



Document d'objectifs : site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort »

Natura 2000 « FR4312019 et FR4301350 »

Janvier 2010

Opérateur : Conseil général du Territoire de Belfort



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR « ETANGS ET VALLEES DU TERRITOIRE DE BELFORT »

Maître d'ouvrage

MEEDDM – Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté
Suivi de la démarche : « Luc Terraz »

Opérateur Natura 2000

« Conseil général du Territoire de Belfort ».

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Myrtille le Motheux
Cartographie : David Coddet- Myrtille le Motheux

Relecture : « Fabien Dubocage, Jean-François Azens, Raphael Wisselmann, Lysiane Philippe, Bernard Boulanger, Luc Terraz, Christophe Hennequin »

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (2009) : « ECOSCOP »
Cartographie des habitats forestiers (2009) : « ECOSCOP »
Cartographie des habitats aquatiques (2009) : « ECOSCOP »

Inventaire des « oiseaux » (2009) : « BIOTOPE »

Crédits photographiques (couverture)

« BIOTOPE », pie grièche écorcheur.
« Myrtille le Motheux », 2008, étang de la grille.

Référence à utiliser

- LE MOTHEUX, M. (2009) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort »*. Conseil général du Territoire de Belfort. 153p.

REMERCIEMENTS

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000

de Angeot, Anjoutey,
Autrechêne, Bessoncourt,
Bethonvilliers, Boron, Bourg-
sous-Châtelet, Bourogne,
Brebotte, Bretagne, Charmois,
Chèvremont, Courcelles,
Courtelevant, Cunelières,
Delle, Etueffont, Faverois,
Florimont, Fontaine, Fontenelle,
Foussemagne, Frais,
Froidefontaine, Grandvillars,
Grosne, Joncherey,
Lachapelle-sous-Rougemont,
Lacollonge, Lagrange,
Larivière, Lepuix-Neuf, Leval,
Menoncourt, Montreux-
Château, Morvillars, Novillard,
Petit-Croix, Petitefontaine,
Phaffans, Recouvrance,
Rougemont-le-Château,
Réchésy, Saint-Germain-le-
Châtelet, Suarce, Thiancourt,
Vauthiermont, Vellescot

Ainsi que l'ensemble des
personnes ayant permis la
réalisation de ce document
d'objectifs

Les membres des
communautés de communes
du Tilleul, du Bassin de la
Bourbeuse, du Pays Sous
Vosgien, de l'Agglomération
Belfortaine, du Sud Territoire.

Ainsi que l'ensemble du
personnel des communautés
de communes

Messieurs les Conseillers
généralistes des cantons de
«de Rougemont le Château,
de Fontaine, de Danjoutin, de
Grandvillars, de Delle. »

DREAL

« Luc Terraz »
« Marie-José Vergon-
Trivaudey »

DDEA

« Christiane Dussarat »
«François Morel »

ONF

« Sophie Giraud »
« Raphael Wisselmann »

ONEMA

« Bernard Boulanger »

CBNFC

« Christophe Hennequin »

CRPF

« Damien Chanteranne »

Fédération de Pêche

« Marc Vauthier »

Fédération de Chasse

« Jérôme Demeulemeester »
« Serge Besinge »

LPO

« Dominique Hélin »
« Jean-Christophe Wedmann »

OPIE

« Frédéric Mora »

Chambre d'Agriculture

« Lysiane Moinat »
« Céline Beluche »
« Denise Yoder »

FDSEA :

« Roger Ramseyer »

Société d'histoire naturelle

Jean-Claude Vadam »

ABPN

« Jean Raymond »

URIAP

« Colette Baume »

Conseil général :

« Fabien Dubocage »
« Jean-Paul Granger »
« Jean-François Azens »
« David Coddet »
« André Delefortrie »

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
AVANT-PROPOS	6
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	7
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES	11
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE	15
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL	16
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	21
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 5 : ECOSYSTEMES	24
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 6 : DONNEES BIOTIQUES	28
<i>A : RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i>	30
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (DIRECTIVE 92/43 ANNEXES 2, 4, 5)	37
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 9 : ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE	39
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES	50
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX	55

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / TABLEAU 12 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE CONSERVATION	56
C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / TABLEAU 13 : ACTIONS	60
CONCLUSION	140
BIBLIOGRAPHIE	141
ANNEXE 1 : ABREVIATIONS ET ACRONYMES	142
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE	144
ANNEXE 3: CODE FSD ACTIVITES HUMAINES	154

AVANT-PROPOS

L'Union Européenne a désigné le site des étangs et vallées du Territoire de Belfort comme un espace d'importance communautaire pour la protection de la faune et de la flore sauvage au double titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats, faune et flore sauvages ». Cette inscription au réseau écologique européen reconnaît la qualité de ce territoire. Le Conseil général du Territoire de Belfort s'est engagé activement dans ce dispositif en acceptant d'être opérateur technique du Document d'Objectif (DocOb) et Président du Comité de Pilotage chargé du suivi de son l'élaboration.

Des études scientifiques ont été réalisées pour déterminer précisément les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de pérenniser ce patrimoine. Elles ont confirmé la valeur écologique de ce site comme en témoigne les quelques chiffres clefs suivants :

- 2 310 hectares (près de 50 % de la surface du site) sont constitués d'habitats naturels d'intérêt européen ou régional,
- 50 espèces d'oiseaux d'intérêt européen ;
- 3 espèces d'insectes d'intérêt européen ;
- 4 espèces de poissons d'intérêt européen.

Ces milieux et espèces s'y développent bien souvent selon des recouvrements et des abondances importants, qui peuvent laisser croire à un bon état de conservation. Si ce constat se vérifie plutôt localement, il est tout autre à l'échelle européenne. Ce site a donc une responsabilité particulière dans la pérennisation de ce patrimoine commun aux Etats membres de l'Union Européenne.

Par ailleurs, ce site Natura 2000 est également un espace riche des activités qui s'y développent :

- environ 1/3 de ce site est constitué d'espaces agricoles gérés par 145 exploitations agricoles ;
- plus de la moitié de sa surface est couverte par des forêts, publiques pour plus des 2/3 ;
- 223 étangs, la plupart de loisirs, y sont dénombrés.

Ces chiffres témoignent d'un équilibre trouvé entre un territoire actif, économiquement et socialement, et l'accueil d'une faune et d'une flore à la fois diversifiée et abondante.

Au sein de ce site Natura 2000, la vallée de la Bourbeuse, est particulièrement illustrative de cette question. Les inventaires scientifiques réalisés en 2009 confirment la qualité de zone refuge de ce secteur pour de nombreuses espèces végétales et animales. Le Conseil général du Territoire de Belfort y a impulsé de manière volontaire le programme « Code des Bonnes Pratiques Agricoles ». Cette démarche engagée en 1999 visait déjà à accompagner l'agriculture dans sa fonction de gestionnaire de l'espace.

Fort de cet expérience, le Conseil général du Territoire de Belfort a adopté une méthode d'élaboration du Docob du site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort » basée sur la co-construction et le dialogue territorial. Le diagnostic et les mesures de gestion qui en découlent sont le fruit de la collaboration d'une vingtaine de structures (représentants professionnels, associations naturalistes, établissements publics, collectivités locales, services de l'Etat) rassemblées en groupes de travail. Les citoyens ont également été associés et invités à s'exprimer au travers de cinq réunions publiques, accompagnées de documents d'information diffusés à l'échelle départementale. Enrichis de l'ensemble de ces contributions, ce DocOb bénéficie d'un large consensus.

Les mesures qui seront mises en œuvre s'appuient sur l'expérience acquise dont la validité a été démontrée tant dans ses résultats écologiques que dans sa méthode. Elles visent donc à diffuser et à développer les bonnes pratiques identifiées.

Natura 2000 permettra de coordonner, d'amplifier ainsi que de rendre davantage lisibles et visibles les efforts engagés par les uns et les autres dans la perspective d'une gestion territoriale durable ancrée localement.

Ainsi, ce Document d'Objectif est une étape dans un processus. Le Conseil général du Territoire de Belfort animera sa mise en œuvre. Notre rôle sera triple : stimuler et organiser la contractualisation, assurer une veille technique aux porteurs de projets de ce site et enfin partager la connaissance avec l'ensemble des utilisateurs.

Si la collectivité peut s'engager sur la méthode d'animation, le succès du programme dépend de l'adhésion des acteurs et en particuliers des relais locaux que vous représentez..

Anne-Marie Forcinal

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites naturels désignés par chacun des pays en application de 2 directives européenne : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de périmètres légèrement différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bohn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement supportable par la nature fondé sur une synergie entre l'environnement, le social et l'économie.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant historique pour la mise en place du réseau Natura 2000 en Europe. Elles ont permis de recenser et de transmettre des sites qui correspondent aux enjeux relatifs aux habitats naturels, de flore, de faune afin de répondre de manière concrète aux enjeux de ce grand réseau écologique européen qu'incarne Natura 2000.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha (+ 697 002 ha de domaine marin) (chiffres MEDAD, juin 2007) :

- 1334 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- **371** sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Franche-Comté

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend 71 sites qui couvrent 250 971 ha, soit 15,39 % du territoire régional :

- 50 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 14,16 % de la surface de la région, soit 230 818 ha,
- 21 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 12,84 % de la surface de la région, soit 209 414 ha.

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Etangs et vallées du Territoire de Belfort

Désigné au titre de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4312019

Désigné au titre de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4301350

Localisation du site Natura 2000 : Franche-Comté (région)

Localisation du site Natura 2000 : Territoire de Belfort (département)

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 79/409/CEE : 5114 ha

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 92/43/CEE : 5114 ha

Opérateur du site Natura 2000 : Conseil général du Territoire de Belfort

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Président du Conseil général du Territoire de Belfort.

Commissions de travail : « Milieux ouverts et agriculture », « Forêts et espaces boisés », « Milieux aquatiques et gestion de l'eau », « éducation à l'environnement pour la protection du patrimoine naturel ».

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

- M. le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort,
- M. le Président de la Communauté de Communes du Tilleul - C.C.T.,
- M. le Président de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse – C.C.B.B.,
- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien – C.C.P.S.V.,
- M. le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Belfortaine – C.A.B.,
- M. le Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire – C.C.S.T.,
- Mmes et Mrs les Maires de Angeot, Anjoutey, Autrechêne, Bessoncourt, Bethonvilliers, Boron, Bourg-sous-Châtelet, Bourogne, Brebotte, Bretagne, Charmois, Chèvremont, Courcelles, Courtelevant, Cunelières, Delle, Etueffont, Faverois, Florimont, Fontaine, Fontenelle, Fousse-magne, Frais, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lachapelle-sous-Rougemont, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Lepuix-Neuf, Leval, Menoncourt, Montreux-Château, Morvillars, Novillard, Petit-Croix, Petitefontaine, Phaffans, Recouvrance, Rougemont-le-Château, Réchésy, Saint-Germain-le-Châtelet, Suarce, Thiancourt, Vauthiermont, Vellescot,
- M. le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- ou leurs représentants

REPRESENTANTS DE PROPRIETAIRES EXPLOITANTS ET UTILISATEURS DE TERRAINS

- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Territoire de Belfort – F.D.S.E.A.,
- Mme la Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté – C.R.P.F.,
- M. Roger RAMSEYER, Président de la section des propriétaires bailleurs au sein de la F.D.S.E.A. et membre du collège des propriétaires à la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort,
- ou leurs représentants

SERVICES DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

- M. le Préfet du Territoire de Belfort,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de Franche-Comté,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipe-ment et de l'Agriculture,
- M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse,
- M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Bourgogne Franche-Comté (O.N.F.C.S.),
- M. le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA),
- M. le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts Nord Franche-Comté,
- M. le Directeur de Voies Navigables de France (V.N.F.),
- ou leurs représentants

GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES ET CONCESSIONNAIRES D'OUVRAGES PUBLICS

- M. le Directeur Régional de Réseau Ferré de France (R.F.F.),
- M. le Directeur des Autoroutes Paris Rhin Rhône (A.P.R.R.),
- ou leurs représentants

ORGANISMES CONSULAIRES

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort,
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort,
- ou leurs représentants

ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXERCANT DANS LES DOMAINES DE LA PECHE ET DE LA CHASSE

- M. le Président de la Fédération des Associations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort – F.D.A.A.P.P.M.A.,
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort,
- Mme la Présidente de l'Union Nationale des Intérêts Aquacoles et Piscicoles,
- ou leurs représentants

ASSOCIATIONS

- M. le Président de l'Association Belfortaine de Protection de la Nature – A.B.P.N.,
- M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté – L.P.O.,
- M. le Président de la Société de Mycologie du Territoire de Belfort,
- ou leurs représentants

PERSONNES QUALIFIEES

- M. Jean-Claude Robert, Office pour les Insectes et leur Environnement – O.P.I.E.,
- M. Sébastien Roué, Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté,

A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Franche-Comté	71 sites dont 50 ZSC et 21 ZPS soit 15.40% du territoire	DIREN
Départements	1	Territoire de Belfort	5 sites dont 3 ZSC et 2 ZPS soit 16% du territoire : « Forêts, landes et marais des ballons d'alsace et de la servance » (ZSC) « Forêts et ruisseaux du Piémont Vosgien dans le Territoire de Belfort » (ZSC) « Réserves naturelles des ballons comtois en Franche-Comté » (ZSC) « Etangs et vallées du territoire de Belfort » (ZSC et ZPS)	DIREN
Communes	48 communes 5 cantons 5 communautés de commune	• Communautés de communes : 1) du Pays sous Vosgien (6% recouverts par le site), 2) du Tilleul (11% recouverts par N2000), 3) de la Bourbeuse (21% recouverts par N2000), 4) de la CAB (1.44% recouverts par N2000), 5) du Sud Territoire (42% recouverts par N2000), • Cantons de Rougemont le Château, de Fontaine, de Danjoutin, de Grandvillars, de Delle.	CC du Pays sous Vosgien (10% du site) CC du Tilleul (11%) CC de la Bourbeuse (21%) CAB (5%) CC du Sud Territoire (42%) 2 communes non intégrées (5.4%)	CG90
Habitants	30000 habitants sur les communes concernées	Densité : 225 hab/km2	Très peu d'habitations dans le site	INSEE (1999)
Parcs naturels régionaux	1	Ballons des Vosges	Communes du site concernées : Anjoutey, Bourg-sous-châtelet, Etueffont, Rougemont-le-château.	Parc

Réserves naturelles	Sans objet	sans objet	sans objet	CG90
APB	1 projet d'APB : « écrevisse à pattes blanches » au nord du site	Données non disponibles	Données non disponibles	DIREN FC
Site inscrit	1	Village de Rechesy		CG90
ZNIEFF	20 ZNIEFF de type I :	Concernent principalement des zones humides dont 11 correspondent à des étangs	Représentent 1257 ha sur le site soit 23% du site	DIREN
	3 ZNIEFF de type II	« Forêt et Ruisseaux du Piémont sous Vosgien » « Etangs du Sundgau » « Vallée de la Bourbeuse et de ses Affluents »	Représentent 3180ha sur le site soit 60% du site	DIREN
Zones humides	1387 soit 1877 ha	- Bordures de cours d'eau et des plaines alluviales (1526 ha) - Etangs (207 ha) - Marais aménagés (125 ha) - Bordure de plans d'eau (17ha)	Représentent 35% du site	DIREN
Réserves de pêche	8 réserves de pêche	Cours d'eau concernés : La Madeleine (1) La Saint Nicolas (3) Magrabont (1) Canal du Rhône au Rhin (3)	L'ensemble des réserves représente 6,6 km sur le site.	CG90
Réserves de chasse	10% du territoire en réserve	« données non disponibles»	« données non disponibles»	
Contrat de rivière	1	Contrat de rivière Allaine Validation prévue en fin d'année 2009 Bassin versant de l'Allaine : 1630 ha sur le site Espace de liberté de l'Allaine : 241 ha sur le site	Enjeux communs en matière de restauration physico-chimique et morphologique des cours d'eau, du maintien d'espaces ouverts et d'une activité agricole extensive.	Communauté de communes du sud territoire
SDAGE	1	SDAGE des du bassin du Rhône-Méditerranée-Corse (1996)	Orientations fondamentales du SDAGE : - restaurer et préserver les milieux aquatiques remarquables - restaurer les milieux particulièrement dégradés - renforcer la gestion locale et concertée	SDAGE

Politiques départementales : Espaces Naturels Sensibles	2 ENS concernés par le site Natura 2000. 1 projet d'ENS sur le site	Les ENS représente 566 ha sur le site soit environ 11%. - vallée de la Bourbeuse (560 ha) - étangs de la grille (6 ha) 1 projet : « pelouse de Bourogne »	Mise en place de mesures agri-environnementales financées par le Conseil général du Territoire de Belfort depuis 1999 sur la vallée de la Bourbeuse. Mesures de conservation et de restauration des populations de Marsilée à quatre feuilles (espèce végétale d'intérêt communautaire) mises en place sur l'étang de la grille.	Conseil général du Territoire de Belfort
--	--	--	---	--

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Carte 1 : carte de localisation

Carte 4 : carte du parcellaire

Carte 6 : carte des zones de protection

SYNTHESE

Le réseau Natura 2000 dans le Territoire de Belfort recouvre 16% du territoire ce qui est équivalent à la moyenne régionale (15,40 %) et supérieur à la moyenne nationale (12%). Le site « étangs et vallées du Territoire de Belfort » possède une superficie de 5114 ha et représente à lui seul 8% du département du Territoire de Belfort. Il s'étend du nord est au sud est du département sur une longueur d'environ 30 km. Il jouxte au nord un autre site Natura 2000 « forêt et ruisseaux du Piémont Vosgien » dont le DOCOB a été achevé en 2005.

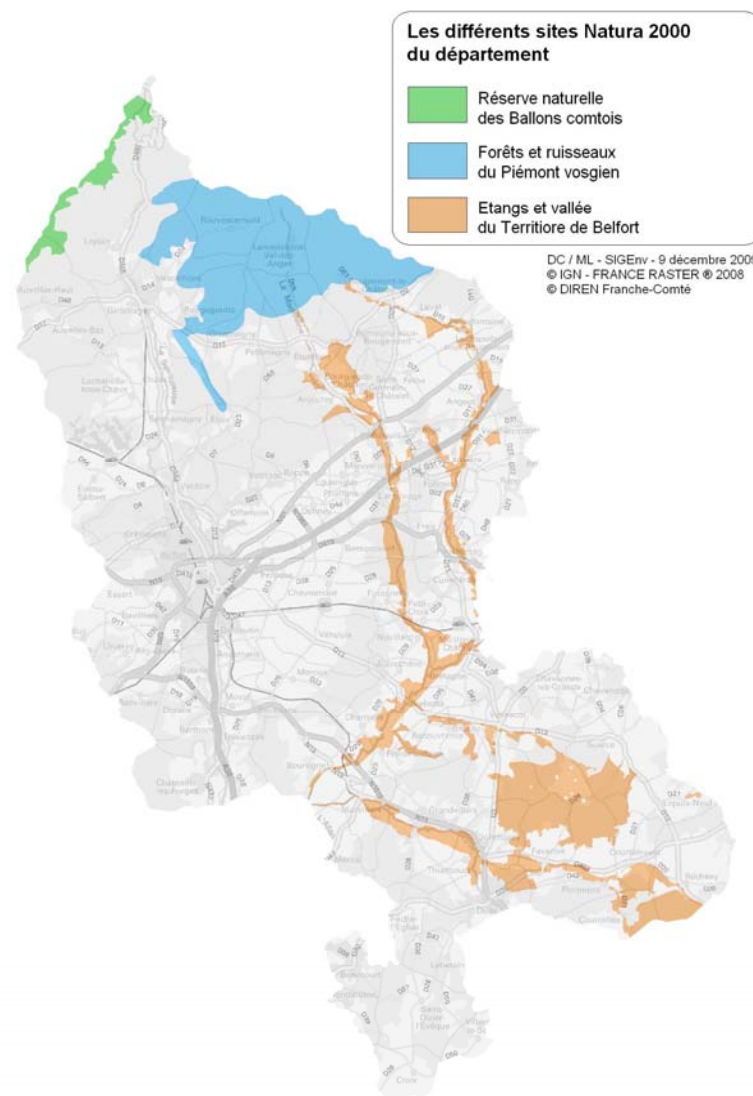
48 communes sont concernées soit environ la moitié des communes du département (102). Le site concerne également 5 communautés de communes sur les 6 que compte le département ainsi que 5 cantons. La communauté de communes la plus concernée par le site est la communauté de communes du Sud-Territoire puisque plus de 40% de son territoire est recouvert par Natura 2000.

Le site est concerné par 20 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II qui recouvrent 60% de la superficie du site. Ces zones concernent essentiellement des zones humides correspondant à des vallées alluviales et à des étangs.

Il comprend deux sites classés « espaces naturels sensibles » sur lesquels une politique de protection et de gestion de la richesse écologique est menée par le département. Il s'agit d'une part de la vallée de la Bourbeuse qui concerne environ 400ha de prairies et sur laquelle une centaine d'hectares fait l'objet de mesures agri-environnementales et d'autre part de l'étang de la grille abritant une importante population de marsilée à quatre feuilles qui fait l'objet de mesures de gestion favorables à cette espèce.

Par ailleurs, le site fait l'objet d'un contrat de rivière « Allaine » qui sera validé en fin d'année 2009. Les enjeux de maintien de la qualité physico-chimique et morphologique des cours d'eau ainsi que du maintien de pratiques agricoles extensives sont communs aux orientations de gestion des milieux naturels définis dans le document d'objectifs du site et dans le contrat de rivière.

Au nord, le site est concerné à la marge par un projet d'arrêté de protection de biotope en faveur de l'écrevisse à pattes blanches.



A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000
Propriétés de l'Etat	205 parcelles	Domaine forestier, ministère de l'industrie, domaine fluviale, ministère de l'économie et des Finance...	223 ha	4,5% du site.
Propriétés des communes et EPCI	737 parcelles	Communes, communautés de communes, CG90, Syndicat intercommunaux.	1924ha	37% du site. Les communes possèdent l'essentiel de la surface, correspondant essentiellement à des forêts.
Grandes propriétés privées (<40ha)	2240 propriétés		2915ha (hors état ou collectivités).	Structure foncière très morcelée : 2280 propriétaires sur le site. Les plus grandes propriétés appartiennent aux communes.
Petites propriétés privées (>40ha)	40 propriétés			

A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (nomenclature FSD en annexe)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100 : Mise en culture 101 : Modification des pratiques culturales 102 : Fauche/coupe 120 : Fertilisation 140 : pâturage 141 : abandon de système pastoraux 810 : drainage	La surface agricole représente environ 1800 ha 1705 ha et 145 exploitations déclarés à la PAC sur le site. 153 exploitants sur les 48 communes du site	Occupation du sol : 1600 ha de prairies de fauche ou pâture 170 ha de cultures Nature des exploitations ayant leur siège sur une des communes du site: - 70% des exploitations tournées vers l'élevage bovin et la polyculture dont près de 70 % en élevage laitier ou mixte. - 15% des exploitations tournées vers l'élevage ovin - 9% spécialisés en céréales Secondairement : pisciculture (4 ateliers), élevage équin, élevage porcine, élevage caprin, aviculture 30 à 40 chefs d'exploitation pluriactifs 5 exploitants pratiquent la vente directe ou une activité touristique (1 camping-étang) Pérennité des structures Environ 40 chefs d'exploitation approchent de leur fin de carrière. Pour la moitié d'entre eux leurs surfaces partiront à l'agrandissement d'autres exploitations. 10 ont une solution de reprise. Mesures agri-environnementales 8 CAD 8 CTE (échus) 11 CBPA (politique ENS-CG 90) sur des mesures de limitation du chargement, retard de fauche, arrêt ou limitation de la fertilisation	DDEA90, CA90 CG90

Sylviculture	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous étages 166 : élimination de bois mort	La surface forestière représente 2750 ha soit 55% de la zone Natura 2000 dont : - 840ha de forêts privées - 1915ha de forêts publiques : ✓ 1870 ha de forêts communales ✓ 45 ha de forêts domaniales (forêt domaniale de Belfort)	Le site s'étend sur plusieurs régions naturelles forestières : 1/ Les collines sous-vosgiennes (au nord) Type d'essences rencontrées : hêtre et chêne 2/ Le Sundgau Type d'essences rencontrées : chêne pédonculé, chêne sessile, hêtre et divers feuillus précieux (Frêne-érables) 3/ Le premier plateau du jura (au sud) Type d'essences rencontrées : hêtre, chêne et divers feuillus précieux (alisier, merisier, érables, tilleuls...). <u>Forêts publiques :</u> Type de traitement principal : Futaie régulière feuillue (ou en conversion de taillis sous futaie) : 87% Futaie irrégulière feuillue ou mixte : 13% Problématique globale de peuplement vieillissant et de forêt de petite taille et ruinée. <u>Forêts privées :</u> 6 PSG représentant 158 ha 1 voir 2 CBPS La petite propriété (hors PSG) représente 81% des forêts privées. Fort morcellement de la propriété forestière marquée au nord et dans la partie centrale du périmètre (moyenne des parcelles cadastrales de 0.25 à 0.5 ha) Type de traitement principal (Forêts privées dotées d'un PSG): Futaie régulière feuillue (ou en conversion de taillis sous futaie) : 57% Futaie irrégulière feuillue ou mixte : 28% Futaie régulière résineuse: 14% <u>Filière « bois » dans le département</u> Production de bois d'œuvre (75% des bois produits) Production destinée à l'industrie (20%) Production destinée à la couverture des besoins énergétique (5%)	CRPF/ONF
Urbanisation	502 : route, autoroute 401 : zone urbanisée	12 cartes communales 25 POS/PLU dont 6 en révision 5 PLU 6 RNU dont 1 en élaboration de	Peu de zones urbaines dans le site (2%) correspondant essentiellement à des infrastructures routières. Le site est traversé au nord par l'A36 et la RN83 et au sud par la	CG90 DDEA90

		carte communale.	RN19 ainsi que par le canal du Rhône au Rhin. Projet de piste cyclable franco-suisse entre Delle et Grandvillars. Il sera concerné au niveau de Petit-Croix par le deuxième tronçon de la ligne LGV.	
Carrière	301 : carrière	2 carrières à Rougemont le château et à Foussemagne à proximité du site	Carrière de Rougemont : Site de nidification du Faucon pèlerin Carrière de Foussemagne : milan noir	LPO, BIOTOPE
Chasse	230 : chasse 240 : prélèvement sur la faune	1 ACCA par commune 3 AICA (Anjoutey et Bourg sous Châtelet ; Autrechêne et Novillard ; Courcelles et Rechesy) Plusieurs sociétés privées	8 UGC sur le site sur les 11 UGC que compte le Territoire de Belfort Les espèces les plus chassées sont : Grand gibier : chevreuil, sanglier Petit gibier : faisan, lièvre, bécasse, canard colvert Type de chasse : Dans les vallées : chasse individuelle Dans les massifs forestiers (Sundgau) : Battues et chasse individuelle (bécasse)	DDEA90
Pêche	220 : pêche de loisirs 240 : prélèvement sur la faune	16 AAPMA sur la zone	Espèces pêchées : borchet, black-bass, ombre commun, sandre, truite fario, truite arc en ciel, écrevisse américaine, grenouille verte, grenouille rousse.	FDAAPPMA90
Tourisme	501 : sentier, chemin, piste cyclable 622 : randonnée, équitation	Sentiers totaux: 58km Sentiers pédestre : 19km Sentiers équestres : 9,5 km Sentiers mixtes : 25km	Pistes de randonnées situées dans le secteur du Sundgau forestier.	CG90

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Carte 2 : carte d'occupation du sol
 Carte 3 : carte des activités humaines
 Carte 5 : carte de la propriété forestière

SYNTHESE

Activité sylvicole :



Le secteur forestier représente 535 emplois dans le département avec une forte proportion d'établissements bois-construction. La récolte du bois d'œuvre représente les $\frac{3}{4}$ du volume récolté, le reste étant destiné à l'industrie et à la couverture des besoins énergétiques.

La forêt occupe environ la moitié de la surface du site et se concentre au sud est. Les peuplements sont à 90% des forêts de feuillus essentiellement traitées en futaie régulière ou en conversion de taillis sous futaie. L'essence dominante y est le chêne accompagné du hêtre avec un sous étage composé du taillis ancien. Au bord des étangs, les peuplements sont dominés par l'aulne et le frêne avec un traitement de type irrégulier. On trouve parfois dans le Sundgau des plantations d'épicéas suite aux programmes nationaux d'enrêsinement des années 70. Cependant ces dernières sont progressivement remplacées par des plantations de feuillus à l'occasion des renouvellements des peuplements mûrs ou des reconstitutions suite aux coupes sanitaires.

Une part importante des forêts, 80% soit 1900 ha sont des forêts publiques, essentiellement communales, gérées par l'ONF. Concernant ces forêts, les préoccupations environnementales sont intégrées aux plans d'aménagements établis par l'ONF. Par ailleurs, notons l'existence d'une convention entre la LPO et l'ONF qui prend des mesures en faveur de l'avifaune forestière dans le cadre de la gestion sylvicole : la conservation d'arbres morts, la non exploitation de certains secteurs difficilement accessibles, des milieux fragiles ou peu productifs, le choix dans la mesure du possible de la régénération naturelle, le travail en faveur de la diversité des essences, la conservation lors de travaux sylvicoles de la végétation d'accompagnement, le non reboisement des vides de moins de 20 ares, le travail des lisières. Ces mesures sont appliquées en forêt domaniale et proposées en forêt communale, le propriétaire restant libre ou non de les accepter.

Les forêts privées quant à elles, représentent environ 850 ha sur le site. 80% des forêts privées ont une surface inférieure à 25 ha. Le morcellement de la petite propriété est marqué au nord et dans la partie centrale du périmètre (moyenne des parcelles cadastrales de 0.25 ha à 0.5 ha). Il s'agit soit de peuplements issus de la déprise agricole, soit de forêts déstructurées par de multiples successions. Ce morcellement exclu le plus souvent une gestion fine des forêts privées (car non gérées par un professionnel).

La prise en compte de Natura 2000 intervient dans les documents de gestion auxquels le propriétaire peut adhérer : le plan simple de gestion pour les forêts supérieures à 25 ha, le code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), ou le règlement type de gestion pour les petites propriétés. 6 PSG et 1 à 2 codes de bonnes pratiques forestières ont cours sur le site.

Agriculture:



L'agriculture dans le département représente 0.3% des emplois du Territoire de Belfort mais occupe 34% de la superficie du département. Elle est orientée principalement vers l'élevage bovin en majorité laitier. Néanmoins, la tendance depuis 20 ans est à la régression du troupeau laitier au profit de l'élevage allaitant s'accompagnant d'une réduction des surfaces toujours en herbe et d'une augmentation des terres labourables. Le secteur agricole du département est caractérisé également par une part importante d'exploitation non professionnelle (58% en 2005) même si 88% de la SAU est gérée par les exploitations professionnelles représentant 196 unités en 2005.

L'urbanisation et les projets d'infrastructures engendrent une pression foncière forte sur l'agriculture. Le Territoire de Belfort a perdu 10,4% de sa surface agricole utile entre 1990 et 2005 ce qui est bien supérieur à la moyenne régionale (3.40%). Cette perte représente 160 ha de SAU par an dont 53% part au profit de l'artificialisation. Néanmoins, la perte de foncier agricole,

est disparate selon les régions agricoles. Le site appartient essentiellement au territoire agricole du Sundgau, territoire où la part de la superficie occupée par l'agriculture est la plus importante du département et la moins touchée par la perte de foncier. Elle a néanmoins été concernée par des projets d'infrastructures d'envergure (RN19, LGV...).

La surface agricole représente 1800 ha sur le site avec une vocation herbagère marquée puisque 1600 ha de cette surface sont occupés par des prairies. 145 exploitations bénéficient d'aides européennes sur le site pour une surface de 1705 ha. L'essentiel de ces exploitations est tourné vers l'élevage bovin et en particulier laitier. La configuration du site, très allongée, entraîne un fort morcellement de la surface occupée par Natura 2000 au sein des exploitations agricoles, en moyenne 10 ha par exploitation, ce qui pourra rendre fastidieux le travail de contractualisation.

Le secteur de la Bourbeuse (400ha de prairies) au centre du site bénéficie d'un programme porté depuis une dizaine d'année par le Conseil général de Belfort, le Code de Bonnes Pratiques Agricoles (CBPA). Il vise à maintenir des pratiques agricoles extensives par des mesures de fauche tardive, limitation de la fertilisation, limitation du chargement. Une centaine d'hectares bénéficient de ce programme. S'achevant en 2009, il sera relayé par les mesures proposées dans le cadre de Natura 2000.

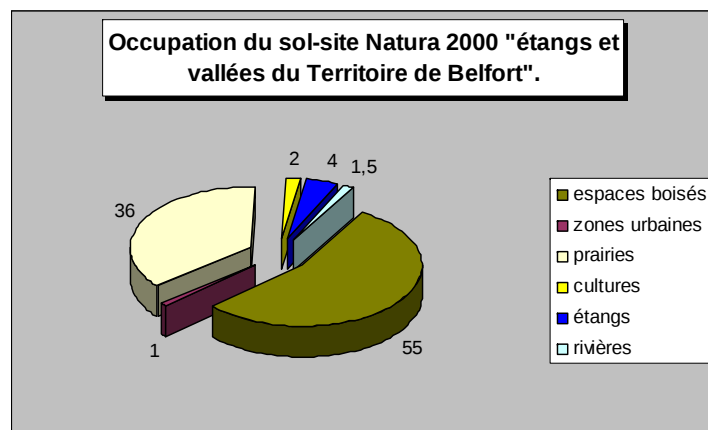
Un secteur propice aux activités de loisirs de pleine nature :



Le Territoire de Belfort compte 1500 chasseurs. L'activité cynégétique est très présente dans le site avec 1 ACCA par commune. Les espèces les plus chassées sont pour le grand gibier, le chevreuil et le sanglier et pour le petit gibier, le faisan, le lièvre, la bécasse et le canard colvert dans les étangs. Le site est concerné par 8 unités de gestion cynégétiques, sur les 11 que compte le Territoire de Belfort, à l'échelle desquelles sont définies les grandes orientations de gestion des espèces et en particulier du chevreuil.

Vu la prédominance de l'eau, les activités halieutiques sont également importantes dans le site. Sur les 21 AAPPMA regroupant 2500 pêcheurs dans le département, 16 AAPPMA sont recensées dans le site. Elles concernent des cours d'eau de première et deuxième catégories ainsi que des plans d'eau.

Le secteur et en particulier le sud du site est propice aux activités de randonnée. On y dénombre environ 60 km de sentiers principalement situés dans le secteur du Sundgau forestier. Le site est concerné entre Delle et Grandvillars par un projet de piste cyclable franco-suisse l'« Eurovéloroute ».



A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Terrains primaires (Schistes, porphyre) : 3% Terrains secondaires (calcaire et grès) : 2% Terrains tertiaires (marnes ou grès) : 2% Terrains quaternaires (alluvions) : 93 %	Deux types de formations quaternaires : - Sundgau sur alluvions vosgiennes (au nord de la Bourbeuse) - Sundgau loessique sur alluvions rhénanes (au sud de la bourbeuse et à l'est de l'Allaine)	SIG, carte géologique, BRGM
Hydrologie	Rivière et ruisseaux de catégorie 1 piscicole : la Madeleine au nord de Bessoncourt, la Vendeline, la Coevatte, la Covatte. Rivières et ruisseaux de catégorie 2 piscicole : autres cours d'eau	Qualité physico-chimique de l'eau : de bonne à passable Madeleine et Allaine : problèmes de nitrates (état passable) et de résidus de pesticides (état passable). Problème de résidus de métaux global sur le site.	CG90, FDAAPPMA 90.
Climat	Climat de type semi-continentale 1 région bioclimatique : continentale	De type semi-continentale : - hivers rudes et longs - étés chauds avec des maximums élevés - moyenne des températures : 10°C - précipitations importantes : 1000 mm/an - ensoleillement médiocre - vents dominants venant de l'atlantique, de secteur sud ouest, mais également un vent plus froid venant du nord.	SIG, Météo France
Pédologie	<i>Données non disponibles</i>	Nature du substrat : marne du stampien Nature du matériau parental : placage de loess et loesslehm. Caractéristiques principales : anoxie, texture limoneuse, teneur relativement faible en éléments minéraux, hydromorphie. Sols les plus fréquemment observés : sols lessivés à pseudogleys (PH compris entre 5 et 5.5, épaisseur importante et absence de cailloux, hydromorphie marquée en profondeur) ou gleys (sol engorgé par une nappe d'eau proche de la surface).	CBNFC
Topographie	Etage collinéen	Altitude min : 328 m Altitude max : 552 m	CG90

Hydrographie	Le site possède un réseau hydrographique dense et varié - 128 km de rivières représentant 74 ha soit 1.45% du site - Au nombre de 272, les étangs représentent 223 ha soit 4.30% du site	Le site comprend : - 4 rivières principales : - la Madeleine et la Saint Nicolas (origine vosgienne) - La Bourbeuse - l'Allaine (origine jurassienne). - 1 canal, le canal du Rhône au Rhin - Des cours d'eau de niveau 3: L'Ecrevisse, la Couevatte, la Vendeline... De nombreux étangs principalement situés dans le secteur du Sundgau des étangs et des forêts.	CG90
Unités paysagères	2 grandes unités paysagères	- Le Sundgau ouvert - Le Sundgau des étangs et des forêts	CG90

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

- Carte 7 : carte géologique
- Carte 9 : carte hydrographique

SYNTHESE

Le site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort » appartient à la région naturelle du Sundgau qui s'étend du piémont vosgien, au nord, jusqu'au premier contrefort jurassien, au sud. Il correspond à un vaste plateau fortement disséqué par un important réseau alluvial. Il présente une topographie peu marquée, de 350m à 550m d'altitude, correspondant à l'étage collinéen.

Appartenant à l'extrémité sud-ouest du fossé rhénan, le socle est constitué de formations marneuses et sableuses du Tertiaire rarement visible à l'affleurement car elles sont recouvertes d'alluvions anciennes à galets siliceux, « cailloutis du Sundgau », apportées par le Rhin ou les cours d'eau vosgiens.

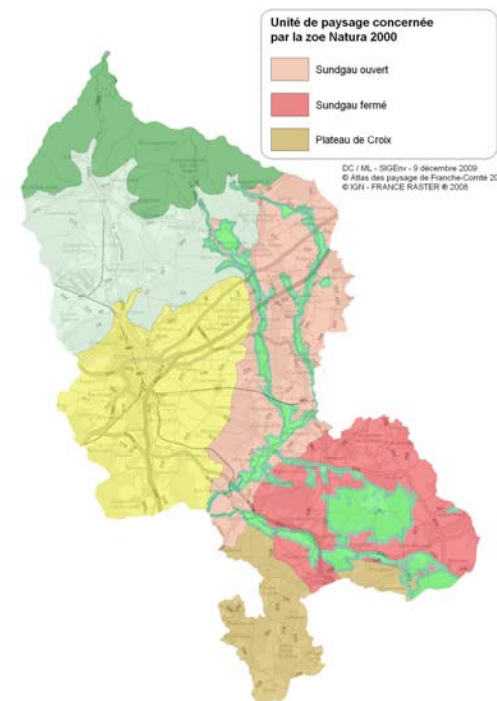
On peut distinguer sur le site deux grandes unités qui se singularisent par leurs origines géologiques et par l'occupation du sol: le Sundgau dit « ouvert » qui s'étend du nord de la Madeleine et de la Saint Nicolas jusqu'à Morvillars et le Sundgau dit « fermé » situé au sud est du site.

Le Sundgau « ouvert » correspond à la partie est de la trouée de Belfort appelée « porte de bourgogne ». Ce secteur a une orientation principalement nord-sud. Cette partie du Sundgau est constituée **d'alluvions récentes de nature siliceuse d'origine vosgienne**. La plaine que ceux-ci déterminent est parcourue par un réseau serré de petits cours d'eau qui localement s'épanouissent sur des étangs et des marais. Il se compose de trois grandes vallées : la vallée de la Madeleine, la vallée de la Saint-Nicolas et la vallée de la Bourbeuse. Le canal du Rhône au Rhin passe par la partie la plus déprimée. Quant à l'occupation du sol, la majorité de la surface est occupée par des milieux prairiaux.

Au sud est du site, le **Sundgau des étangs et des forêts** est composé **d'alluvions calcaires provenant des Alpes** déposées par le Rhin à une époque où le fleuve coulait à une altitude bien supérieure à celle d'aujourd'hui. Les alluvions déposées ont une épaisseur de 5 m à 20 m et sont recouvertes de limons éoliens argilo-limoneux imperméables apportés à l'époque glaciaire générant des formations de loess-loehm en surface. Le caractère imperméable du sol a permis la formation de nombreux étangs sur ce secteur. Il a une orientation principale est-ouest. La majorité de la surface est occupée par des forêts et des étangs.

Dans le Sundgau, les sols sont généralement de nature limoneuse, à tendance lessivée avec une hydromorphie plus ou moins marquée. Les sols le plus souvent rencontrés sont des sols lessivés à pseudogleys.

Les précipitations très abondantes aussi bien sur le massif vosgien que sur les contreforts jurassiens, et la configuration des terrains, sont à l'origine d'un réseau hydrographique très important. Sur le site, on compte plus de 120 km de cours d'eau. Il compte 4 rivières principales. La Madeleine et la Saint-Nicolas au nord, prennent leur source dans les Vosges et se rejoignent pour former la Bourbeuse aux environs de Brebotte au centre du site. L'Allaine, au sud, prend sa source dans le Jura suisse. A côté de ces rivières, le site est riche d'une multitude de petits ruisseaux, les affluents de la Saint-Nicolas et de la Madeleine (Autruche, Suarcine...), les affluents de l'Allaine (Couvatte, Vendeline...), les affluents de la Bourbeuse (Ecrevisse...). Liés à la nature du sol, on trouve de nombreux étangs situés dans le secteur du Sundgau des étangs et des forêts. Bien que souvent artificiels, ils sont l'une des caractéristiques majeures du Territoire de Belfort. Ces étangs sont drainés par l'Allaine et un ensemble de petits cours d'eau qui leur servent d'exutoire.



A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 5 : ECOSYSTEMES (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DECRITS DANS LE FSD)

Ecosystèmes	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	55% 2750 ha	Hêtraies acidiphiles (9110) Hêtraies neutrophiles (9130) Chênaies pédonculées medio-européennes (9160) Forêts alluviales à aulne et à frêne (91E0)*	Oiseaux bondrée apivore, pic noir, pic mar, pic cendré, milan noir, milan royal. Espèces végétales Dicrane vert	Dérangement des espèces nicheuses en période de nidification, uniformisation des peuplements, coupe de vieux arbres, diminution des stocks de bois morts, problèmes sanitaires.	BIOTOPE (2009), LPO
Milieus rupestres	Non présents dans le site néanmoins 2 carrières à proximité à Foussemagne et Rougemont le château	« sans objet »	milan noir, faucon pèlerin.	Dérangement, carrières, etc...	BIOTOPE (2009), LPO
Grottes et cavités	« sans objet »	« sans objet »	« sans objet »	« sans objet »	
Prairies de fauche et pâturages	30% 1600 ha	Prairie à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) Prairie de fauche de basse altitude (6510)	Oiseaux : pie grièche écorcheur, rapaces et chiroptères (territoire de chasse pour le milan noir et le milan royal, le grand murin, le verpertilion à oreilles échancrées), cigogne blanche. Autres espèces patrimoniales (non d'intérêt communautaire) : courlis cendré, vanneau huppé, tarier des prés. Entomofaune : cuivré des marais, damier de la succise.	Intensification, sursemis, fauche précoce, fertilisation, homogénéisation des milieux, charge en bovin.	BIOTOPE (2009), LPO, CBNFC, ECOSCOOP

Haies, friches, bosquets, arbres isolés	95 ha	/	Oiseaux : pie grièche écorcheur. Autres espèces patrimoniales (non d'intérêt communautaire) : tarier pâtre, locustelle tacheté, pouillot fitis, tourterelle des bois, chevêche d'athena. Entomofaune : cuivré des marais, damier de la succise. Chiroptères : versperilion à oreilles échancrées, grand murin.	Manque d'entretien ou arrachage, coupe en période de nidification, coupe des vieux arbres creux.	BIOTOPE (2009), LPO, DIEN FC, CBNFC, ECOSCOOP
Rivières	128 km de cours d'eau	/	Oiseaux : martin pêcheur d'Europe Poissons : loche d'étang, lamproie de planer, bouvière, chabot.	Canalisation, enrochement, seuils infranchissables, pollution.	BIOTOPE (2009), LPO
Zones humides	1877 ha (inventaire DIREN)	Megaphorbiaies hygrophiles d'ourlet planitaires (6430) Forêts alluviales à aulne et à frêne (91E0)* (+cf rivières et plans d'eau)	Insectes : agrion de mercure Amphibiens : sonneur à ventre jaune, triton crêté Autre espèce patrimoniale : rainette verte (+cf rivières et plans d'eau)	Remblaiement, drainage, pollutions, etc...	BIOTOPE (2009), LPO
Plans d'eau	223 étangs	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes (3130), Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à characées (3140)	Espèce végétale : marsilée à quatre feuilles. Oiseaux : halte migratoire : grande aigrette, sterne pierregarin, balbuzard pêcheur, blongios nain. Autres espèces remarquables : locustelle tachetée, grive litorne. En migration : bécassine sourde, canard pilet, canard souchet, chevalier guignette.	Exploitation intensive des étangs, curage, eutrophisation, pentes abruptes des berges, végétation des berges pauvre, peu diversifiée.	BIOTOPE (2009), LPO, CBNFC, ECOSCOOP

Cultures	170 ha	/	/	Destruction de prairie, de haies, pollution des sols et des eaux	BIOTOPE (2009), LPO
Zones urbanisées	0.08%	/	/	Destruction d'habitats de prairies et de zones humides, etc...	
Infrastructures	0.4%	/	/	compartimentation, destruction directe,	
Verger	12.3 ha	/	Espèces remarquables : chevêche d'athena	Abandon, coupe arbres creux.	BIOTOPE (2009), LPO

Annexe cartographique :

Carte 2 : carte d'occupation des sols

SYNTHESE :

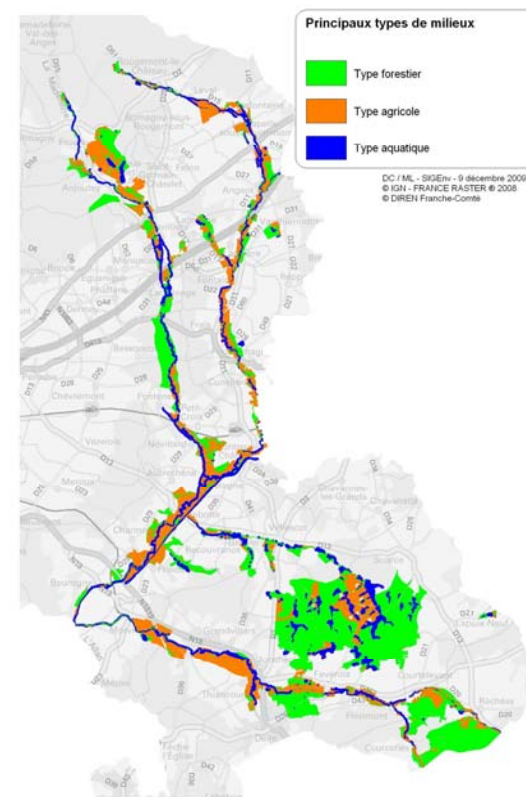
Le site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort » se singularise par la diversité des milieux rencontrés.

55% de la surface du site est occupée par des milieux forestiers. La majorité de la surface forestière se concentre au sud est du site dans le secteur du Sundgau des étangs et des forêts, vaste massif forestier ponctué d'étangs ainsi qu'à l'extrême sud du site au niveau des communes de Rechesy et Courtelevant. 14 habitats d'intérêt communautaires forestiers sont recensés sur la zone occupant près de 1750 ha. Les habitats forestiers rencontrés vont des forêts mésophiles de hêtre et de chêne, majoritaires, aux forêts plus humides à savoir les chênaies pédonculées en passant par les forêts inondables comme les « aulnaies-frênaies », habitat prioritaire de la directive « habitats, faune, flore ». Ces milieux abritent de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Ainsi, on dénombre sur le site, 6 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nicheuses associées à ces milieux : le milan noir, le milan royal, la bondrée apivore, le pic noir, le pic mar ou le pic cendré. Le site abrite également le dicrane vert, moule d'intérêt communautaire, observée dans plusieurs communes du site et plus particulièrement au sud du site vers Courcelles-Rechesy-Florimont.

Les milieux agricoles, rencontrés dans les vallées, occupent une surface importante, 1800 ha soit 35% du site dont 1600 ha de prairies. 5 habitats prairiaux d'intérêt communautaire ou régional ont été recensés sur le site à savoir des prairies de fauche mésophiles et humides et plus marginalement des pelouses. Ils représentent 530 ha soit 30% des milieux ouverts. L'essentiel des groupements prairiaux d'intérêt communautaire se localisent sur les parties amont des vallées sous-vosgiennes, sur la vallée de l'Allaine et la Bourbeuse. Les prairies de fauche humides, d'intérêt essentiellement régional, se concentrent sur la vallée de la Bourbeuse. Ces milieux, associés aux éléments boisés du paysage, abritent une avifaune très intéressante. Signalons en effet, la présence d'une importante population de pie grièche écorcheur, espèce d'intérêt communautaire mais également du courlis cendré, du vanneau huppé ou du tarier des prés, espèces d'intérêt régional, associées aux prairies humides de la vallée de la Bourbeuse. Ils sont également fréquentés par des espèces à grand territoire qui les utilisent à des fins alimentaires comme la cigogne blanche, les milans ou bien encore le grand murin ou le verspétillon à oreilles échancrées dans l'ordre des chiroptères. Ces milieux sont favorables également à deux espèces d'insectes d'intérêt communautaire, le damier de la succise et le cuivré des marais.

Les zones humides (zones alluviales, plans d'eau, cours d'eau...) occupent une place importante dans le site, plus de 1800ha. Associés aux plans d'eau derniers, 7 habitats et une espèce de la directive HFF, la marsilée à quatre feuilles, ont été recensés. Notons que la surface occupée par les étangs est relativement importante, plus de 200 ha alors que les petits milieux aquatiques et amphibiens qui accompagnent généralement ces plans d'eau ne sont que très peu représentés, dû probablement à la surexploitation des étangs, notamment pour l'activité pêche, ainsi qu'à un entretien jardiné pour les étangs de loisirs. Le site possède également un réseau hydrographique dense et varié allant des petits ruisseaux forestiers aux rivières de plaine. Cette diversité lui permet de posséder 90% des espèces piscicoles de Franche-Comté. Parmi les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, notons la présence de la lamproie de planer, du chabot, de la bouvière, de la loche d'étangs.

L'avifaune associée à ces milieux est riche. Le martin pêcheur d'Europe, bien représenté dans le site, niche sur les berges des cours d'eau et des étangs. Par ailleurs, les étangs du Sundgau sont le lieu d'hivernage ou une halte migratoire pour de nombreuses espèces de la DO comme la grande aigrette, la sterne pierregarrin, le balbuzard pêcheur, le chevalier sylvain.



A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 6 : DONNEES BIOTIQUES (AUTRES QUE HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE)

Données biotiques autres que habitats et espèces d'intérêt communautaire	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats naturels en général	85	12 d'intérêt régional 30 d'intérêt communautaire 7 d'intérêt communautaire prioritaire	ECOSCOPI
Flore en général	36	2 espèces d'intérêt communautaire 10 protégées au niveau régional 5 protégées au niveau national 8 sur la liste rouge nationale 21 sur la liste rouge régionale	CBNFC, ECOSCOPI
Faune en général	Oiseaux : 119 espèces connues Entomofaune : 26 espèces patrimoniales connues Amphibiens et reptiles : 20 espèces connues	Annexe1 de la directive oiseaux : - 36 espèces migratrices ou hivernantes régulières - 10 espèces nicheuses Liste rouge Europe nicheurs (non listées à l'annexe 1 de la directive oiseaux): - 6 espèces migratrices ou hivernantes régulières - 13 espèces nicheuses sur le site Liste rouge Franche-Comté (non listées à l'annexe 1 de la directive oiseaux): - 8 espèces migratrices ou hivernantes régulières. - 13 espèces nicheuses sur le site. Annexe 1 de la directive HFF : 3 Liste rouge Franche-Comté : 18 Espèces déterminantes pour les ZNIEFF : 24 Intérêt régional (ORGFH): 25 Annexe 1 de la directive HFF : 2 Liste rouge FC : 7 Intérêt régional (ORGFH):	LPO, BIOTOPE, OPIE,
Faune chassée	6	Chevreuil, sanglier, faisan, lièvre, bécasse, canard colvert	DDEA 90
Faune pêchée	9	brochet, black-bass, ombre commun, sandre, truite fario, truite arc en ciel, Ecrevisse américaine, grenouille verte, grenouille rousse, truite fario, vandoise.	DDEA 90, FDAAPPMA

SYNTHESE

La diversité des milieux rencontrés est à l'origine d'une diversité floristique et faunistique remarquable. On dénombre en effet sur le site plus de 80 associations d'habitats naturels dont plus de la moitié présentent un intérêt régional ou européen. 36 espèces végétales patrimoniales ont été recensées. Les milieux accueillant la plus grande richesse sont les milieux aquatiques (eaux douces, grèves exondées d'étangs, bords d'étangs) avec 19 espèces patrimoniales recensées soit plus de la moitié des espèces patrimoniales présentes sur le site. Parmi ces espèces, citons la litorelle à une fleur et la pilulaire, deux espèces bénéficiant d'une protection nationale ainsi que la marsilée à quatre feuilles d'intérêt européen.

Les milieux prairiaux sont également très riches en espèces patrimoniales, notamment les prairies humides du secteur de la Bourbeuse qui abritent une importante population d'oënanthe à feuille de peucedan, espèce protégée au niveau régional et de nivéole d'été, espèce protégée au niveau national, dont l'unique station connue se situe à Brebotte.

L'avifaune migratrice ou nicheuse fréquentant le site est également riche et diversifiée. Parmi les espèces migratrices ou hivernantes, de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau à savoir des limicoles comme le chevalier sylvain, le chevalier guinguette, la bécassine des marais ou des anatidés comme le canard chipeau, le canard souchet, le fuligule morillon, la sarcelle d'été, sont notés en halte migratoire. Cependant, la configuration des étangs (berges abruptes, ceintures végétales peu diversifiées), leur localisation, le plus souvent intra-forestière, ne permet pas le rassemblement important de colonies. Soulignons également la présence de la pie grièche grise en hivernage observée récemment sur la vallée de la Bourbeuse.

L'avifaune nicheuse compte 23 espèces régulières (hors directive oiseaux). Les espaces prairiaux abritent une avifaune patrimoniale importante. Parmi les espèces les plus remarquables, citons le courlis cendré et le vanneau huppé sur la vallée de la Bourbeuse, la chevêche d'Athéna dont une importante population est connue à Suarce et le tarier des prés qui apprécie les buissons bas des milieux ouverts pour nicher.

Au vu de l'importance des zones humides dans le site, ce dernier constitue un secteur important pour les populations d'amphibiens en Franche-Comté. Un état des lieux réalisé en 2008, révèle des populations intéressantes d'amphibiens. Onze espèces patrimoniales ont été contactées. Le secteur des étangs du Sundgau (Suarce, Boron, Florimont) constitue un site de reproduction remarquable, notamment pour la rainette arboricole, considérée comme « assez rare » et « très menacée » en Franche-Comté, dont le site accueille des populations notables mais aussi pour la grenouille rousse, espèce considérée « commune » en Franche-Comté mais bénéficiant d'une protection sur l'ensemble du territoire. Le site abrite également certains tritons comme le triton ponctué ou les tritons alpestres et palmés.

L'entomofaune est également diversifiée avec la présence sur le site de 18 espèces sur la liste rouge régionale. L'ordre des « odonates » est l'ordre le mieux représenté sur le site.

A : RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

HABITATS LIES AUX MILIEUX OUVERTS						
Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Typicité floristique	Etat de conservation	Origine des données / Structures ressources
Pelouses acidoclines subatlantiques sèches des Vosges*	6230-1*	1.06ha	Seul faciès prairial d'intérêt prioritaire, ce groupement occupe des superficies très réduites sur le site. Prend l'aspect d'une pelouse rase dominée par des espèces de petites tailles (genêt sagitté, gaillet des rochers...). On observe très souvent un imbriquement avec des faciès plus humides et notamment avec les habitats 6410-13. Ces pelouses sont inféodées à des sols très pauvres en éléments minéraux. On trouve ce groupement au niveau des communes d'Etueffont et Anjoutey.	Bon : 9% Moyen : 91%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPE (2009)
Pelouses calcicoles de l'est	6210-15	0.81ha	Ces pelouses calcaires n'ont été observées qu'une seule fois sur un site à Bourogne. Ce groupement est strictement inféodé à un substratum calcaire, ce qui explique sa faible répartition sur le site.	Bon : 68% Moyen : 32%	Favorable	ECOSCOPE (2009)
Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	6410-13	16.5ha	Habitat en mosaïque et fragmenté. Prairie très humide constituée d'une végétation assez dense marquée par l'abondance de la molinie et de quelques grandes herbes. Noyau important d'espèces hygrophiles (succise des prés, le myosotis, la scorzonère humble ...). Le cortège est complété par des espèces de mégaphorbiaies ou magnocariçales. Se développe en situation alluviale sur des sols assez pauvres en éléments minéraux présentant une hydromorphie très importante. Localisée au niveau des vallées sous-vosgiennes, elles présentent un intérêt fort pour la valeur du site Natura 2000.	Bon : 34% Moyen : 66% Mauvais : 0%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPE (2009) CBNFC (2006)
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	234ha	Prairie représentant des surfaces importantes sur le site. Prairie dense. Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées) des herbes plus basse (petites graminées, herbes à tiges rampantes). Cortège floristique diversifié assurant une alimentation variée aux petits invertébrés.	Bon : 11% Moyen : 59% Mauvais : 30%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPE (2009) CBNFC (2006)

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	6510-5	64ha	On trouve ce type de prairie essentiellement sur la vallée de l'Allaine et au nord de la vallée de la Madeleine.	Bon : 30% Moyen : 64% Mauvais : 7%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	43ha	Variante eutrophe des prairies 6510-4et5.	Bon : 4% Moyen : 20% Mauvais : 76%	Défavorable mauvais	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	24.30ha	Cette communauté se présente toujours sous une forme très luxuriante, dense et diversifiée, composée d'espèces pouvant atteindre des hauteurs de près de deux mètres. Les espèces constitutives du cortège floristique comptent des espèces de mégaphorbiaie en général : grande ortie, reine des prés, liseron des haies, accompagnées des espèces des ourlets nitrates comme la silène dioïque ou le cerfeuil sauvage ou de prairies : dactyle pelotonné, grand plantain. On rencontre ce groupement principalement en bordure de cours d'eau. Les sols y sont riches en éléments minéraux et plus particulièrement en azote apporté par les crues.	Bon : 28% Moyen : 46% Mauvais : 25% Inconnu : 1%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	27.50ha	Cette communauté se présente toujours sous une forme, dense et diversifiée. La physionomie du groupement est alors imposée par la reine des prés accompagnée d'espèces comme la grande ortie, le cirse maraîcher, l'angélique des bois. On rencontre ce groupement principalement non loin des cours d'eau, en retrait des berges sur des sables, souvent siliceux. Les apports en minéraux sont moins importants que dans le cas précédent.	Bon : 35% Moyen : 50% Mauvais : 15%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	2.13ha	Occupe des superficies très réduites sur le site. Ces formations sont liées au cours d'eau. Les sols sont marqués par un engorgement profond (sols alluviaux avec pseudogleys).	Bon : 8% Moyen : 92% Mauvais : 0%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009)
Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, héliophiles à semi-héliophiles.	6430-6	2.70ha	Occupe des superficies très réduites sur le site. Ces ourlets se trouvent généralement au contact des forêts sur des sols ayant une bonne réserve en eau. Ils sont représentés par des espèces à fort développement (orties, cerfeuil...).	Bon : 1% Moyen : 9% Mauvais : 22% Inconnu : 68%	Défavorable mauvais	ECOSCOPI (2009)

HABITATS LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES						
Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Typicité floristique	Etat de conservation	Origine des données / Structures ressources
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitaire des régions continentales, des <i>littorelleta uniflorae</i>	3130-2	0.90 ha	Cet habitat prend l'aspect d'une masse homogène, relativement dense qui se développe sous la surface de l'eau. On le rencontre en position de ceinture végétale autour des étangs.	Bon : 46% Moyen : 46% Mauvais : 2% Inconnu : 6%	Favorable	ECOSCOPE (2009) CBNFC (2006)
Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau planitiales, d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-3	0.68 ha	Ce groupement pionnier prend l'aspect d'un fin gazon peu stratifié. Il occupe des vases exondées d'étangs sur une topographie douce des berges. Il est lié à des variations du niveau hydrique avec des durées d'exondation plus ou moins prolongées. Le substrat est mésotrophe et le caractère héliophile toujours marqué.	Bon : 59% Moyen : 38 % Mauvais : 1% Inconnu : 2%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPE (2009) CBNFC (2006)
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	1.60 ha	Les groupements à potamots et groupement à élodée du Canada colonisent le fond vaseux des étangs à texture sableuse ou argileuse dans des eaux assez chargées en nutriments sous forme de tapis dense et recouvrant. Cet habitat abrite parfois <i>Najas mior</i> (espèce protégée au niveau régional).	Bon : 26% Moyen : 34% Mauvais : 36% Inconnu : 4%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPE (2009) CBNFC (2006)
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150-2	0.04 ha	Ce groupement occupe généralement des petites gouilles, vaseuses, boueuses, qui ponctuent les communautés végétales formant les ceintures de végétation de certains étangs. Les eaux peu profondes y sont oligotrophes à mesotrophes. On trouve ce groupement en mosaïque.	Inconnu : 100 %	Défavorable mauvais	ECOSCOPE (2009) CBNFC (2006)
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3	0.70ha	Composé principalement de lentilles d'eau recouvrant la surface de l'eau en tapis dense et quasi continu.	Bon : 15% Moyen : 44 % Mauvais : 33% Inconnu : 8%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPE (2009)
Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à meso-eutrophes, neutre à basique	3260-4	1.16ha	Ces groupements sont rares et localisés sur la Bourbeuse, à hauteur de Charmois et Brebotte. Les herbiers sont bien développés et leur conservation ne semble pas menacée.	Bon : 67% Moyen : 33%	Favorable	ECOSCOPE (2009)

<i>Bidention</i> des rivières et <i>Chenopodion rubri</i>	3270-1	1.8 ha	Formations pionnières constituées d'herbacées annuelles craignant la concurrence sur alluvions limoneuses ou argilo-limoneuses. Niveau d'eau variable sans assèchement complet.	Bon : 32% Moyen : 52% Mauvais :17 %	Défavorable inadéquat	ECOSCAP (2009)
--	--------	--------	---	---	--------------------------	----------------

HABITATS LIES AUX MILIEUX FORESTIERS

Habitats naturels d'intérêt	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Typicité floristique	Etat de conservation	Origine des données / Structures ressources
Hêtraies chênaies à Aspérule odorante et Mélisse uniflore	9130-5	218 ha	Habitat largement répandu dans le site et dans toute la région franc-comtoise. Cette forêt correspond le plus souvent à un ancien taillis sous futaie en reconversion. Les arbres dominants, le hêtre et le chêne sont accompagnés de frêne, de charme commun, de noisetier. La strate herbacée montre un éventail d'espèces des sols riches en nutriments : violette des bois, lierre terrestre, carex, benoîte commune... On le trouve sur des sols limoneux à argilo-limoneux, moyennement profonds à très profonds à réserves trophiques très bonnes.	Bon : 0% Moyen : 89% Mauvais : 10% Inconnu : 1%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)
Hêtraies-chênaies à Pâturin de Chaix	9130-6	772 ha	Habitat largement répandu dans le site et dans toute la région franc-comtoise. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme d'un ancien taillis sous futaie en conversion vers une futaie. La strate dominante est composée de hêtre accompagné de chêne sessile, chêne pédonculé ou de charme. Le sous étage est généralement peu dense et peu diversifié (ronce commune accompagnée d'espèces acidiphiles voir acidiphiles). Le tapis herbacé est généralement assez pauvre en espèces. Elles s'expriment en contexte acidifié, généralement sur des couvertures de limons.	Bon : 4% Moyen : 88% Mauvais : 7% Inconnu : 1%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)
Chênaies pédonculées neutrophiles à primevères élevées	9160-2	4.75 ha	Habitat peu répandu, les conditions édaphiques privilégiant la chênaie pédonculée acidophile. Peuplement dominé par le chêne pédonculé et le charme en sous étage accompagné du frêne, de l'érable sycomore, de l'aulne, du tilleul, hêtre (rare). Le sous étage est assez diversifié. Tapis herbacé présentant une bonne richesse spécifique. Il est généralement situé en position de plateau sur des sols riches en nutriments et à bonne capacité hydrique mais pouvant se ressuyer assez rapidement. Leur structure est généralement argilo-limoneuse à limono-argileuse.	Bon : 2% Moyen : 87% Mauvais : 11%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)
Chênaies pédonculées neutroacidiphiles à meso-acidiphiles	9160-3	293.16 ha	Fait partie des habitats forestiers bien représentés dans le site occupant parfois de très vastes surfaces. Il est par contre plutôt rare en France. Se répartissent davantage sur les vallées sous-vosgiennes de la Madeleine et de la Saint Nicolas. La physionomie de cet habitat est donnée par le chêne pédonculé accompagné de charme commun. D'autres espèces complètent la strate dominante : le merisier, le bouleau, le peuplier tremble, l'aulne glutineux. Le cortège du sous-étage et le tapis herbacé sont assez pauvres en espèces. Il colonise les sols bien alimentés en eau, à contrastes hydriques parfois marqué. Les sols à dominante limoneuse sont particulièrement sensibles au tassement.	Bon : 1.5% Moyen : 87% Mauvais : 11.5%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)

Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes	9110-1	24 ha	Peu répandu dans le site, ce groupement dominé par le chêne et le hêtre est accompagné du bouleau et du sorbier. Le sous étage est peu fourni, essentiellement d'espèces acidiphiles mais le tapis herbacé est très recouvrant et les bryophytes abondantes. Se développe généralement en position plane et colonise. Colonise fréquemment les berges et le nord des étangs. Se développe sur des sols faible en éléments minéraux.	Bon : 4% Moyen : 96%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009)
Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles de l'étage montagnard inférieur	9110-2	1.62 ha	Très peu répandues dans le site. Ce groupement de hêtraies acidiphiles de l'étage montagnard inférieur a été observé, sur deux stations à Anjoutey. Elles présentent une végétation acidiphile caractéristique (<i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Luzula luzuloides</i> , <i>prenanthes purpuea</i>).	Moyen : 100%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009)
Chênaie pédonculée sur sols hydromorphes à molinie.	9190-1	2.75ha	Très peu répandu dans le site. Se développe sur des sols hydromorphes.	Bon : 71% Moyen : 15% Mauvais : 14 %	Favorable	ECOSCOPI (2009)
Frênaies-ormaies continentales à cerisier à grappes des rivières à cours lent	91E0-10	44.69 ha	Observée à plusieurs reprises sur le site. La strate arborée est dominée par l'Aulne à glutineux et le Frêne. Le sous-bois est dense, composé essentiellement de cerisier grappes. La strate herbacée est pauvre et peu diversifiée. Ce groupement à été rattaché aux frênaie-ormaies malgré l'absence de l'orme.	Bon : 29 % Moyen : 58% Mauvais : 13%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009)
Aulnaie à hautes herbes	91E0-11	90.20 ha	Groupement occupant de petites surfaces sur la région d'étude. Dominée par l'aulne glutineux accompagné fréquemment de Frêne ainsi que du peuplier tremble, du chêne pédonculé en petit nombre de pieds. Ces espèces se retrouvent en sous-étage, accompagnées des espèces de fourrés mesohygrophiles. La végétation herbacée est exubérante et recouvrante, composée d'espèces à grand développement des megaphorbiaies ou des lisières intraforestières peu nitrophiles. Ce groupement s'étabit dans différentes situations (dépressions, banquettes alluviales, ceintures d'étangs), présentant un caractère commun : la quasi-permanence de l'eau dans le sol induisant une forte hydromorphie caractérisée par la présence d'un gley. Présence d'éléments minéraux et d'azote importante dans le sol.	Bon : 27% Moyen : 49% Mauvais : 25%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)
Aulnaie-frênaie de rivière à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	91E0-6	95.45 ha	Groupement occupant de petites surfaces sur la région d'étude. Cette forêt se présente sous la forme d'un groupement plus ou moins linéaire, établi sur les rives des cours d'eau. Dominée par le Frêne, et l'Erable. Ces espèces se retrouvent en sous-étage accompagnées des espèces de fourré. La végétation herbacée est exubérante et diversifiée, composée d'espèces exigeantes quant à l'alimentation minérale et l'apport en eau. Ce groupement colonise les bords de cours d'eau à débit rapide. Elle se développe sur des sols caillouteux bien alimentés en eau et en apport minéraux.	Bon : 31% Moyen : 50% Mauvais : 31% Inconnu : 2%	Défavorable inadéquat	ECOSCOPI (2009) CBNFC (2006)

Aulaines-frenaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91°0-8	49 ha	Groupement bien typé mais peu fréquent dans la région d'étude. Cette forêt se présente sous la forme d'un groupement plus ou moins linéaire, établi sur les rives des cours d'eau. La strate dominante, diversifiée, est composée d'aulne glutineux, de frêne, d'érable. Ces espèces se retrouvent en sous-étage accompagnées des espèces des <i>Crataego monogynae-Prunetea spinosae</i>. La végétation herbacée est luxuriante composée d'espèces des milieux riches en nutriments. Ce groupement colonise les platières alluviales en bord de petits cours d'eau, remontant parfois jusqu'aux sources. Les sols mal drainés, présentent un profil hydromorphe en profondeur.	Bon : 1% Moyen : 84% Mauvais : 14%	Défavorable inadéquat	CBNFC, ECOSOP (2009)
Saulaies arborescentes à saules cassants	91°0-2	28.55 ha	La strate arborescente est dominée par le Saule fragile. La strate arbustive est moyennement présente et montre la transition avec les saulaies arbustives qui bordent souvent les plans d'eau. La strate herbacée est riche en espèce nitrophile et souvent dominée par l'ortie. On trouve ce groupement sur la Saint-Nicolas, la Bourbeuse et l'Allaine. Se développe à la faveur d'écoulement diversifié, avec de nombreux méandres.	Bon : 62% Moyen : 25% Mauvais : 13 %	Favorable	ECOSOP (2009)

Annexes cartographiques :

Carte 10 : carte des habitats naturels

Carte 11 : carte de la typicité floristique

A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (DIRECTIVE 92/43 ANNEXES 2, 4, 5)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060	Données non disponibles	Population connue à Bourogne, Froidefontaine, Bessoncourt, Montreux-le-Château, Florimont.	Donnée non disponible	OPIE (2006)
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065	données non disponibles	Population connue à : Chèvremont, Montreux-le-Château, Bretagne, Bourogne (vallée de la Bourbeuse), Boron, Suarce, Bessoncourt.	Donnée non disponible	OPIE (2006-2004)
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044	données non disponibles	Population connue à Autrechêne (vallée de la Bourbeuse).	Donnée non disponible	OPIE (2006-2004)
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	1321	50	Le grenier de l'église d'Etueffont accueille une colonie en période estivale (du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} septembre). Cette colonie d'une cinquantaine d'individus, est un rassemblement, actuellement connu, de cette espèce pour le département avec un indice chiroptérologique de 16.	Donnée non disponible	DIREN FC
<i>Myotis Myotis</i>	Grand Murin	1324	250	Le grenier de l'église de Rougemont-le-Château accueille une colonie de 250 individus en période estivale. Rassemblement de femelles qui viennent mettre bas leur unique petit dans ce site en relation avec l'église d'Anjoutey.	Donnée non disponible	DIREN FC
<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang	1145	Données non disponibles	Basse vallée de la Saint Nicolas (Cunelière, Fontaine, Montreux-le-Château).	Donnée non disponible	ONEMA
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	1134	Données non disponibles	La Bouvière est connue : - sur la basse vallée de la Saint Nicolas, - sur la vallée de la Bourbeuse.	Donnée non disponible	ONEMA

<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	Données non disponibles	La Lamproie de planer est connue : - sur la vallée de la Madeleine depuis Anjoutey jusqu' à Chevremont - sur la haute et moyenne vallée de la Saint Nicolas	Donnée non disponible	ONEMA
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	Données non disponibles	-Hautes et moyennes vallées de la Saint Nicolas et de la Madeleine - Petits affluents de la Bourbeuse - Bassin versant de l'Allaine	Donnée non disponible	ONEMA
<i>Leuciscus soufia</i>	Blageon	1131	Données non disponibles	Présent sur l'Allaine à Delle notamment.	Donnée non disponible	ONEMA
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1166	Données non disponibles	Lors de prospections récentes (2008), le Sonneur à ventre jaune a été entendu à Petit-Croix, non loin de l'emprise Natura 2000. Il est connu plus au nord à Foussemagne et Fontaines. Néanmoins, il n'a pas été observé récemment et reste à rechercher.	Donnée non disponible	DIREN-FC
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	Données non disponibles	Le Triton crêté n'a pas été observé lors de récentes prospections réalisées en 2008. Si l'espèce est néanmoins présente, elle est considérée comme rare et/ou localisée.	Donnée non disponible	DIREN-FC
<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles	1428	2 stations sur le site	Petite fougère aquatique. Espèce héliophile ne supportant pas l'ombrage, ni la concurrence d'autres végétaux. Fréquente les plans d'eau oligotrophes de faible profondeur et plus ou moins asséchés en été. Stations connues sur le site dans deux étangs : étang de la grille (Florimond et Suarce), gros étang (Vauthiermont), et hors site à l'étang de la basse boulaie (Lepuix Neuf)	Favorable	CBNFC (2006)
<i>Dicranium viride</i>	Dicrane vert	1381	14 communes	C'est une mousse qui se développe dans des forêts sur des placages d'alluvions siliceuses ou sur des loess, lehms, loesslehms et colonise le plus souvent le hêtre et plus occasionnellement le chêne ou le charme. Observée dans plusieurs communes du site et plus particulièrement au sud du site vers Coucelles-Rechesy-Florimond ou encore dans le Sundgau fermé à Suarce et Faverois.	Donnée non disponible	SHNPM (2008)

A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 9 : ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe 1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Ciconia ciconia</i>	<i>Cigogne blanche</i>	A031	2 couples 33% de la population régionale	Cette espèce niche principalement sur les plates formes mises à sa disposition. Plus rarement, elle s'installe sur des arbres cassés par les tempêtes. L'espèce est notée comme reproductrice depuis quelques années, plusieurs couples nichant notamment sur les communes de Charmois (hors site) et Leval (deux couples). De nombreux individus sont observés sur le site en passage ou en halte migratoire. D'une manière générale l'espèce dépend de la présence d'habitats humides ou de prairies où elle trouve sa nourriture.	Favorable	BIOTOPE (2009) LPO
<i>Pernis apivorus</i>	<i>Bondrée apivore</i>	A072	1 à 3 couples <0.5% de la population régionale	Migratrice tardive, la bondrée apivore apparaît sur le site à partir du mois de mai. Elle est notée sur 12 communes de la ZPS en période favorable, sans que des preuves de reproduction n'aient pu être apportées. Elle semble cependant fréquenter régulièrement les grands secteurs boisés . Lors de prospections réalisées en 2009, plusieurs individus ont été observés. Un couple a en particulier été contacté sur un secteur favorable sur la commune de Faverois.	Données non disponibles	BIOTOPE (2009) LPO
<i>Milvus migrans</i>	<i>Milan noir</i>	A073	17 à 18 couples	L'espèce est bien représentée sur la zone, tant en période de migration que de reproduction. Elle y trouve en effet tous les éléments nécessaires à son installation (site de nidification, terrain de chasse). La nidification de l'espèce est régulièrement prouvée dans le secteur du Sundgau des étangs et des forêts. Les habitats fréquentés par l'espèce représentent des surfaces importantes, que ce soit pour les terrains de chasse (espaces ouverts et zones humides) que pour les site de nidification (boisements) .	Favorable	BIOTOPE (2009) LPO

<i>Milvus milvus</i>	<i>Milan royal</i>	A074	4 couples	Souvent observé en migration, le milan royal a aussi été noté comme nicheur sur le site, notamment sur les communes d'Etueffont (2000 et 2001) et de Suarce (2009). Des estimations conduisent à penser que des nids sont installés sur quatre à six communes de la ZPS (observations de parades ou d'oiseaux sur des sites potentiellement propices mais sans indices certains de nidification). Les prospections menées en 2009 ont permis l'observation de plusieurs individus vraisemblablement cantonnés car régulièrement observés sur certains secteurs du Sundgau et de la vallée de la Bourbeuse. La reproduction de l'espèce est cependant régulièrement compromise par des perturbations anthropiques comme les travaux forestiers réalisés à proximité des aires, ce qui conduit à un échec de la nidification par abandon des nids. La sensibilité de l'espèce, tant au niveau régional qu'eupéen donne au site une responsabilité particulière pour la conservation de ce rapace.	Favorable	BIOTOPE (2009) LPO
<i>Alcedo atthis</i>	<i>Martin pêcheur d'Europe</i>	A229	Données non disponibles	Fréquentant aussi bien les étangs que les cours d'eau où il trouve sa nourriture, le martin-pêcheur semble bien implanté sur la ZPS. La nidification, prouvée sur le site, est certainement sous-estimée étant donnée la difficulté de repérage des nids. Au vu des milieux présents, l'espèce semble cependant pouvoir trouver sur le site des conditions favorables. Une observation a été réalisée au niveau de Delle lors des prospections de 2009.	Favorable	BIOTOPE (2009) LPO
<i>Dryocopus martius</i>	<i>Pic noir</i>	A236	7 à 8 couples	Espèce typique des boisements, le pic noir est particulièrement présent sur le site et occupe les grandes zones forestières où il niche. La bonne dynamique de l'espèce ne le place pas en danger immédiat. Il est tout de même nécessaire de raisonner les pratiques forestières afin de préserver la qualité des milieux forestiers (augmenter le nombre de gros bois), également fréquentées par d'autres espèces plus sensibles ainsi que de maintenir l'intégrité des massifs forestiers nécessaire à cette espèce à vaste territoire. Les prospections menées en 2009 ont confirmé la présence du pic noir dans les boisements du Sundgau et près de Brebotte. Cependant, ces prospections ont été un peu tardives pour être représentatives de la population du site, la période optimale étant fin mars.	Favorable	BIOTOPE (2009) LPO
<i>Picus canus</i>	<i>Pic cendré</i>	A234	10 à 15 couples	L'espèce semble bien implantée sur la zone. Elle est en effet considérée comme nicheuse sur dix communes (données imprécises, localisation à l'échelle communale). Les précisions manquent pour situer exactement les secteurs concernés mais, étant donné la présence de milieux favorables à l'espèce sur la ZPS, cette dernière fréquente très certainement les ripisylves et les boisements inclus dans le périmètre. Le site Natura 2000 apparaît comme particulièrement important pour l'espèce. Des densités intéressantes sont en effet présentes, ce qui fait de l'espèce un des enjeux importants du site. Les prospections réalisées en 2009 ont permis de contacter l'espèce à plusieurs	Données non disponibles	BIOTOPE (2009) LPO

				reprises, principalement dans les boisements du Sundgau, malgré sa relative discrétion. Cependant, elles ont été un peu tardives pour être représentatives de la population du site, la période optimale étant fin mars.		
<i>Dendrocopos medius</i>	<i>Pic mar</i>	A238	10 couples	Le pic mar est présent sur le site Natura 2000 au niveau des boisements feuillus. Il est en particulier inféodé aux différents habitats de chênaie-charmaie. Les données existantes sont cependant relativement pauvres. Les quelques observations font état d'une présence avérée sur le secteur des étangs du Sundgau, dans les boisements à proximité de la frontière suisse et sur la vallée de la Madeleine (forêt domaniale de Belfort et premiers contreforts des Vosges). Lors des prospections de 2009, seules deux observations ont été effectuées dans le Sundgau. Cependant, ces prospections ont été un peu tardives pour être représentatives de la population du site. Un effort devra être mené dans les années à venir pour améliorer la connaissance de cette espèce sur le site.	Données non disponibles	BIOTOPE (2009) LPO
<i>Lanius collurio</i>	<i>Pie grièche ecorcheur</i>	A338	>30couples	Elle est contactée annuellement sur le site où elle se reproduit de façon régulière. Elle occupe notamment les secteurs de prairies des vallées alluviales (Saint-Nicolas, Madeleine, Bourbeuse...) mais également des secteurs moins humides du Nord du site où elle trouve des conditions favorables. Particulièrement attachée aux prairies entrecoupées de haies, de buissons ou d'arbres isolées, sa conservation passe par la préservation de ces milieux particuliers.	Favorable	BIOTOPE (2009) LPO
Espèces migratrices ou hivernantes régulières						
<i>Grande aigrette</i>	<i>Egretta alba</i>	A027	Sans objet	Elle est l'espèce regroupant le plus grand nombre d'observations. Contactée majoritairement en hiver, l'espèce est en nette expansion depuis la fin des années 1990. Ainsi, 5 individus ont été recensés à l'hiver 2006 dans le département et 85 deux ans plus tard. Cette tendance sur le site suit celle observée à l'échelle nationale. Dans un avenir proche, il serait possible d'assister à la nidification de l'oiseau. Fortement liée aux milieux humides et aquatiques, l'espèce a été notée sur l'ensemble du site, des vallées de la Saint-Nicolas et de la Madeleine aux étangs du Sundgau Belfortain. Souvent contactée en petit nombre, elle est cependant de plus en plus mentionnée en dortoirs, notamment au niveau des piscicultures de Faverois et de l'étang Fourchu (Florimont).		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Sterne pierregarin</i>	<i>Sterna hirundo</i>	A193		Principalement observée au printemps et en été, l'espèce est observée annuellement sur les grands étangs piscicoles (Sundgau) où elle est observée en petits groupes (une dizaine maximum). Les contacts concernent en général des individus en halte migratoire. Une observation récente faite sur le Gros Etang (commune de Florimont) rapporte cependant que des comportements territoriaux avaient été observés, laissant penser à une possible nidification, bien que les habitats ne lui semblent pas favorables sur le secteur.		

<i>Pandion haliaetus</i>	<i>Balbuzard pêcheur</i>	A094	Contactée uniquement en migration, l'espèce est régulièrement observée sur les étangs du Sundgau mais également sur les vallées plus au Nord. Les données (quelques individus annuellement) concernent des oiseaux de passage, principalement durant les mois de mars-avril (migration pré-nuptiale) et août-septembre (migration post-nuptiale). La présence d'étangs et d'importantes surfaces en eau sont particulièrement favorables à l'espèce qui y trouve des lieux de pêche privilégiés. Certains oiseaux peuvent ainsi stationner quelques temps lors des étapes migratoires avant de reprendre leur route.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Circus cyaneus</i>	<i>Busard Saint Martin</i>	A082	L'espèce, régulièrement notée sur le site, apparaît plutôt en période de migration. Au cours de la période récente (années 2000), quelques individus ont été observés sur des sites favorables en période de nidification. L'installation de couples sur ces secteurs n'a cependant pas pu être mise en évidence. C'est notamment le cas sur les communes de Florimont et Froidefontaine, mais également, plus récemment sur la commune de Larivière. Le Busard Saint-Martin fréquente l'ensemble des milieux ouverts sur lesquels il trouve sites de nidification et territoires de chasse. Il affectionne en particulier les friches et les cultures, milieux sur lesquels il est cependant vulnérable face aux activités humaines. Sa préservation passe par une attention particulière portée aux milieux qu'il fréquente et par un suivi de la nidification sur les sites sensibles. Il est à noter qu'une enquête de la LPO Franche-Comté en 2008 a mis en évidence une absence totale de reproduction de l'espèce sur le Territoire de Belfort ce qui démontre sa régression alarmante.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Circus aeruginosus</i>	<i>Busard des roseaux</i>	A081	Régulièrement observé en migration, le busard des roseaux ne fait aujourd'hui pas partie de l'avifaune nicheuse du site. L'absence de milieux favorables à son installation (grandes roselières notamment) pourrait expliquer l'absence de l'espèce en période de reproduction. Les observations de l'espèce concernent donc les périodes de migration et majoritairement les mois de mars à mai et d'août-septembre. Les secteurs concernés se situent majoritairement sur Faverois et Florimont (piscicultures et Gros Etang), milieux favorables, mais aussi parmi les sites plus prospectés de la ZPS. Des données communales concernent également le secteur de Charmois/Froidefontaine.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Tringa glareola</i>	<i>Chevalier sylvain</i>	A166	Les observations de cette espèce, strictement migratrice sur le site couvrent les mois de mars à août. Elles concernent des contacts avec des individus isolés ou des petits groupes en halte migratoire plus ou moins prolongée. Ils profitent de la présence d'étangs, en particulier au moment des assecs qui leur permettent de se nourrir dans la vase humide. Les observations se concentrent majoritairement sur les grandes piscicultures de Faverois et de Florimont (Gros Etang) en lien avec la gestion particulière des niveaux d'eau. Quelques observations ont également été réalisées en limite du site sur la commune de Foussemagne.		

<i>Ciconia nigra</i>	<i>Cigogne noire</i>	A030		L'observation de l'espèce est régulière sur le site soit en survol, soit en halte migratoire. Quelques observations se démarquent cependant par leur date relativement tardive par rapport au passage migratoire habituel. Des mentions de l'espèce et notamment d'individus juvéniles existent ainsi en avril et en mai, ce qui pourrait constituer des indices de reproduction sur le site. La nidification n'a cependant pas été prouvée, malgré la présence d'habitats favorables. Elle apprécie en effet les prairies humides où elle trouve sa nourriture et la présence de boisements avec de gros arbres où elle établit son nid dans des zones peu fréquentées car il s'agit d'une espèce particulièrement sensible au dérangement.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Egretta garzetta</i>	<i>Aigrette garzette</i>	A026		Espèce en expansion en provenance du sud (Méditerranée), elle a progressivement colonisé l'ensemble des départements côtiers et dans le même temps a opéré une remontée sur les grandes vallées fluviales. Sur la ZPS, l'oiseau a majoritairement été observé en période estivale malgré une observation tardive en octobre. Il s'agit dans ce cas d'individus erratiques, peut-être en provenance de la vallée de la Saône. Cependant, étant donné la dynamique de population de l'espèce, il est possible qu'elle soit amenée à nicher sur le site d'ici quelques années.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Ixobrychus minutus</i>	<i>Blongios nain</i>	A022		Espèce autrefois nicheuse sur le site, elle n'est aujourd'hui plus considérée comme telle. La nidification, prouvée dans les années 1990 sur les étangs de Rosières et Chalmey (Faverois) n'a depuis plus été mise en évidence. Quelques individus sont cependant toujours observés sur le site mais ils correspondent à des oiseaux en migration. L'espèce souffre d'une nette dégradation de son habitat (artificialisation des étangs) et d'une mauvaise dynamique de population généralisée.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Philomachus pugnax</i>	<i>Combattant varié</i>	A151		Quelques observateurs rapportent la présence du combattant varié en période de migration. C'est cependant une espèce peu fréquente sur le site (quelques observations annuelles seulement), majoritairement localisée en étape migratoire sur les grands étangs du Sundgau. Comme le chevalier sylvain et les autres limicoles migrateurs en règle général, le combattant apprécie particulièrement les vases exondées lors de la mise en assec des étangs où il trouve sa nourriture.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Ardea purpurea</i>	<i>Héron pourpré</i>	A029		Mises à part quelques observations éparses (Fontaine, Florimont), la majorité des données de héron pourpré proviennent des étangs piscicoles de Faverois. Celles-ci s'étalent entre mars et septembre, ce qui correspond globalement à la période de présence de l'espèce en France. A ce jour, aucune preuve tangible de nidification n'a été signalée. On notera cependant l'existence de données anciennes indiquant la présence d'individus en période favorable. Au vu des caractéristiques actuelles du milieu, il est cependant peu probable que l'espèce niche sur le site.		BIOTOPE (2009) LPO

Espèces irrégulières, occasionnelles et exceptionnelles						
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	A023		Les données de bihoreau sont majoritairement anciennes et concernent des oiseaux de passage. L'espèce a été observée sur les étangs du Sundgau et en vallée de la Bourbeuse. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'individus isolés entendus de nuit. Quelques observations se distinguent par leur date relativement tardive. Quelques individus ont en effet été observés au printemps et en début d'été mais il s'agit vraisemblablement d'individus erratiques.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	A075		La pygargue à queue blanche est un visiteur d'hiver qui fréquente le site durant les mois les plus froids de l'année. Les observations se concentrent sur la zone des étangs du Sundgau où des individus sont occasionnellement observés. Leur stationnement peut être plus ou moins long en fonction des conditions climatiques et des ressources alimentaires disponibles. L'absence de concentrations importantes d'oiseaux d'eau semble cependant être un frein à la présence régulière de l'oiseau en comparaison d'autres sites d'hivernage où sa présence est détectée annuellement (grands lacs aubois).		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Botaurus stellaris</i>	butor étoilé	A021		Aucune donnée de l'espèce n'a été signalée de manière précise sur la zone considérée. Des données communales anciennes existent néanmoins, datant cependant d'une dizaine d'années (la plus récente mention de l'espèce remontant au printemps 2002). Elles concernent des oiseaux isolés observés durant les mois d'hiver et au début du printemps sur les communes de Faverois, Florimont et Suarce. Au vu des exigences de l'espèce et des habitats présents sur la zone, les observations de butor concernent certainement des secteurs inclus dans le périmètre de la ZPS. Sa rareté peut s'expliquer par l'absence de roselières de taille importante, habitat de prédilection de l'espèce.		BIOTOPE (2009) LPO
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	A119		Les observations de marouette ponctuée concernent toutes la commune de Faverois, sans que des localisations précises ne permettent de localiser les secteurs précis utilisés par l'espèce. Cependant, la commune étant incluse dans sa quasi-totalité dans le site Natura 2000, il est possible d'affirmer que l'espèce fréquente la ZPS. Mentionnée à huit reprises sur les dix dernières années, l'espèce est majoritairement observée en automne avec cependant une mention printanière en 2008.		BIOTOPE (2009) LPO

Carte 14 : carte de localisation des espèces

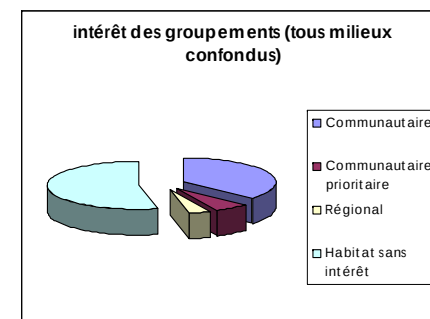
SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (7, 8, 9)

LES HABITATS NATURELS

En considérant l'ensemble des milieux du site Natura 2000 (groupements prairiaux, groupements humides, groupements forestiers), 47% des habitats cartographiés présentent un intérêt communautaire (dont prioritaire) ou régional.

Cette part importante d'habitats remarquables confirme la richesse du site Natura 2000. Les forêts mésophiles, toutes désignées d'intérêt communautaire, jouent un rôle non négligeable dans ce chiffre.

Les habitats d'intérêt prioritaire occupent 6% du site Natura 2000. Il s'agit principalement des forêts alluviales des cours d'eau. Ponctuellement, d'autres habitats d'intérêt prioritaire ont été identifiés: les pelouses à Nard raide (code 6510) et des érablaies de pentes (code 9180-4*). Pour ces deux associations, les superficies occupées sont minimales (respectivement 1.06 et 1.34 ha).



Précision concernant l'évaluation de l'état de conservation :

Au sens de la directive, l'état de conservation résulte de l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. Il peut-être « favorable », « défavorable inadéquat » correspondant à un état de conservation moyen ou « défavorable mauvais » correspondant à un état de conservation mauvais. A défaut d'une définition précise, l'évaluation de l'état de conservation, dans le cadre de cette étude, s'est basée sur les atteintes ou perturbations observées, la qualité de sa structure et la typicité floristique de l'habitat. Cette dernière s'évalue au regard d'une composition floristique optimale décrite dans la bibliographie et selon trois niveaux :

- « bon » : le groupement est floristiquement représentatif, les atteintes ne remettent pas en cause sa pérennité.
- « moyen » : le groupement est typique ou moyennement typique mais subit des atteintes pouvant remettre en cause sa pérennité.
- « mauvais » : le groupement est moyennement à peu typique et subit des atteintes remettant en cause sa pérennité.

Habitats naturels et espèces végétales liés aux milieux ouverts

On observe des répartitions très différentes selon les vallées du site Natura 2000.

La vallée de l'Allaine, présente des proportions assez fortes de prairies de fauche mésophiles d'intérêt communautaire. Cette proportion est notamment importante sur la partie amont jusqu'à Delle. La partie aval est davantage occupée par des groupements de pâtures et les groupements de fauche (mésophiles et humides) se cantonnent dans des parcelles plus petites. Les 2/3 de ces prairies sont menacés par l'intensification des pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation trop importante...).

Les parties amont des petites vallées vosgiennes (vallée de la Madeleine jusqu'à Bethonvilliers, vallée de la Saint-Nicolas à Rougemont-le-Château) rassemblent des prairies de fauche gérées de façon extensive et rassemblent les groupements les plus intéressants. Le plus souvent leur état de conservation est considéré comme excellent. Dans ces secteurs amont, on observe également une grande diversité d'habitats des plus humides aux plus secs.



Anjoutey : près de fauche et pâturage d'exploitation extensive (Ecoscop, 2009).

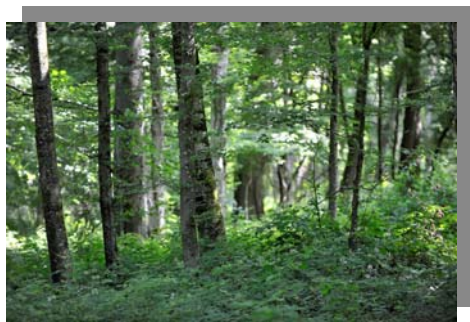
La répartition des groupements prairiaux humides est également inégale sur le site Natura 2000. Ces groupements se retrouvent de façon majoritaire (en proportion relative) sur la vallée de la Bourbeuse, de Montreux-Château à Froidefontaine. Ces groupements présentent essentiellement un intérêt régional. Même si elles ne sont pas d'intérêt communautaire, notons tout de même la présence de l'oënanthe à feuille de peucedan, espèce d'intérêt régional de prairies humides oligotrophes ainsi que de la nivéole d'été dont l'unique station du Territoire de Belfort se situe à Brebotte. Au vu des facteurs physiques, forte hydromorphie du sol, les pratiques agricoles sur ce secteur sont relativement extensives et seulement le tiers de ces prairies est menacé par l'intensification des pratiques agricoles. Par ailleurs, ce secteur classé en espace naturel sensible, fait l'objet de mesures ciblées depuis 10 ans pour encourager le maintien de ces pratiques agricoles.

Au niveau du secteur des étangs du Sundgau (Boron, Courtelevant, Faverois, Florimont, Suarce et Lepuix-Neuf), l'essentiel des milieux ouverts est composé de cultures et de pâtures. Les prairies artificielles ou artificialisées (sursemis important de prairies de fauche naturelles) représentent également une part non négligeable des groupements de prairies. 250 ha ont été cartographiés, soit plus de 15% des milieux prairiaux. Une part importante de ces prairies améliorées se localise le long de la Saint Nicolas.

Associées à ces milieux ouverts, les mégaphorbiaies d'intérêt communautaires qu'on trouve généralement à proximité des cours d'eau, occupent une superficie de 53 ha sur le site. Ces milieux ne font pas l'objet d'activités anthropiques.

Habitats naturels et espèces végétales des milieux forestiers

Les groupements forestiers humides se répartissent le long des vallées, dans les lits majeurs des cours d'eau. On les rencontre également au niveau de zones de suintements et de pied de versant, là où l'engorgement favorise l'implantation des espèces hygrophiles. Ces groupements sont le plus souvent ponctuels et occupent toujours des superficies réduites. Leur état de conservation est globalement bon.



Etangs de la grille : aulnaie-frênaie (Conseil général- 2009).

Les groupements forestiers mésophiles représentent le type d'habitat majoritaire sur le site, avec une superficie de 1448 ha, soit un peu moins d'1/3 du site Natura 2000 (28%). Ces groupements se présentent le plus souvent sous la forme de grandes parcelles homogènes, occupant de vastes superficies. Toutes ces parcelles sont gérées par la sylviculture. Aucun de ces groupements ne présente des phases juvéniles, matures et sénescents équilibrées (Beaufils, 2006), les deux dernières phases apparaissant comme déficitaires. Par ailleurs, une étude réalisée en 2009 souligne la faible part de bois sénescents. La qualité générale de ces groupements est ainsi réduite même si ils subissent très peu d'atteintes. Globalement, l'état de conservation est considéré comme moyen ou défavorable inadéquat.

Le site abrite le dicrane vert, mousse d'intérêt communautaire, observée dans plusieurs communes du site et plus particulièrement au sud du site vers Courcelles-Rechesy-Florimont ou encore dans le Sundgau fermé à Suarce et Faverois. Cette espèce, peu connue, se développe dans des forêts sur des placages d'alluvions siliceuses ou sur des loess, lehms, loesslehms et colonise le plus souvent le hêtre et plus occasionnellement le chêne ou le charme.

Habitats naturels et espèces végétales des milieux aquatiques

Les habitats liés aux milieux humides sont de deux types :

- les groupements d'étangs et les végétations, aquatique, amphibie et rivulaire qui y sont associées,
- les groupements de mégaphorbiaies et de magnocariçaies, présentes dans différentes situations : ceintures d'étangs, abandon de prairies humides, trouées forestières, groupement alluvial du lit majeur.

Sur les étangs étudiés lors de la saison de terrain 2009, peu d'étangs présentent des conditions favorables au développement d'une végétation spécifique. Le plus souvent, ces étangs sont en eaux. Les berges sont abruptes, et donc peu favorables aux espèces amphibies. Les groupements amphibies dépendent fortement de la variation du niveau de l'eau, qui permet l'exondation des berges. Ces groupements pionniers peuvent ainsi apparaître au fil des ans, en

fonction du niveau d'eau des étangs (apparition de grèves exondées liées à la vidange des étangs ou à une baisse du niveau d'eau). Ces groupements amphibies totalisent une superficie de 3,6 ha, ce qui est très réduit au regard de la superficie occupée par les étangs sur le site. Les groupements aquatiques ne sont guère plus développés avec un total de 12 ha.

Les ceintures d'étangs sont un peu mieux développées et occupent une superficie de 58 ha. Aucun groupement d'intérêt communautaire n'a été identifié.

Au niveau des cours d'eau, les herbiers sont rares. Seule la vallée de la Bourbeuse présente des herbiers aquatiques intéressants.



Marsilée à quatre feuilles
(Conseil général 2009)

La marsilée à quatre feuilles, espèce d'intérêt communautaire, est présente sur trois sites dans le département dont deux dans le territoire du site Natura 2000, à Vauthiermont et à l'étang de la Grille. Ce dernier, classé en espace naturel sensible, fait l'objet de mesures de conservation qui ont permis d'accroître sa population.

Trois espèces végétales à fort intérêt patrimonial, inféodées aux étangs oligotrophes (pauvres en éléments minéraux) de la zone Natura 2000 sont également présentes. Il s'agit d'Elatine triandra, espèce protégée au niveau régional inscrite comme vulnérable dans le livre rouge de la flore menacée en Franche-Comté, la pilulaire globuleuse, fougère bénéficiant d'une protection nationale, ou la littorelle à une fleur, protégée au niveau national, classée dans la catégorie « à surveiller » du livre rouge des espèces menacées en France.

LES ESPECES (HORS AVIFAUNE)

Les invertébrés

Le site abrite trois espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire. Le Damier de la succise et le cuivré des marais, sont connus sur le secteur de la Bourbeuse dans la partie centrale du site ainsi que sur le secteur du Sundgau des étangs et des forêts, au sud.

A noter également que lors des prospections 2009 réalisées par le Bureau d'études ECOSOP, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) a été observé à de nombreuses reprises, sur des groupements prairiaux gérés de façon extensive situé au nord de la vallée de la Madeleine à Etuefont, Anjoutey et Saint-Germain-le-Châtelet, soulignant la naturalité des prairies de ce secteur.

Une population d'agrion de mercure, est connue à Autrechêne sur la vallée de la Bourbeuse.

Des résultats de prospections réalisées par l'OPIE en 2009, permettront d'étayer ces données.



Damier de la Succise. (OPIE).

La faune piscicole

Quatre à cinq espèces piscicoles d'intérêt communautaire sont présentes sur le site. La Bourbeuse, rivière classée en deuxième catégorie, est réputée pour sa grande richesse piscicole comprenant le Chabot et la Bouvière, espèces d'intérêt communautaire mais aussi le Brochet ou la Vandoise. Notons par ailleurs que le brochet, espèce patrimoniale et repère pour les cours d'eau de plaine, connaît un déficit marqué en ce qui concerne sa reproduction due sans doute à des difficultés d'accès à ses zones de frayères. On peut trouver également sur le site, la loche d'étangs, rencontrée sur la Saint Nicolas, la lamproie de planer sur la Madeleine et sur la Saint Nicolas. Outre ces espèces mentionnées dans le FSD, le Blageon, serait présent sur l'Allaine. Concernant la faune piscicole, les données sont anciennes et disparates et il serait nécessaire de lancer des inventaires complémentaires de manières à cibler et spécifier les mesures de gestion liées à la qualité physico-chimique et morphologique des cours d'eau, favorables à ces espèces.

Les amphibiens :

Un état des lieux des populations d'amphibiens, réalisé en 2008 sur le site, révèle une présence remarquable d'amphibiens. Onze espèces d'intérêt patrimonial ont été contactées, dans et à proximité du site, parmi lesquelles certaines sont très rares ou menacées en Franche-Comté comme la rainette arboricole, la grenouille des champs ou la grenouille agile, ce qui donne au site une responsabilité particulière à l'échelle régionale, dans la protection des amphibiens. Néanmoins, concernant les deux espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans le FSD, le triton crêté et le sonneur à ventre jaune, les résultats sont nuancés. Le triton crêté n'a pas été contacté lors des prospections 2008, probablement en raison des difficultés spécifiques aux tritons. L'étude souligne le manque de sites de reproduction favorables pour cette espèce, lié à l'omniprésence des poissons prédateurs dans les étangs et l'insuffisance de mares ou fossés favorables à sa reproduction. Le sonneur à ventre jaune a été contacté une fois à proximité du site vers Petit-Croix. Il est également connu à Fossemaigne et à Fontaine.

Globalement sur le site, l'étude montre qu'il existe un déficit de sites de reproduction favorables aux amphibiens, malgré le nombre important et la densité élevée des étangs sur le site ce qui peut menacer à court terme la viabilité des populations d'amphibiens.

Les mammifères

Deux espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont attestées sur le site : le verspertilion à oreilles échancrées et le grand murin dont d'importantes colonies (plusieurs centaines d'individus) prospectent sur le site, ce dernier constituant pour elles, par la diversité des milieux rencontrés (prairies alluviales et forêts) un terrain de chasse favorable. Les objectifs de gestion devront s'attacher d'une part à préserver les gîtes de reproduction dont certains sont situés dans les combles des églises de Rougemont le château et d'Etueffont mais aussi les territoires de chasse et les éléments structurants du paysage (haies, bocage) importants pour leur déplacement. Outre ces espèces mentionnées dans le FSD, la présence d'espèces forestières est fortement suspectée dans la partie nord et sud du site grâce à des inventaires ultrasons (notamment les Noctules). Il serait donc nécessaire d'affiner la connaissance sur ces espèces (noctules, murin de Bechstein, barbastelle) et sur ces espaces boisés.

L'AVIFAUNE

La richesse avifaunistique de la ZPS « Etangs et vallées du Territoire de Belfort » est importante avec la présence plus ou moins régulière de 50 espèces d'intérêt communautaire. Parmi celles-ci, 40 sont considérées comme migratrices ou hivernantes mais un grand nombre d'entre elles n'ont été contactées qu'occasionnellement, voire de façon exceptionnelle. Au total, une petite quinzaine d'espèces sont mentionnées régulièrement sur le site, dont parmi elles, la Grande aigrette, la Sterne pierregarin et le Balbuzard pêcheur.

Les espèces d'intérêt communautaire nicheuses sont quant à elles au nombre de 10 et sont globalement bien représentées sur le site. On notera notamment la présence d'une importante population de Pic cendré et de Pie-grièche écorcheur ainsi que la nidification des deux espèces de milans. En plus des espèces d'intérêt communautaire, d'autres espèces patrimoniales comme le Vanneau huppé et le Courlis cendré ont été identifiées sur le site en période de nidification.

Concernant l'utilisation du site Natura 2000 par ces différentes espèces, il apparaît que la répartition des espèces remarquables n'est pas homogène sur ce territoire. Ainsi, certains secteurs comme les étangs du Sundgau et la vallée de la Bourbeuse apparaissent plus riches.

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Objectifs	Sous-objectifs Pistes d'actions	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Conserver ou restaurer les habitats naturels remarquables des milieux ouverts	1. Conserver et restaurer les prairies d'intérêt communautaire grâce à une gestion respectueuse - Retard de fauche suivant le type de milieu - Limitation voir arrêt de la fertilisation - Ajustement de la pression en pâturage	MAETER Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion	6510-4 6510-5 6410-13	Agrion de mercure, cuivré des marais, chiroptères, damier de la succise, oiseaux	Agriculture
	2. Conserver ou restaurer les pelouses d'intérêt communautaire - Débroussaillage si fermeture - Limitation voir arrêt de la fertilisation - Ajustement de la pression en pâturage		6210-15 6230 (à confirmer)		Agriculture
	3. Préserver les mégaphorbiaies d'intérêt communautaire Préservation du groupement lors d'éventuelles interventions sur les cours d'eau		6430-4 6430-1 6430-6		Agriculture
Préserver les habitats d'espèces agropastorales associés aux éléments boisés structurant le paysage.	1. Renforcer la structuration du territoire par un réseau linéaire diversifié (haie, lisière, bocage) : maintenir les corridors écologiques - Conserver voir restaurer un réseau linéaire de haies - Entretenir les bosquets sur zones agricoles - Limiter l'utilisation de phytosanitaires sur ces milieux - Fauchage et entretien raisonné des bords de route adapté au cycle de vie des invertébrés	MAETER Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion	réseau de haies, linéaires boisés, bosquets et lisières stratifiées structurant le paysage	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire, particulièrement les espèces de chiroptères, d'oiseaux	Agriculture, entretien des bords de route (collectivités)
	2. Préserver les zones humides des milieux ouverts - Préservation et entretien de mares - Curage et entretien raisonné des ruisselets et fossés susceptibles d'abriter l'agrion de mercure	MAETER Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion		Agrion de mercure, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté	Agriculture
	3. Préserver les habitats d'espèces agropastorales - maintien de l'herbage favorable à la faune d'intérêt communautaire gestion raisonnée des prairies sur l'ensemble site (date de fauche adaptée, ajustement de la pression en pâturage...).	MAETER Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion	Toutes les prairies du site potentiellement concernées	Cuivré des marais Damier de la Succise Oiseaux, chiroptères	Agriculture
	4. Aménager le réseau électrique pour limiter le risque d'électrocution des Cigognes blanches.	Recommandations		Cigogne blanche	Réseau de transport électrique

Objectifs	Sous-objectifs Pistes d'actions	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires	Maintenir et renforcer la naturalité des forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaires - Lutter contre les espèces indésirables ou allochtones - Adapter les travaux en fonction de la fragilité des sols - Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires sur ces milieux - Proscrire les coupes rases sans régénération acquises. - Préserver voir restaurer la dynamique des cours d'eau	Charte Natura 2000 Contrats Natura 2000 forestiers MAETER	91EO 6/8/11	Ensemble des espèces liées au milieu forestier	Sylviculture (agriculture)
	Favoriser un réseau de cordons de bord de cours d'eau diversifié - Maintenir les ripisylves existantes - Entretenir voir restaurer des ripisylves en favorisant un mélange d'essences locales - Lutter contre les espèces indésirables - Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires sur ces milieux - Réduire l'Impact de l'exploitation forestière sur les cours d'eau : franchissement de cours d'eau	Charte Natura 2000 Contrats Natura 2000 forestiers MAETER	Ensemble des ripisylves		Sylviculture (agriculture)
Maintenir en bon état de conservation et/ou améliorer les forêts d'intérêt communautaire	Conserver ou améliorer les habitats de type « hêtraies-chênaies » d'intérêt communautaire : - Favoriser la régénération naturelle - Favoriser le mélange d'essences locales - Renforcer la stratification verticale des peuplements - Adapter les travaux en fonction de la fragilité des sols : périodes d'intervention, débardage alternatif...) - Réduire les coupes rases et leurs impacts - Réduire l'impact des dessertes en forêt - Etude globale du réseau de dessertes	Charte Natura 2000 Contrats Natura 2000 forestiers	9130 5-6-12 9160 3-5 9110		Sylviculture
	Maintenir et améliorer les habitats forestiers humides à forte valeur patrimoniale - Favoriser la régénération naturelle - Favoriser le mélange d'essences locales - Renforcer la stratification verticale des peuplements - Adapter les travaux en fonction de la fragilité des sols : périodes d'intervention, débardage alternatif...) - Réduire les coupes rases et leurs impacts - Réduire l'impact des dessertes en forêt - Proscrire le drainage		9190 Aulnaies marécageuses		Sylviculture

Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les espèces d'intérêt communautaire	Préserver les habitats d'espèces dans le massif forestier - Conserver des arbres morts, sénescents ou à cavité. - Mise en place d'îlots de vieillissement ou de sénescence. - Conserver et entretenir un réseau de mares intraforestières.	Charte Natura 2000 Contrats Natura 2000 forestiers		Dicrane vert Pics Rapaces (milan noir, milan royal bondrée apivore) amphibiens	Sylviculture
	Préserver des zones de quiétude lors des périodes de reproduction des espèces remarquables - Utiliser des moyens alternatifs au débardage classique sur des habitats d'espèces à fort intérêt patrimonial. - Etude globale du réseau de dessertes pour limiter leurs impacts - Limiter le dérangement des espèces sensibles en période de reproduction lors travaux forestiers	Charte Natura 2000 Contrats Natura 2000 forestiers		Pics Rapaces (milan noir, milan royal bondrée apivore) Espèces de chiroptères	Sylviculture

Objectifs	Sous-objectifs Pistes d'actions	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité	1. Préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire inféodés aux étangs par une gestion adaptée : => <i>Maintien ou reprofilage en pentes douces des berges</i> => <i>Assecs tous les deux à trois ans</i> => <i>Contrôle de l'eutrophisation du milieu/chaulage</i> => <i>Lutte contre les espèces invasives ou indésirables (châtaigne d'eau, bryosoaires, Jussie...)</i> => <i>gestion des ceintures végétales de bord d'étangs</i>	<i>Contrats Natura 2000</i> MAETER <i>Charte Natura 2000</i>	3140-2 3150-2-3-4 3130-2-3	oiseaux	<i>Pisciculture</i> <i>Loisirs</i>
	2. Préserver les stations de Marsilées à quatre feuilles ⇒ <i>maintien en pente douce des berges</i> ⇒ <i>Contrôle de l'eutrophisation</i> ⇒ <i>Contrôle de l'envahissement de certaines rives par des hélophytes</i>	<i>Contrats Natura 2000</i> MAETER <i>Charte Natura 2000</i>		Marsilée à quatre feuilles	<i>Pisciculture</i> <i>Loisirs</i>
	3. Sensibiliser les propriétaires d'étangs à une gestion écologique des étangs sur l'ensemble de la zone - <i>Réalisation d'un guide de bonnes pratiques des étangs</i> - <i>Diffusion à l'ensemble des propriétaires de la zone Natura 2000</i>	<i>Animation DOCOB</i> <i>Charte Natura 2000</i>	<i>Tous les étangs potentiellement concernés</i>	Oiseaux Insectes (orthoptères)	<i>Pisciculture</i> <i>Loisirs</i>
	4. Mettre en place des dispositifs de protection préventive des populations piscicoles contre les attaques de grands cormorans		<i>Tous les étangs potentiellement concernés en particulier les piscicultures professionnelles</i>		<i>Pisciculture</i>

Préserver et/ou améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du site	1. Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement à proximité des cours d'eau et des étangs - Maintien l'herbage à proximité des cours d'eau et étangs : <i>définition d'une zone tampon aux abords des cours d'eau ou des étangs, remise en état des prairies après inondation en zone d'expansion des crues, reconversion de terres arables,</i> - Mise en place de cultures intermédiaires pièges à nitrate - Entretien ou restauration de ripisylves et de la végétation des berges - Adaptation des techniques de franchissement de cours d'eau	MAETER Contrats Natura 2000 Charte Natura 2000	Rivières Prairies Forêts alluviales Etangs : 3140-2 3150-2-3-4 3130-2-3		Agriculture Sylviculture Pisciculture
	2. Limiter l'impact des étangs sur le milieu (réchauffement des petits cours d'eau...) - Identifier les tronçons de cours d'eau affectés - Mettre en place des dispositifs pour limiter cet impact : <i>adaptation du système de vidange et de captage des eaux des étangs</i>			Chabot, Loche d'étangs, Bouvière, Lamproie de Planer, Blageon, ecrevisses à pattes blanches.	
Préserver ou améliorer la qualité morphologique des cours d'eau	1. Réaliser un diagnostic morpho- écologique sur l'ensemble de la zone	Animation DOCOB		Chabot, Loche d'étangs, Bouvière, Lamproie de Planer	Pisciculture Agriculture Sylviculture Urbanisme
	2. Permettre la libre circulation des espèces piscicoles sur les secteurs à enjeu	Contrats Natura 2000		Chabot, Loche d'étangs, Bouvière, Lamproie de Planer, Blageon, ecrevisses à pattes blanches.	
	3. Préserver voir restaurer la diversité physique des cours d'eau pour permettre l'installation d'habitats riches et variés	Contrats Natura 2000		Chabot, Loche d'étangs, Bouvière, Lamproie de Planer, Blageon, ecrevisses à pattes blanches.	

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs	Sous-objectifs	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs	1. Favoriser la réalisation des actions du document d'objectifs grâce aux contrats Natura 2000.	Habitats forestiers et humides d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Sylviculture, chasse, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme,	Etat (MEDAD) – Europe (FEADER)
	2. Permettre la réalisation des actions en milieu agricole en adéquation avec les exigences économiques du site grâce aux mesures agri-environnementales.	Habitats d'intérêt communautaire en SAU		Agriculture	
	3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site grâce à la charte Natura2000	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire		Ensemble des activités et des propriétaires du site	
Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, sylviculture, loisirs / tourisme, recherche	Etat (MEDAD) – Europe (FEADER) – Collectivités territoriales
	2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		Ensemble des espèces d'intérêt communautaire concernées (chiroptères, oiseaux, insectes)	Agriculture, sylviculture, chasse / pêche, loisirs, tourisme, urbanisation	
	3. Améliorer la connaissance scientifique du site		Chiroptères, Poissons		
	4. S'assurer de la cohérence des projets locaux avec les objectifs du DOCOB	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	urbanisation	
Assurer la concertation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux écologiques du site	1. Assurer l'animation du COPIL	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des activités	Etat (MEDAD) – Europe (FEADER) – Collectivités territoriales
	2. Informer et sensibiliser les acteurs locaux				
	3. Informer et Sensibiliser le grand public à la biodiversité en valoriser la richesse écologique du site			Tourisme /Education	

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / TABLEAU 12 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Entité de gestion	Objectifs de conservation		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Préserver et Protéger	Conserver et entretenir	Restaurer et réhabiliter	Acquisition de données communicat°
<i>prairies naturelles et éléments paysagers d'importance majeure</i>	A	Conserver ou restaurer les habitats naturels remarquables des milieux ouverts	***		x	x	
	B	Préserver les habitats d'espèces agropastorales associés aux éléments boisés structurant le paysage	**	x	x		
<i>Forêts alluviales résiduelles et hêtraies chênaies d'intérêt communautaire</i>	C	Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires	**		x	x	
	D	Maintenir en bon état de conservation et/ou améliorer les forêts d'intérêt communautaire	**		x		
	E	Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les espèces d'intérêt communautaire	***	x			
<i>Plans d'eau, rivières</i>	F	Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité	***		x	x	
	G	Préserver et/ou améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du site	**	x			
	H	Préserver ou améliorer la qualité morphologique des cours d'eau	**	x		x	x
<i>Objectifs transversaux</i>	I	Assurer la mise en œuvre du Docob grâce à la contractualisation	***				
	J	Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	**				x
	K	Assurer la concertation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux écologiques du site	**				x

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

Carte 13 : carte des objectifs de gestion

Carte 12 : carte des atteintes

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (10, 11, 12)

OBJECTIFS LIES AUX MILIEUX OUVERTS :

Les milieux ouverts sont liés à une agriculture essentiellement tournée vers l'élevage. Deux types de prairies présentent un intérêt floristique sur le site.

Les prairies de fauche mésophiles d'une part, d'intérêt communautaire, occupent une superficie importante. On les trouve essentiellement sur l'Allaine et au nord de la Madeleine. Les prairies de fauche humides, d'autre part, d'intérêt essentiellement régional, occupent des superficies plus réduites. On les trouve essentiellement sur le secteur de la Bourbeuse.

Outre leur intérêt floristique, la diversité végétale qu'elles abritent (les prairies en bon état conservation pouvant accueillir plus de 40 espèces végétales différentes) est essentielle pour l'alimentation des invertébrés.

Plus généralement, les habitats agropastoraux sont importants pour les espèces animales à grand territoire comme l'avifaune ou les chiroptères. Les habitats humides « prairies de fauche humides » et « prairies pâturées humides », souvent en contact étroit avec d'autres types de milieux humides tels que les mégaphorbiaies, les roselières ou les cariçaies, abritent une avifaune particulière, en régression à l'échelle nationale voire européenne du fait de la disparition de ces types de milieux. On pourra notamment citer, pour les nicheurs, le **Courlis cendré**, le **Vanneau huppé** ou le **Tarier des prés**. Ces espaces sont également favorables pour les espèces migratrices en stationnement (**limicoles**, **grande aigrette**).

Les prairies mésophiles (fauchées ou pâturées) jouent également un rôle important pour l'avifaune. Particulièrement bien représentées sur la ZPS, (plus de 1000 ha au total), elles accueillent de nombreuses espèces comme la **Pie-grièche écorcheur** dont le site accueille des populations notables.

Ces espaces agropastoraux sont également fréquentés par des espèces à grands territoires qui les utilisent à des fins alimentaires comme la **Cigogne blanche** qui y chasse amphibiens et insectes, ou comme les rapaces (**Milan royal**, **Milan noir** notamment) ou les **chiroptères** qui y trouvent également des ressources alimentaires importantes.

L'atteinte principale constatée sur les milieux prairiaux est l'intensification des pratiques (sursemis, fauche précoce, surpâturage) conduisant à une homogénéisation de la végétation, plus ou moins marquée selon les secteurs et le type de prairies. 60% des prairies mésophiles, en particulier sur l'Allaine sont menacées par l'intensification des pratiques tandis que seulement 30% des prairies humides, en raison des contraintes inhérentes à ce type de milieux, subissent ces atteintes. Il conviendra donc d'encourager des pratiques respectueuses : fauche tardive pour permettre aux espèces animales et végétales d'accomplir leur cycle reproductif, limitation ou arrêt de la fertilisation, limitation du chargement.

Afin de garantir des conditions optimales au maintien des populations de certaines espèces, **il est également important de veiller à la conservation de la mosaïque d'habitats** présents sur le site. Ainsi, le maintien de bosquets, de gros saules têtards **ou des haies** permet d'offrir des sites de nidification privilégiés à tout un cortège d'espèces. C'est notamment le cas de la pie grièche écorcheur et de la Chevêche d'Athéna qui apprécie particulièrement la présence de gros arbres creux pour nicher.

OBJECTIFS LIES AUX MILIEUX FORESTIERS :

Les habitats forestiers occupent des superficies importantes sur le site, un peu plus de 2500 ha, dont plus de 50% (1785 ha) de la surface correspond à des groupements d'intérêt communautaire. On distingue deux grands types de groupements sur le site. Les forêts humides et les forêts mésophiles.

Les groupements forestiers humides, principalement des forêts alluviales à Aulnes et à Frêne, occupent une superficie de 300 ha sur le site. Ces forêts ont un intérêt prioritaire au regard de la directive « habitats-faune-flore ». Elles sont en effet rares et jouent un rôle écologique majeur. Elles permettent le maintien des berges, limitant leur érosion, favorisent la protection contre la pollution des eaux, constituent des habitats d'espèces notamment pour le martin pêcheur d'Europe ou le pic cendré et ont un rôle de corridor écologique pour certaines espèces animales comme les chauves-souris.

Les objectifs pour ce type de groupement sont d'une part de préserver les groupements d'intérêt communautaire existants, en luttant notamment contre les espèces indésirables comme la renouée du japon qui présente une menace importante, en entretenant de façon adéquate ces peuplements et d'autres part de développer un cordon boisé diversifié aux abords des cours d'eau.

Les forêts mésophiles d'intérêts communautaires représentent à elles seules 1450 ha, soit environ les 2/3 des groupements d'intérêts communautaires du site. Ces groupements sont intégrés dans une gestion sylvicole productive. Aucun de ces groupements ne présente des phases juvéniles, matures et sénescents équilibrées (Beaufils, 2006), les deux dernières phases apparaissant comme déficitaires. Par ailleurs, une étude réalisée en 2009 souligne la faible part de bois sénescents. La qualité générale de ces groupements est ainsi réduite. Néanmoins, ces forêts abritent une flore et une faune intéressantes. Ainsi, deux espèces de pics (pic mar et pic noir) et deux espèces de milans nichent sur le site. D'autre part, une importante population de dicrane vert, espèces d'intérêt communautaire est recensée. Pour conserver le potentiel écologique au regard des habitats et des espèces de ces forêts, il est important de maintenir la diversité des classes d'âges, des essences constitutives du cortège floristique des habitats, conserver les vieux arbres ou arbres morts qui hébergent une faune typique, et assurer des zones de quiétudes en faveur de l'avifaune forestière remarquable pendant les périodes sensibles. C'est notamment le cas des milans, parfois fortement gênés par des travaux forestiers en période de nidification.

OBJECTIFS LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES (étangs, cours d'eau)

La plupart des habitats d'intérêt communautaire liés aux étangs correspondent le plus souvent à une végétation aquatique et amphibie qui se développe au bord des berges. Ces habitats sont inféodés aux pratiques de gestion des étangs : variation du niveau d'eau qui permet une exondation temporaire de ces groupements, configuration des berges en pente douce.

Quand ces groupements sont présents, peu d'atteintes sont constatées et globalement, on les trouve dans un bon état de conservation. Néanmoins, à l'échelle du site, les modes de gestion des étangs sont peu favorables au développement de ce type de végétation. La surface occupée par ces plans d'eau est très réduite au regard du nombre d'étangs présents sur le site.

Les ceintures végétales qui bordent ces plans d'eau, un peu mieux développées, constituent un biotope pour de nombreuses espèces et en particulier pour les oiseaux d'eau en halte migratoire et un support de ponte pour les poissons et les insectes. Cependant, on constate globalement sur le site que ces ceintures sont souvent peu développées et peu diversifiées.

Notons par ailleurs que les espèces invasives comme la jussie ou envahissantes comme la chataigne d'eau..., affaiblissent de plus en plus la diversité végétale des plans d'eau et posent de réels problèmes sur le site.

Au regard de ces éléments, il apparaît important de préserver les groupements d'intérêt floristique existants mais également d'encourager à l'échelle du site des modes de gestion des étangs favorables à la faune et à la flore remarquables, de manière à développer le potentiel écologique des étangs. Par exemple, il sera particulièrement important de maintenir ou reprofiler certaines parties de berges en pentes douces, lutter contre les espèces invasives ou trop envahissantes, préserver, développer et diversifier les ceintures végétales ...

Les cours d'eau du site sont très diversifiés allant des petits ruisseaux au cours d'eau de plaine et abritent plusieurs espèces piscicoles d'intérêt communautaire. Au niveau de ces cours d'eau, de nombreuses atteintes sont observées, conduisant à une altération générale de leur qualité morphologique : enrochements ponctuels dans le lit mineur venant perturber le libre écoulement des crues, rectifications hydrolques en particulier sur les cours d'eau vosgiens, multiplicité des seuils infranchissables rendant difficiles voir impossible la circulation des espèces piscicoles.

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

La réussite de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le territoire, basée essentiellement sur le volontariat et l'adhésion des acteurs locaux, nécessite une animation importante au plus près du terrain. Plus particulièrement, on peut distinguer trois grands types d'objectifs liés à ces missions transversales et garantes de la réussite du projet.

Il s'agira d'une part d'assurer en lien avec les acteurs socio-économiques, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, la mise en œuvre du DOCOB par la contractualisation (Charte, Contrat Natura2000 et MAETER). Ce volet nécessite l'information des éventuels bénéficiaires mais aussi un accompagnement technique et administratif des porteurs de projets de la part de structure animatrice.

Il s'agira d'autre part de permettre l'amélioration des connaissances et d'assurer une veille environnementale : suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces, fournir des avis ou éléments techniques aux porteurs de projets et aux services instructeurs dans le cadre des études d'incidences.

Le volet information, communication, sensibilisation des acteurs concernés mais aussi grand public est un volet important.

Le Document d'objectifs est le fruit d'une vaste concertation ayant impliqué de nombreux acteurs locaux (élus, acteurs du monde socio-économiques, partenaires, services administratifs...). La réussite de l'application du DOCOB est conditionnée également par la mobilisation de relais locaux dans la mise en œuvre de Natura 2000 sur leur territoire.

Il s'agit enfin de faire connaître au plus grand nombre le patrimoine naturel du site mais également de favoriser une prise de conscience collective des enjeux liés à l'environnement et à la protection de la biodiversité à travers Natura 2000. Il s'agit des personnes qui ne sont pas à priori concernées directement par le site Natura 2000 mais cependant concernées par les enjeux écologiques et leurs liens avec les activités humaines.

C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / TABLEAU 13 : ACTIONS

Intitulé de l'action	Description de l'action (peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier – noter les actions année par année si nécessaire	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de l'action (Euros) préciser l'unité	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
Gestion extensive des prairies de fauche par limitation de la fertilisation et fauche tardive	- fauche au 15/06 - limitation de la quantité d'azote à 30 unités d'azote/ha/an voir fiche action MO-A1	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Tous les ans	800 ha	284 €/ha/an	Etat (MAP) Europe (FEADER) MAETER
Gestion extensive des prairies de fauche par arrêt de la fertilisation et fauche tardive	- fauche au 1/07 - arrêt de la fertilisation azotée - création de zone refuges (3%) - Nettoyage surface prairiale voir fiche action MO-A2	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	tous les ans	800ha	404€/ha/an	Etat (MAP) Europe (FEADER) MAETER
Gestion extensive des prairies pâturée par limitation de la charge en pâturage et limitation de la fertilisation azotée	- Limitation de la charge en pâturage à 1 UGB/ha/an. - Limitation de de la fertilisation azotée à 30 unités d'azote/ha/an voir fiche action MO-A5	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	tous les ans	800ha	245€/ha/an	Etat (MAP) Europe(FEADER) MAETER
Gestion extensive des prairies pâturée par limitation de la charge en pâturage et arrêt de la fertilisation azotée	- Limitation de la charge en pâturage à 1 UGB/ha/an. - arrêt de la fertilisation azotée - Nettoyage surface prairiale après inondation voir fiche action MO-A6	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	tous les ans	800ha	294€/ha/an	Etat(MAP)) Europe(FEADER) MAETER
Préservation voir restauration du réseau linéaire structurant le territoire	Entretien des haies, bosquets, arbres isolés ou ripisylves en milieu agricole Voir fiche action MO-A7	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	tous les ans	90 ha		Etat (MAP) Europe(FEADER) MAETER

Mettre en place des moyens de gestion des espèces allochtones, envahissantes ou indésirables en milieu forestier	Abattage, fauchage, broyage... Voir fiche action MF-A1	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	A définir	Sur devis (pris en charge 100%) plafond : 80€/m3 (arbres et semenciers)/7500 €/ha pour les autres végétaux	Etat Europe(FEADER) Contrat N2000 F22711
Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Structuration du peuplement, coupe de bois, ouverture, reconstitution du peuplement, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles... Voir fiche action MF-A2	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	300ha	En milieu forestier (80%) Plafond : 1500€/ha En milieu ni agricole, ni forestier : (sur devis) En milieu agricole :	Etat (MEDAD) Europe(FEADER) Contrat N2000 F22715
Amélioration de la structure des peuplements forestiers	Dégagement des tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes, protection individuelles contre les rongeurs et cervidés, accompagnement du renouvellement du peuplement... Voir fiche action MF-A3	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	1750ha	Sur devis (pris en charge 80%) plafond : 1500€/ha	Etat Europe(FEADER) Contrat N2000 F22715
Travaux d'abattage, de marquage ou de taille sans enjeux de production	Coupe d'arbres, débroussaillage, fauche, broyage, taille favorisant la nidification... Voir fiche action MF-A4	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	1750ha	Sur devis devis (pris en charge 100%) plafond : 1500€	Etat Europe(FEADER) Contrat N2000 F22705
Maintien ou enrichissement des peuplements en essences ligneuses faisant partie du cortège floristique de l'habitat	Plantation en plein ou enrichissement, transplantation de semis, mise en défens de régénération acquise... Voir fiche action MF-A5	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	1750ha	Sur devis (pris en charge 80%) plafond : 3000€/ha	Etat Europe(FEADER) Contrat N2000 F22703
Constitution de bois sénescents ou à cavité et d'îlots de sénescence	Conserver arbres à cavité, conserver îlots de gros bois... Voir fiche action MF-A6	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	1750ha	Îlots de sénescence : 2000€/ha Arbres : 100 à 150€/arbre	Etat Europe(FEADER) Contrat N2000 F22712
Restauration ou rétablissement de mares forestières	Reprofilage en pente douce, débroussaillage ou dégagement des abords, végétalisation des abords... Voir fiche action MF-A7	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	A définir	Sur devis (100%) Plafond : 50€/m2	Etat Europe(FEADER) Contrat N2000 F22702

Réalisation de dégagements manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques ou mécaniques	Voir fiche action MF-A8	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	1750ha	Sur devis (100%)	Etat Europe(FEADER)
Adaptation des dessertes aux enjeux du site	Augmentation du linéaire pour éviter certaines zones sensibles, mise en place d'ouvrages temporaires ou permanents de franchissement de cours d'eau. Voir fiche action MF-A9	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	A définir	Sur devis (100%) En milieu forestier : Plafond : 60000 €/km	Etat Europe(FEADER)
Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Conception, fabrication, installation, des panneaux Voir fiche action MF-A10	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	A définir	Sur devis (100%) Plafond : 1500€/panneaux	Etat Europe(FEADER)
Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	Pose de poteaux, grillage, clôture... Voir fiche action MF-A11	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	A définir	A définir	Sur devis (100%) Plafond : 2000€	Etat Europe(FEADER)
Diagnostic de l'étang et réalisation d'un plan de gestion	Diagnostic : préciser les enjeux écologique et économiques, définir les actions à mettre en œuvre... Voir fiche action MA-A1	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Experts	2011/2015	272 étangs	Sur devis	CG90 Europe (FEP)
Réalisation d'aménagements visant à préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire inféodés aux plans d'eau.	Profilier ou reprofiler les berges en pente douce, diversifier la végétation des berges, créer des vasières... Voir fiche action MA-A2	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.		A définir	A définir	En zone agricole : 135€/ha/an. En zone ni agricole, ni forestière : sur devis En zone forestière : sur devis avec plafond	Etat/FEADER FEP En zone agricole : MAETER En zone ni agricole, ni forestière : Mesure A323 09 R/P, 13P, 10R, 20P/r, 11R/P. En zone forestière : 227 11 /02
Diffusion d'un guide de bonnes pratiques de gestion des étangs.	Participation à l'élaboration et diffusion du guide aux propriétaires concernés. Voir fiche action MA-A3	Collectivités	Collectivités	Réalisation : 2010 Diffusion : 2011/2012	A définir	A définir	Collectivités territoriales

Mise en place de moyens expérimentaux de protection des espèces piscicoles contre les attaques de grands cormorans.	Etat des lieux des moyens expérimentaux existants et mise en place de moyens expérimentaux, analyse de lien entre pratiques et dégâts. Voir fiche action MA-A4	A définir	A définir	A définir	/	A définir	Collectivité territoriales, FEP, agence de l'eau.
Création de bandes ou parcelles enherbées	Création et entretien d'un couvert herbacé Voir fiche action MA-A5	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Tous les ans	170 ha	450€/ha/an	Etat Europe(FEADER) MAETER
Mise en place de CIPAN	Mise en place de cultures intermédiaires piège à nitrates. Voir fiche action MA-A6	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Tous les ans	170 ha	86€/ha/an	Etat Europe(FEADER) MAETER
Adaptation des systèmes de vidange et de captage des eaux des étangs.	Création, restauration ou modification de fossés, d'ouvrage de contrôle des niveaux d'eau... Voir fiche action MA-A7	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises...	A définir	/	Sur devis	Etat Europe(FEADER) Mesure A323 14P/R
Réalisation d'un diagnostic morphologique sur l'ensemble du site.	Diagnostic global, Identifier les dysfonctionnements portant atteinte à la qualité morphologique des cours d'eau sur le site et préconiser des solutions d'amélioration. Voir fiche action MA-A8	CG90	CG90	2010/2011	80km de cours d'eau		Collectivité territoriale : CG90 Agence de l'eau
Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau	Enlèvement, maintien d'embâcles, déversement de graviers, protection végétalisée des berges, restauration de frayères, réhabilitation ou reconnexion de bras morts... Voir fiche action MA-A9	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises...	A définir	A définir	Sur devis	Etat Europe(FEADER) Mesure A32316P/19P/15Pet R
Favoriser la libre circulation des espèces piscicoles sur l'ensemble du site.	Effacement des ouvrages, installation de passe à poisson... Voir fiche action MA-A10	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises...	A définir	A définir	Sur devis	Etat Europe(FEADER) Mesure

Emergence de contrats Natura 2000 et assistance à la maîtrise d'ouvrage	Information des bénéficiaires, identification des porteurs de projet et assistance à maîtrise d'ouvrage. Voir fiche action T-1	Services de l'Etat	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	Tous les ans	/	½ ETP pour l'animation=24000 euros	Etat Europe(FEADER)
Favoriser la contractualisation de mesures agri-environnementales et assistance à la maîtrise d'ouvrage	Information des bénéficiaires, identification des porteurs de projet et assistance à maîtrise d'ouvrage. Voir fiche action T-2	Services de l'Etat	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	Tous les ans	/	½ ETP pour l'animation=24000 euros	Etat Europe(FEADER)
Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle d'un site	Promouvoir la charte Natura 2000 et identification des signataires. Voir fiche action T-3	Services de l'Etat	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	Tous les ans	/	½ ETP pour l'animation=24000 euros	Etat Europe(FEADER)
Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Mise en place d'un protocole de suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats. Voir fiche action T-4	Services de l'Etat	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	Tous les ans	/	A définir	Etat Europe(FEADER)
Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion engagées	Mise en place d'un protocole de suivi et évaluation de l'effet des mesures sur les habitats ou espèces. Voir fiche action T-5	Services de l'Etat	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	N+5	/	A définir	Etat Europe(FEADER)
Améliorer la connaissance scientifique du site	Réalisation d'inventaires complémentaires : chiroptères, poissons. Voir fiche action T-6	Services de l'Etat	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	N+5	/	A définir	Etat Europe(FEADER)
S'assurer de la cohérence des projets locaux avec les objectifs du DOCOB	Avis... Voir fiche action T-7	Services de l'Etat	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	A définir	/	½ ETP pour l'animation=24000 euros	Etat Europe(FEADER)
Maîtrise foncière d'usage	Voir fiche action T-8	Conseil général	Conseil général	A définir	/		Conseil général (TDENS)
Révision du périmètre du site	Voir fiche action T-9	Services de l'Etat	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	A définir	/	½ ETP pour l'animation=24000 euros Etudes complémentaires :10000 euros	Etat Europe(FEADER)

Maintenir la mobilisation des partenaires de Natura 2000	Organiser COPIL, diffuser informations actualisées, visites sur site... Voir fiche action T-10	Services de l'Etat	Structure animatrice	Tous les ans	/	½ ETP pour l'animation=24000 euros	Etat Europe(FEADER)
Informier et sensibiliser le grand public à la biodiversité en valorisant la richesse écologique du site.	Outils de communication, visites sur sites, mobilisation de la presse locale... Voir fiche action T-11	Services de l'Etat, structure animatrice, structures en charge du tourisme	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes.	Tous les ans	/	½ ETP pour l'animation=24000 euros	Etat Europe(FEADER) Collectivité animatrice

SYNTHESE

La réalisation des actions du DOCOB est principalement basée sur des outils contractuels.

Les Contrats Natura 2000

Les actions Natura 2000 sont financées par le biais de contrats passés pour 5 ans entre le propriétaire ou le détenteur des droits et l'Etat. Les contrats permettent d'adapter les actions aux réalités locales. Ils concernent des actions favorables au maintien des espèces et des milieux naturels non agricoles.

MAETER

Les mesures agri environnementales définies pour le territoire Natura 2000, sont spécifiques aux agriculteurs. Elles permettent de rémunérer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Chartes Natura 2000

Les chartes ont pour objectif de valoriser les actions en faveur de la biodiversité menées par les acteurs locaux. Elles comportent un certain nombre d'engagements définis dans le document d'objectifs qui n'impliquent pas de contre partie financière. Cependant, l'adhésion à la charte donne lieu à l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) sur une durée de 5 ans.

Les études d'incidences

Lorsque des projets d'aménagements ou la révision des documents d'urbanisme sont prévus dans ou à proximité d'un site Natura 2000, **une étude d'incidence** doit être réalisée par le porteur de projet. Elle concerne l'impact éventuel des projets sur les espèces et les milieux naturels des directives européennes. Elle complète l'étude d'impact environnemental traditionnellement demandée par les services de l'Etat.

Cahier des charges applicables aux mesures

OBJECTIFS

- A : Conserver ou restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux ouverts
- B : Préserver les habitats d'espèces agropastorales

HABITATS :

Prairie de fauche mesohygrophiles à colchique et fétuque des prés (6510-4).

Prairies de fauche mésophiles à alchemille (6510-5).

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques (6510-7).

Habitats d'espèces

ESPECES :

Cuivré des marais, damier de la succise, chiroptères, oiseaux de la directive notamment le milan noir, milan royal, le faucon pèlerin, la pie grièche écorcheur.

Surface éligible : 790ha

Financement :**Etat/Europe**

Socle PHAE = 76€/ha
Herbe_01= 17€/ha
Herbe_02= 119€/ha)
Herbe_06=
(retard)*4.48*0.8

DESCRIPTIF DE LA MESURE :

Les prairies de fauche abritent de nombreuses espèces végétales à floraison tardive et jouent ainsi un rôle écologique important. Elles accueillent un grand nombre d'insectes qui sont recherchés par la plupart des espèces d'oiseaux et de mammifères insectivores pour leur alimentation.

Le maintien de ces milieux dépend des pratiques agropastorales. C'est pourquoi cette action vise à promouvoir des pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques de ces milieux remarquables dans un objectif de maintien de la biodiversité. Deux actions sont ainsi préconisées. La première est de limiter voire d'arrêter la fertilisation pour éviter l'eutrophisation du milieu. La deuxième est de faucher tardivement pour permettre aux espèces végétales et animales inféodées à ces surfaces en herbe d'accomplir leur cycle reproductif.

Modalités de mise en œuvre : MAETER (Mesure 214 du PDRH).

Engagements rémunérés

Socle PHAE = gestion des surfaces en herbe

- absence de destruction des prairies permanentes par le labour
- limitation de la fertilisation azotée
- limitation de la fertilisation P et K totale et minérale
- absence de désherbage chimique (sauf lutte contre les espèces indésirables dont la liste est fixée par arrêté préfectoral).
- maîtrise des refus ligneux

Herbe_01 : enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

Herbe_02 : limitation de la fertilisation minérale et organique sur les parcelles contractualisées à 30 unités d'azote.

Herbe_06 : retard de fauche au 15/06.

Engagements non rémunérés

- aucun travail du sol
- absence d'apport magnésien ou de chaux
- respect de la période d'interdiction de la fauche
- pas de pâturage avant la première fauche
- Première fauche obligatoire
- ramassage des produits de la coupe

Préconisations :

Fauchage en mosaïque ou en bande laissant à la faune la possibilité de fuir

Pâturage extensif des regains

Le désherbage mécanique devra être préféré au désherbage chimique dans la lutte contre les espèces indésirables.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Chambre d'agriculture, DDEA, collectivité animatrice.	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles

Echéancier
Tous les ans

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Surface contractualisée	Cahier d'enregistrement des interventions

Objectifs

- A : Conserver ou restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux ouverts
- B : Préserver les habitats d'espèces agropastorales

Habitats :

Prairie de fauche mesohygrophiles à colchique et fétuque des prés (6510-4).

Prairies de fauche mésophiles à alchemille (6510-5).

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques (6510-7).

Communautés prairiales humides à molinie (6410-13)

Habitats d'intérêt régional :
Prairies de fauche inondable mésotrophe à méso-eutrophe (37.21)

Habitats d'espèces**Espèces :**

Cuivré des marais, damier de la succise, chiroptères, oiseaux de la directive notamment le milan noir, milan royal, le faucon pèlerin, la pie grièche écorcheur.

Surface éligible : 790ha

Financement :**Etat/Europe**

Socle PHAE = 76€/ha
Herbe_01= 17€/ha
Herbe_03= 135 €/ha)
Herbe_06= (jretard)*4.48*0.8
Milieu_01 : 33 euros/ha
Milieu_02 : 33 euros/ha

Descriptif de la mesure :

Les prairies de fauche abritent de nombreuses espèces végétales à floraison tardive et jouent ainsi un rôle écologique important. Elles accueillent un grand nombre d'insectes qui sont recherchés par la plupart des espèces d'oiseaux et de mammifères insectivores pour leur alimentation.

Le maintien de ces milieux dépend des pratiques agropastorales. C'est pourquoi cette action vise à promouvoir des pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques de ces milieux remarquables, dans un objectif de maintien de la biodiversité. Deux actions sont ainsi préconisées. La première est d'arrêter la fertilisation, pour éviter l'eutrophisation du milieu. La deuxième est de faucher tardivement pour permettre aux espèces végétales et animales inféodées à ces surfaces en herbe d'accomplir leur cycle reproductif.

Par ailleurs, dans le cadre de cette mesure, un engagement de mise en défens (3%) d'une partie de la surface contractualisée lors de la première fauche (l'agriculteur s'engage à laisser une bande non fauchée) est demandé. Ces zones constitueront des zones refuges contribuant à l'alimentation de papillons et d'oiseaux d'intérêt communautaire, des abeilles, à la reproduction de certaines espèces faunistiques et floristiques tardives.

Modalités de mise en œuvre : MAETER (Mesure 214 du PDRH).

Engagements rémunérés :

Socle PHAE = gestion des surfaces en herbe

- absence de destruction des prairies permanentes par le labour
- limitation de la fertilisation azotée
- limitation de la fertilisation P et K totale et minérale
- absence de désherbage chimique (sauf lutte contre les espèces indésirables dont la liste est fixée par arrêté préfectoral).
- maîtrise des refus ligneux

Herbe_01 : enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

Herbe_03 : **arrêt de la fertilisation** minérale et organique.

Herbe_06 : retard de fauche au **1/07**.

Milieu_01 : mise en défens de d'une partie de la parcelle (laisser une bande refuge correspondant à 3% de la surface contractualisée lors de la première fauche).

Milieu_02 : remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation à la date fixée pour le territoire (au plus tard le 1^{er} juillet).

Sur les prairies inondables uniquement.

Engagements non rémunérés

- aucun travail du sol
- absence d'apport magnésien ou de chaux
- respect de la période d'interdiction de la fauche
- pas de pâturage avant la première fauche
- première fauche obligatoire
- ramassage des produits de la coupe

Préconisations :

Fauchage en mosaïque ou en bande laissant à la faune la possibilité de fuir

Pâturage extensif des regains

Le désherbage mécanique devra être préféré au désherbage chimique dans la lutte contre les espèces indésirables.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Chambre d'agriculture, DDEA, collectivité animatrice.	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles

Echéancier
Tous les ans

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Surface contractualisée	Cahier d'enregistrement des interventions

MO-A3

GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES PATUREES PAR LIMITATION DE LA FERTILISATION ET LIMITATION DU CHARGEMENT

OBJECTIFS

- B : Préserver les habitats d'espèces agropastorales

Habitats :

Habitats d'espèces

Espèces :

Cuivré des marais, damier de la succise, chiroptères, oiseaux de la directive notamment le milan noir, milan royal, le faucon pèlerin, la pie grièche écorcheur.

Surface éligible : 810 ha

Financement :

Etat/Europe

Socle PHAE = 76€/ha
Herbe_01= 17€/ha
Herbe_02= 119€/ha)
Herbe_04= 33€/ha

Descriptif de la mesure :

Les milieux ouverts accueillant de nombreuses espèces (zones de chasse et gîte) sont essentiels à l'échelle paysagère pour la conservation des espèces animales. Le maintien de ces prairies est fortement lié aux pratiques agropastorales c'est pourquoi une limitation de la charge en pâturage et une limitation ou une absence de fertilisation pour favoriser la diversité végétale de ces prairies, sont préconisées dans le cadre de cette mesure. Par ailleurs, elle participe à la préservation des habitats et espèces aquatiques des risques de pollution et d'eutrophisation de l'eau.

Modalités de mise en œuvre : MAETER (Mesure 214 du PDRH).

Engagements rémunérés :

Socle PHAE = gestion des surfaces en herbe

- absence de destruction des prairies permanentes par le labour
- limitation de la fertilisation azotée
- limitation de la fertilisation P et K totale et minérale
- absence de désherbage chimique (sauf lutte contre les espèces indésirables dont la liste est fixée par arrêté préfectoral).
- maîtrise des refus ligneux

Herbe_01 : enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

Herbe_02 : limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables à 30 unités d'azote

Herbe_04 : ajustement de la pression de pâturage sur prairie et habitat remarquable à 1UGB/ha/an.

Engagements non rémunérés :

- aucun travail du sol
- le cas échéant absence d'apport magnésien ou de chaux
- respect du chargement minimal à la parcelle

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Chambre d'agriculture, DDEA, collectivité animatrice.	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles

Echéancier
Tous les ans

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Surface contractualisée	Cahier d'enregistrement des interventions

MO-A4

GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES PATUREES PAR ARRET DE LA FERTILISATION ET LIMITATION DU CHARGEMENT

OBJECTIFS

- Préserver les habitats d'espèces agropastorales

Habitats :

Habitats d'espèces

Espèces :

Cuivré des marais, damier de la succise, chiroptères, oiseaux de la directive notamment le milan noir, milan royal, le faucon pèlerin, la pie grièche écorcheur.

Surface éligible : 810 ha

Financement :

Etat/Europe

Socle PHAE = 76€/ha
Herbe_01= 17€/ha
Herbe_03= 135€/ha)
Herbe_04= 33€/ha
Milieu_02=33€/ha

Descriptif de la mesure :

Les milieux ouverts accueillant de nombreuses espèces (zones de chasse et gîte) sont essentiels à l'échelle paysagère pour la conservation des espèces animales. Le maintien de ces prairies est fortement lié aux pratiques agropastorales c'est pourquoi une limitation de la charge en pâturage et une limitation ou une absence de fertilisation pour favoriser la diversité végétale de ces prairies, sont préconisées dans le cadre de cette mesure. Par ailleurs, elle participe à la préservation des habitats et espèces aquatiques des risques de pollution et d'eutrophisation de l'eau.

Modalités de mise en œuvre : MAETER (Mesure 214 du PDRH).

Engagements rémunérés :

Socle PHAE = gestion des surfaces en herbe

- absence de destruction des prairies permanentes par le labour
- limitation de la fertilisation azotée
- limitation de la fertilisation P et K totale et minérale
- absence de désherbage chimique (sauf lutte contre les espèces indésirables dont la liste est fixée par arrêté préfectoral).
- maîtrise des refus ligneux

Herbe_01 : enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

Herbe_02 : **arrêt de la fertilisation** minérale et organique sur prairies et habitats remarquables.

Herbe_04 : ajustement de la pression de pâturage sur prairie et habitat remarquable à **1UGB/ha/an**.

Milieu_02 : nettoyage des surfaces prairiales en zone d'expansion des crues (sur zones inondables uniquement).

Engagements non rémunérés :

- aucun travail du sol
- le cas échéant absence d'apport magnésien ou de chaux
- respect du chargement minimal à la parcelle

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Chambre d'agriculture, DDEA, collectivité animatrice.	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles

Echéancier
Tous les ans

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Surface contractualisée	Cahier d'enregistrement des interventions

MO-A5

PRESERVATION/ RESTAURATION DU RESEAU LINEAIRE STRUCTURANT LE TERRITOIRE (HAIES, BOSQUETS, ARBRES ISOLÉS ET BORDS DE BOIS)

OBJECTIFS

- Préserver les habitats d'espèces
- Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site

Habitats :

Habitats d'espèces

Espèces :

Toutes les espèces en particulier les chiroptères et les oiseaux de la directive

Financement

Linea_01 : $N/5 \times (0.08 + 0.39 \times C)$
Max 0.86€/m linéaire

Linea_02 : $N \times 17,37/5$

Linea_03 : $0.68 + 0.78 \times N/5$

Linea_04 : $319.54 \times N/5$

Mesures A32306R et A32306R sur devis

Lien avec d'autres programmes :

Contrat de rivière Allaine

Descriptif de la mesure :

Le maillage du territoire par des réseaux de haies, des bosquets et d'arbres isolés constitue un enjeu important dans la préservation des milieux naturels et des espèces associées.

Ces éléments jouent en effet plusieurs rôles. Ils sont des lieux de vie pour de nombreuses espèces animales et des lieux de circulation, en particulier pour les chiroptères et les espèces d'oiseaux. Ils constituent également une barrière naturelle contre la pollution des eaux.

Cette action vise à permettre l'entretien de l'ensemble des éléments paysagers : haies, bosquets, arbres isolés et ripisylves. Elle vise également la replantation d'un réseau linéaire de haies structurant le territoire.

Modalités de mise en œuvre : MAETER (Mesure 214 du PDRH)/ Contrat Natura 2000 (Mesure A32306R/) du PDRH.

EN ZONE AGRICOLE

Engagements rémunérés :

Linea_01 : entretien de haies localisées de manière pertinente selon un plan de gestion défini pour le territoire

Linea_02 : entretien d'arbres isolés ou en alignement selon un plan de gestion défini pour le territoire

Linea_03 : entretien des ripisylves selon un plan de gestion défini pour le territoire

Linea_04 : entretien de bosquets selon un plan de gestion défini pour le territoire

Engagements non rémunérés :

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur ces milieux (sauf lutte contre les espèces indésirables dont la liste est fixée par arrêté préfectoral, préférer un désherbage mécanique)

Plan végétal écologique (mesure 121 du PDRH)

Achat de matériel et de plants afin de constituer des haies

EN ZONE NON AGRICOLE, NI FORESTIERE

Contrat Natura 2000 (mesure A32306R du PDRH) : réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

Contrat Natura 2000 (mesure A32306R du PDRH) : chantier d'entretien, de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Chambre d'agriculture, DDEA, collectivité animatrice.	Exploitants agricoles Entreprise de travaux agricoles	Exploitants agricoles Propriétaires ou titulaires de droits réels de terrain

Echéancier
Tous les ans

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Surface contractualisée	Cahier d'enregistrement des interventions Factures acquittées sauf utilisation de matériel personnel

MF-A1

METTRE EN PLACE DES MOYENS DE GESTION DES ESPECES ALLOCHTONES, ENVAHISSANTES OU INDESIRABLES EN MILIEU FORESTIER

OBJECTIFS ASSOCIES :

- C : Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires
- D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation.

Habitats :

- **91E0 6** : Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses
- **91E0 8** : Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux
- **91E0 11** : Aulnaie à hautes herbes
- **9160-3** : Chênaie pédonculée neutroacidophile à mésoacidophile
- **9160-2** : Chênaie pédonculée neutrophile
- **9190-1** : chênaie pédonculée à molinie
- **9130-5** : Hêtraie-chênaie neutrophile à asperule odorante
- **9130-6** : Hêtraie-chênaie acidocline à pâturin de chaix
- **9130-12** : Hêtraie à dentaire des cardamino heptaphyllae
- **9110-1** : Hêtraie-chênaie acidophile

autres habitats

Aulnaies marécageuses

Surface potentielle concernée
: inconnue

Financement :

Etat/Europe

Pris en charge à 100% plafonnée à 80€/m3 pour les arbres et semenciers et 7500€/ ha pour les autres végétaux.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure vise à intervenir sur les espèces végétales envahissantes, allochtones ou exogènes présentes dans le but d'améliorer la fonctionnalité écologique et la naturalité des forêts d'intérêt communautaire.

Rappelons qu'une espèce indésirable n'est pas définie dans l'absolu mais de façon locale et par rapport à un habitat donné. Exemple d'espèces indésirable ou invasives : la renouée du japon, la balsamine, le douglas, l' épicéa, le robinier...

En particulier, sur les forêts alluviales, habitats de faible superficie ayant un fort intérêt patrimonial, ces espèces entraînent la diminution de la richesse biologique des milieux.

Cette action vise donc à limiter la propagation de ces espèces invasives ou indésirables et/ou à restaurer des habitats endommagés par ces dernières.

Modalités de mise en œuvre : Contrat N2000 forestier (Mesure F22711 du PDRH).

Engagements rémunérés : pour plus de précisions, se référer à l'arrêté départemental relatif aux conditions de financement par l'Etat des contrats Natura 2000 dans le domaine forestier :

- coupe des arbres et semenciers

- Etude et frais d'experts
- Surcoûts liés à la méthode de débardage dans le cas de bois ayant une valeur commerciale (autres méthodes, sur longueurs, aménagements particuliers pour franchir un cours d'eau, interventions pendant des périodes spécifiques, en adéquation avec les cycles biologiques des espèces présentes)
- Abattage et méthode de débardage financés dans le cas de bois sans valeur commerciale

- destruction des autres végétaux

- Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre,
- Arrachage et coupe des arbustes ou des arbres de faible à moyen diamètre
- Dévitalisation par annelation
- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage,
- Fauchage
- Brûlage des débris selon autorisation et dans un endroit approprié.

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs.

Engagements non rémunérés

- ne pas réaliser de travaux pouvant favoriser le développement des végétaux indésirables,
- ne pas utiliser de produits chimiques en raison de la proximité des cours d'eau,
- préservation des essences secondaires autochtones en sous étages
- enregistrement des interventions
- en cas de présence de peuplements déjà en place, ne pas engager d'opérations sylvicoles remettant en cause la présence du couvert forestier nécessaire à la limitation des espèces indésirables visées

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier
Tous les ans selon les besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

OBJECTIFS :

- C : Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire
- G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site

Habitats :

91E0 6 : Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses

- **91E0 8 :** Aulnaie-frênaie à Laiche espacée des petits ruisseaux

- **91E0 11 :** Aulnaie à hautes herbes

Espèces :

Martin pêcheur d'Europe, pic cendré, chabot, loche d'étangs, lamproie de planer, bouvière, chauves-souris.

Surface potentielle : 300 ha

Surface potentielle concernée : 300ha

Financement**Etat/Europe**

Mesure F22706 du PDRH :
Taux de subvention 80%
Plafond (3000€/ha et 10€/m de berge).

Mesure 323 B du PDRH actions A32311P et A32311R (sur devis)

Descriptif de la mesure :

Les forêts alluviales sont des habitats rares ayant un rôle écologique majeur. Elles permettent le maintien des berges, limitant leur érosion, favorisent la protection contre la pollution des eaux, constituent des habitats d'espèces notamment pour le martin pêcheur d'Europe ou le pic cendré et ont un rôle de corridor écologique pour certaines espèces animales comme les chauves-souris.

Cette mesure concerne les investissements pour la réhabilitation ou la création de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché.

Il s'agit d'améliorer les boisements en place, de constituer des boisements de feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action ou de reconstituer des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.

Ces milieux sont fragiles c'est pourquoi les actions engagées sur ce type de milieux devront tenir compte de leurs caractéristiques écologiques et veiller à ne pas créer d'ouverture trop importantes.

Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier ou ni agricole, ni forestier (Mesures F22706 du PDRH ou Mesure 323 B du PDRH actions A32311P et A32311R) ou MAETER (voir fiche action « préservation/ restauration du réseau linéaire structurant le territoire).

Engagements rémunérés :

- étude et frais d'experts
- structuration du peuplement
- coupe de bois (semblable à la mesure F27711 : élimination d'une espèce indésirable).
- ouverture à proximité du cours d'eau (débroussaillage, fauche, gyrobroyage, exportation des produits de la coupe)
- la dévitalisation par annellation : brûlage (autorisés que dans le cas où les rémanents sont trop volumineux et les places de brûlage seront spécialement aménagées) et exportation des bois vers un lieu de stockage.
- la reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau à partir d'essences feuillues adaptées au bord de cours d'eau : plantation, bouturage (si la dynamique est insuffisante, 3 ans après l'ouverture du peuplement), transplantation de semis,
- l'enlèvement manuel ou mécanique des embâcles
- travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrologique et stabilisation des berges sous réserve de la compatibilité avec le SDAGE et la dynamique geomorphologique)
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs.

Engagements non rémunérés :

- tenir un cahier d'enregistrement
- respect des actions planifiées par les documents de gestion concernant les parcelles
- respect des surfaces terrières pour chaque habitat (forêt alluviale : 15m²/ha à 30 m²/ha) avant coupe
- conservation des peuplements irréguliers
- adaptation des travaux en fonction des cycles biologiques des espèces animales et de la floraison (à définir au moment du contrat).
- interdiction de mettre en place des dispositifs attractifs pour le public pouvant gêner les espèces sensibles.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, associations naturalistes...	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier
Tous les ans selon les besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

OBJECTIFS :

- C : Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires
- D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les forêts d'intérêt communautaire

Habitats :

91E0 6 : Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses

- **91E0 8 :** Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux

- **91E0 11 :** Aulnaie à hautes herbes

- **9160-3 :** Chênaie pédonculée neutroacidiphile à mésoacidiphile

- **9160-2 :** Chênaie pédonculée neutrophile

- **9190-1 :** Chênaie pédonculée à molinie

- **9130-5 :** Hêtraie-chênaie neutrophile à asperule odorante

- **9130-6 :** Hêtraie-chênaie acidocline à pâturin de chaix

- **9130-12 :** Hêtraie à dentaire des cardamino heptaphyllae

- **9110-1 :** Hêtraie-chênaie acidophile

Espèces :

Chiroptères, oiseaux.

Surface potentielle concernée : 1750 ha

Financement**Etat/Europe**

Sur devis
Taux de subvention 80%
plafonné à 1500€/ha

Descriptif de la mesure :

Cette mesure concerne des travaux d'irregularisation de peuplements forestiers au profit des habitats forestiers d'intérêt communautaire.

Certaines espèces comme les chiroptères ou certaines espèces d'oiseaux trouvent de meilleures conditions écologiques au regard de leurs besoins dans des peuplements irregularisés ou en mosaïque.

Rappelons que la structuration des peuplements forestiers ne doit pas constituer un objectif premier, notamment dans les peuplements inadéquats (peuplement régulier de bois moyens de qualité). En effet, l'irregularisation n'est pas un état unique et peut exister dans des situations diverses de structure et de composition, permettant d'atteindre des états satisfaisants pour le peuplement, aussi bien sur le plan de la production ou de la pérennité qu'en terme d'accueil des espèces.

Ce n'est pas l'état d'irregularisation du peuplement qui donne lieu à financement. Ce sont les actions nécessaires pour atteindre ou entretenir cet état qui sont financées.

Modalités de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier (Mesure F22715 du PDRH)

Engagements rémunérés :

- Etude et frais d'experts
- Dégagement des tâches de semis acquis,
- Lutte contre les espèces concurrentes,
- Protection individuelle contre les rongeurs et cervidés
- Accompagnement du renouvellement du peuplement (semis, fourrés, gaulis).
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs

Engagements non rémunérés

- tenir un cahier d'enregistrement
- respect des actions planifiées par les documents de gestion concernant les parcelles
- respect des surfaces terrières pour chaque habitat (forêt alluviale : 15m²/ha à 30 m²/ha) avant coupe
- conservation des peuplements irréguliers
- adaptation des travaux en fonction des cycles biologiques des espèces animales et de la floraison.
- interdiction de mettre en place des dispositifs attractifs pour le public pouvant gêner les espèces sensibles.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

MF-A4

TRAVAUX D'ABATTAGE, DE MARQUAGE OU DE TAILLE SANS ENJEUX DE PRODUCTION

OBJECTIFS :

- C : Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires
- D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les forêts d'intérêt communautaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire :

- **91EO 6** : Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses
- **91EO 8** : Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux
- **91EO 11** : Aulnaie à hautes herbes
- **9160-3** : Chênaie pédonculée neutroacidiphile à mésoacidiphile
- **9160-2** : Chênaie pédonculée neutrophile
- **9190-1** : chênaie pédonculée à molinie
- **9130-5** : Hêtraie-chênaie neutrophile à asperule odorante
- **9130-6** : Hêtraie-chênaie acidocline à pâturin de chaix
- **9130-12** : Hêtraie à dentaire des cardamino heptaphyllae
- **9110-1** : Hêtraie-chênaie acidophile

Surface **potentielle**
concernée : 1750 ha

Financement :

Etat/Europe

Sur devis

Plafonnée à 1500 euros/ha

Descriptif de la mesure :

Cette mesure concerne des travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site. Elle concerne des activités d'éclaircie ou de nettoyage au profit de certaines espèces végétales ou d'habitat d'espèces animales d'intérêt communautaire.

Modalités de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier (Mesure F22705 du PDRH)

Engagement rémunérés : travaux éligibles

- Etude et frais d'experts
- Coupe d'arbres
- Enlèvement et transfert des produits de la coupe vers un lieu de stockage (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par la directive),
- Débroussaillage, fauche, broyage, arrachage
- Nettoyage du sol
- Maîtrise de la végétation indésirable
- Emondage, taille en têtard, taille favorisant la nidification
- Etude et frais d'expert,
- Maîtrise d'œuvre
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs

Engagements non rémunérés

- tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux
- ne pas mettre en place de dispositifs attractifs pour le public

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier
Tous les ans selon les besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

MF-A5

MAINTIEN OU ENRICHISSEMENT DES PEUPELEMENTS EN ESSENCES LIGNEUSES FAISANT PARTIE DU CORTEGE FLORISTIQUE DE L'HABITAT

OBJECTIFS :

- C : Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires
- D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation

Habitats :

- **91E0 6** : Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses
- **91E0 8** : Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux
- **91E0 11** : Aulnaie à hautes herbes
- **9160-3** : Chênaie pédonculée neutroacidiphile à mésoacidiphile
- **9160-2** : Chênaie pédonculée neutrophile
- **9190-1** : Chênaie pédonculée à molinie
- **9130-5** : Hêtraie-chênaie neutrophile à asperule odorante
- **9130-6** : Hêtraie-chênaie acidocline à pâturin de chaix
- **9130-12** : Hêtraie à dentaire des cardamino heptaphyllae
- **9110-1** : Hêtraie-chênaie acidophile...

Surface potentielle
concernée: 1750ha

Financement

Etat/Europe

Action subventionnée à 80%
des travaux réalisés plafonnés
à 3000 €/ha.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure vise à conserver les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site de manière à maintenir et obtenir une diversité en essences autochtones. Le mélange d'essences est un facteur de stabilité des peuplements ; il peut accroître la qualité des produits, il protège et/ou restaure la fertilité naturelle du sol, il augmente la qualité esthétique des paysages.

La régénération naturelle sera privilégiée. Néanmoins la plantation peut s'avérer nécessaire lorsque les semenciers font défaut ou que la régénération naturelle a du mal à s'installer.

Modalités de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier (Mesure F22715 du PDRH)

La densité minimale lors de plantation d'enrichissement être de 50 tiges par hectare. Le bénéficiaire s'engage à suivre et entretenir la plantation afin de s'assurer que l'opération puisse viser un taux de reprise minimum de 80% de la densité initiale.
La densité minimale lors de plantation en plein sera de 300 tiges par hectare.

Engagements rémunérés :

- les travaux du sol consistant à remettre en état les conditions stationnelles,
- la mise en place de cloisonnement d'exploitations et/ou sylvicoles spécifiques,
- le dégagement de taches de semis acquis (nettoyement et dégagement manuel),
- la lutte contre les espèces (herbacées ou arbusives) concurrentes,
- la mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et le rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture,
- la plantation en plein ou l'enrichissement si nécessaire (l'essence et la provenance devront être adaptées à l'habitat),
- les transplantations de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinières),
- les études et frais d'expert,
- la maîtrise d'œuvre,
- toute opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Engagements non rémunérés

Tenir un cahier d'enregistrement des interventions

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier
Tous les ans selon les besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

MF-A6

CONSTITUTION DE BOIS SENESCENTS OU A CAVITE ET D'ÎLOTS DE SENESCENCE

OBJECTIF :

- E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les forêts d'intérêt communautaire

Habitats : d'intérêt communautaire concernés

9160-3 : Chênaie pédonculée
neutroacidiphile à
mésacidiphile

- **9160-2** : Chênaie
pédonculée neutrophile

- **9190-1** : chênaie
pédonculée à molinie

- **9130-5** : Hêtraie-chênaie
neutrophile à asperule
odorante

- **9130-6** : Hêtraie-chênaie
acidophile à pâturin de chaix

- **9130-12** : Hêtraie à dentaire
des cardamino heptaphyllae

- **9110-1** : Hêtraie-chênaie
acidophile

Habitats d'espèce

Espèces :

Dicrane vert, pics, chiroptères

Surface potentielle : 1750 ha

Financement

Etat/Europe

Îlots de sénescence :
2000€/ha

Arbres isolés : 100€ pour le
hêtre, 150€ pour le chêne et les
autres feuillus précieux

Descriptif de la mesure :

Cette mesure vise à favoriser le développement de bois sénescents, sous forme d'arbres isolés en forêt ou d'îlots de vieillissement d'un seul tenant, afin d'améliorer la naturalité des habitats forestiers et d'intégrer dans la gestion forestière la préservation des espèces.

De très nombreuses espèces appartenant à la flore xylophage (insectes xylophages ou saproxylophages) sont inféodés à un stade précis de décomposition du bois (de l'arbre sénescant à la complète décomposition). Leur conservation passe par la présence en forêt d'une proportion plus importante en bois mort et en bois sénescant. De plus le cortège de leurs prédateurs, insectes (coléoptères, diptères...), oiseaux (pic noir, pic cendré,...) et chauve souris (grand murin, vespertilion à oreilles échancrées reconnus d'intérêt communautaire...) sera lui aussi maintenu. D'autre part le dicrane vert, mousse d'intérêt communautaire qu'on peut retrouver dans les forêts au sud du site et pour laquelle le Territoire de Belfort a une grande responsabilité de préservation, nécessite le maintien d'îlots de gros à moyen bois pour sa conservation.

Modalités de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier (Mesure F22712 du PDRH)

Cette mesure doit être prise avec une autre mesure du DOCOB.

L'engagement contractuel du bénéficiaire porte sur une durée de 30 ans.

Engagements rémunérés :

- Etude et frais d'experts (plafonnés à 10% du montant global)
- Maintien pendant 30 ans d'arbres correspondant aux critères ci-dessous :
 - ⇒ arbres isolés : à 1.3 m du sol, le chêne et l'épicéas doivent présenter un diamètre supérieur à 65 cm, le hêtre et le frêne à 60 cm et pour les autres essences à 40 cm.
 - ⇒ Les îlots de sénescence : les îlots doivent avoir une surface minimum de 1ha et contenir au moins 10 tiges d'un diamètre à 1,30m supérieur ou égal à 55 cm (sauf pour le chêne 65 cm). En outre dans la mesure du possible, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou une ou plusieurs cavités.

Engagements non rémunérés

- marquage des arbres sélectionnés au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe à environ 1.30m du sol, d'un triangle pointe vers le bas,

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

OBJECTIF :

- E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les forêts d'intérêt communautaire

Espèces :

Amphibiens en particulier le triton crêté et le sonneur à ventre jaune, oiseaux.

Descriptif de la mesure :

La mesure concerne le rétablissement ou la création de mares forestières au profit notamment des espèces d'amphibiens et de certains oiseaux ayant justifié la désignation du site. Elle permet aussi la réalisation de travaux ayant pour objectif le maintien de la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même ou, son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèces.

Les travaux pour le rétablissement des mares peuvent viser des habitats des eaux douces dormantes ou des espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence de mares. C'est le cas par exemple du triton crêté ou du sonneur à ventre jaune, pour lesquels la distance entre deux mares ou d'autres milieux ne doit pas excéder quelques centaines de mètres afin de permettre leurs déplacements et les échanges intra-populationnels, indispensables à la pérennité des populations ;

Cette action nécessitera la réalisation d'une étude préalable.

La création interviendra à titre exceptionnelle.

Modalités de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier (Mesure F22702 du PDRH)

Modalités de mise en œuvre

Une mare est un plan d'eau inférieur à 10 ares n'ayant pas de relation avec le réseau hydrographique.

Engagements rémunérés

- Etude et frais d'experts (plafonnés à 10% du montant global)
- Travaux de création
- Profilage en pente douce sur une partie du pourtour, désenvasement et curage à vieux fond,
- Colmatage par apport d'argile,
- Débroussaillage et dégagement des abords,
- Végétalisation des abords avec espèces indigènes et de provenance locale,
- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare,
- Enlèvement manuel ou mécanique des végétaux ligneux,
- Dévitalisation par annellation
- Exportation des végétaux ligneux (en dehors des habitats fragiles ou d'intérêt communautaire) et des débris à une distance minimale de 20 m, dans le cas de milieux fragiles,
- Enlèvement des macro-déchets

Engagements non rémunérés

- adaptation des travaux en fonction des cycles biologiques des espèces animales et de la floraison. Les travaux en hiver et automne (à définir avec les associations environnementalistes et les acteurs locaux) seront privilégiés,
- interdiction d'introduire des poissons dans la mare,
- interdiction d'entreposer du sel dans la mare,
- interdiction d'utiliser des produits chimiques,
- limitation des coupes à proximité de la mare (conservation des arbres en quantité suffisante autour) car elles peuvent être préjudiciables à son maintien,
- tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux dans le cas de travaux régie.

Financement**Etat/Europe**

Sur devis
Financée à 100%

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

MF-A8

REALISATION DE DEGAGEMENTS MANUELS A LA PLACE DE DEGAGEMENTS OU DEBROUSSAILLEMENTS CHIMIQUES OU MECANIQUES

OBJECTIFS :

- C : Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires
- D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- E : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site

Habitats :

- **91E0 6** : Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses
- **91E0 8** : Aulnaie-frênaie à Laiche espacée des petits ruisseaux
- **91E0 11** : Aulnaie à hautes herbes
- **9160-3** : Chênaie pédonculée neutroacidophile à mésoacidophile
- **9160-2** : Chênaie pédonculée neutrophile
- **9190-1** : Chênaie pédonculée à molinie
- **9130-5** : Hêtraie-chênaie neutrophile à asperule odorante
- **9130-6** : Hêtraie-chênaie acidocline à pâturin de chaix
- **9130-12** : Hêtraie à dentaire des cardamino heptaphyllae
- **9110-1** : Hêtraie-chênaie acidophile

Espèces :

Chabots, loche d'étangs, lamproie de planer, bouvière

Surface potentielle concernée : 1750ha

Financement

Etat/Europe:

Taux de subvention : 100%
- substitution de traitements chimiques :
20€/m3 ou 1500€/ha
- substitution aux traitements mécaniques : 1500€/ha

Descriptif de la mesure :

Cette action concerne la réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques ou mécaniques ; Avec 128 km de cours d'eau et 272 plans d'eau, le site étangs et vallées possède un réseau hydrographique important. La majorité des habitats forestiers étant situés à proximité ou au bord de cours d'eau ou d'étangs, cette action vise d'une part la préservation de la qualité de l'eau sur l'ensemble du site et d'autre part la protection de certains habitats dont les sols hydromorphes sont très sensibles au tassement causé le passage d'engins à certaines périodes.

Modalités de mise en œuvre : contrat Natura 2000 forestier (mesure F22708 du PDRH).

Engagements rémunérés :

L'engagement correspond à la prise en charge du surcoût d'une opération manuelle par rapport à un traitement phytocide ou par rapport à une intervention mécanique quand le poids des engins pose un problème relatif à la portance du sol (risque de dégradation de la structure du sol).

1) substitution d'un traitement chimique :

- ⇒ étude et frais d'experts (plafonnés à 10% du montant global)
- ⇒ écorçage
- ⇒ débroussaillage
- ⇒ intervention jugée nécessaire et validée par le docob

2) substitution à un traitement mécanique :

- ⇒ étude et frais d'expert (plafonnés à 10% du montant global)
- ⇒ débroussaillage
- ⇒ intervention jugée nécessaire et validée par le docob

Engagements non rémunérés

Tenue d'un cahier des charges dans le cas de la réalisation de travaux en régie.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier
Tous les ans selon les besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

OBJECTIFS

- **C** : Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires
- **G** : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site
- **E** : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les espèces d'intérêt communautaire

Habitats naturels :

Ensemble des habitats et habitats d'espèce d'intérêt communautaire

Espèces :

Ensemble des espèces et en particulier les espèces piscicoles
Lamproie de planer, chabot, loche d'étang, bouvière

Financement :**Etat/Europe**

En zone forestières :
Taux de subvention : 100%
Plafond : 60 000 euros/km
(hors franchissement de cours d'eau)

En zone ni agricole, ni forestière
Mesure A323 25P et 17P : sur devis

Descriptif de la mesure :

L'action concerne la mise en place d'aménagement visant à réduire l'impact des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire et en particulier sur les cours d'eau dans un objectif de maintien de la qualité de l'eau.

Modalités de mise en œuvre : contrat Natura 2000 (Mesure F 22709 du PDRH en zone forestière et A323 25P du PDRH en zone ni agricole, ni forestière)

Engagements rémunérés :

- augmentation du linéaire afin d'éviter certaines zones sensibles
- Mise en place d'obstacle approprié pour limiter la fréquentation
- Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busages temporaires, poutrelles démontables...),
- Mise en place d'ouvrages permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant.
- Débardage alternatif (coupe au câble mât, débardage à cheval...).
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs

Engagements non rémunérés :

Tenir un cahier d'enregistrement dans le cas de travaux en régie.

Lien avec l'action : permettre la libre circulation des espèces piscicoles sur l'ensemble du site.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier
Tous les ans selon les besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

OBJECTIFS :

- E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les espèces d'intérêt communautaire

Ensemble des habitats et habitats d'espèce d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure :

Cette action concerne les investissements (panneaux d'interdiction de passage ou recommandation) visant à informer les usagers de la forêt (forestiers, randonneurs...) afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.

Modalités de mise en œuvre : contrat Natura 2000 forestier (Mesure F 22714 du PDRH)

Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres mesures de gestion des milieux forestiers.

Engagements rémunérés : travaux éligibles

- conception, fabrication des panneaux
- la pose, la dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu
- le rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose,
- le déplacement et l'adaptation à un nouveau contexte,
- le remplacement ou la réparation des panneaux
- les études et frais d'expert,
- la maîtrise d'œuvre
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs

Engagements non rémunérés :

- obturer les panneaux en haut si utilisation de panneaux creux
- respecter la charte graphique de Natura 2000 ou les normes existantes
- tenir un cahier d'enregistrement des interventions

Financement :

Etat/Europe

Sur devis

opération financée à 100% plafonnée à 1500 euros

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier

Tous les ans selon les besoins

Evaluation

Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

OBJECTIFS :

- E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site pour les espèces d'intérêt communautaire

Habitats d'espèces**Descriptif de la mesure :**

La mesure concerne la mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement, à l'érosion, aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés.

Modalités de mise en œuvre : contrat Natura 2000 forestier (Mesure F 22710 du PDRH)

L'aménagement des accès n'est pas éligible

Engagement rémunérés : travaux éligibles

- la fourniture et la pose de poteaux, de grillage ou de clôture
- la pose et dépose de clôtures saisonnières
- le rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de la clôture
- le remplacement ou la réparation du matériel en cas de dégradation
- la création de fossés/ou de talus interdisant l'accès
- la mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes...).
- La création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones
- Les études et frais d'expert,
- La maîtrise d'oeuvre
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs

Engagements non rémunérés

- obturer les panneaux en haut si utilisation de panneaux creux
- tenir un cahier d'enregistrement des interventions

Financement :

Etat/ Europe

Sur devis

Plafonnée à 2000 euros/ha

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
ONF, DDEA, CRPF, Communes, propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, association naturalistes	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux sylvicoles...

Echéancier
Tous les ans selon les besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue (nombre de parcelles) - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions (nombre de jours) - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Chantiers réalisés selon un plan prévisionnel : ligneux coupés et aménagements réalisés - Factures acquittées.

OBJECTIF :
F : Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité
Habitats :

3130-2 : eaux stagnantes à végétation vivace oligo à mesotrophique des littorelleta

3130-3 : communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques des bas niveaux topographiques des Isoeto-Juncetea

3140-2 : groupement à characées

3150-1 : plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

3150 2 : herbiers aquatiques à utriculaire

3150-3/3150-4 : végétation libre flottante

Espèces :

Oiseaux nicheurs ou migrateurs, insectes en particulier les orthoptères, amphibiens.

Financements possibles

Etat/Europe (FEADER ou FEP)
Conseil général
Agence de l'eau

Mesure 323 A du PDRH:
Animation du document d'objectifs

- Pour les étangs à finalité non piscicole hors zone agricole:
Agence de l'eau
Collectivités (TDENS)

Pour les étangs à finalité non piscicole en zone agricole:
Etat/Europe

- Pour les étangs à finalité piscicole :
FEP

Tous les étangs potentiellement éligibles à la demande du propriétaire ou de l'exploitant.

Descriptif de la mesure :

Au nombre de 272, les étangs sont une caractéristique majeure du site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort ». Certains possèdent des groupements végétaux remarquables ou sont le lieu de vie pour l'avifaune nicheuse ou migratrice, l'entomofaune ou certains amphibiens. Chaque étang est particulier d'un point de vue écologique et économique.

D'autre part, la structure foncière et les structures d'exploitation des étangs sont complexes et font intervenir de nombreux partenaires, propriétaires et ayants droits. Aussi est-il est nécessaire de réaliser en amont de toute contractualisation un diagnostic global de l'étang pour prendre en compte ses spécificités.

Ce diagnostic aura pour objectifs :

- de préciser les enjeux écologiques et économiques de l'étang
- de définir les actions et itinéraires techniques de gestion à mettre en œuvre pour satisfaire ces enjeux
- définir les aménagements à réaliser sur l'étang pour optimiser son potentiel écologique le cas échéant (cf fiche action : Réalisation d'aménagements visant à préserver les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire inféodés aux plans d'eau).
- Le cas échéant, impact du plan d'eau sur le milieu naturel environnant.

Cette action sera réalisée en amont de toute contractualisation.

Contenu de l'action :

- définition des critères à prendre en compte dans le diagnostic en concertation avec les structures compétentes.

- réalisation d'un diagnostic et proposition d'un plan de gestion au propriétaire identifiant les interventions à réaliser (débroussaillage, coupes des ligneux, fauche ou arrachage des végétaux indésirables, maintien ou reprofilage de berges en pente douce pour la constitution de vasières...)

Cette action pourra nécessiter le recours à un prestataire extérieur compétent pour la réalisation du diagnostic et du plan de gestion.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
DDEA, Communes, collectivités territoriales, propriétaires privés, associations naturalistes, fédérations de pêche, associations de pêche, ONEMA.	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux, associations...

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Factures acquittées.

MA-A2

REALISATION D'OPERATIONS VISANT A PRESERVER LES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE INFEODES AUX PLANS D'EAU

OBJECTIF :

E : Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité

Habitats :

3130-2 : eaux stagnantes à végétation vivace oligo à mesotrophique des littorellets

3130-3 : communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques des bas niveaux topographiques des Isoeto-Juncetea

3140-2 : groupement à characées

3150-1 : plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

3150 2 : herbiers aquatiques à utriculaire

3150-3/4 : végétation libre flottante

Espèces :

Oiseaux nicheurs ou migrateurs, insectes en particulier les orthoptères, amphibiens.

Financement possible

Etat/Europe

En zone ni agricole, ni forestière :

Financement 100% sur devis

En zone agricole

135 euros/ha/an (plan de gestion compris)

En zone forestière :

Mesure F22711 : plafonnée à 80€/m2 pour les arbres et semenciers et 7500€/ha pour les autres végétaux

Mesure F22702 : plafonnée à 50 euros/m2
135 euros par plan d'eau

Descriptif de la mesure :

Au nombre de 272, les étangs sont une caractéristique majeure du site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort ». Certains possèdent des groupements végétaux remarquables ou sont le lieu de vie pour l'avifaune nicheuse ou migratrice, l'entomofaune ou les amphibiens. D'autre part, en tant que zones humides, ils jouent un rôle épurateur et régulateur des ressources en eau.

Cette mesure vise à financer des actions visant à préserver ou à améliorer les potentialités écologiques de l'étang. Elle interviendra suite à la réalisation d'un diagnostic global (voir fiche action correspondante) et la réalisation d'un plan de gestion.

En fonction des spécificités de chaque étang et de son intérêt écologique il pourra s'agir par exemple de :

- profiler ou reprofiler les berges en pente douce sur une partie de l'étang
- gérer et/ou diversifier la végétation des berges (roselières et jonchaies)
- créer des vasières
- lutter contre les espèces indésirables ou invasives
- lutter contre l'envasement du plan d'eau

Modalités de mise en œuvre :

En zone agricole : MAETER (Mesure 241I du PDRH - Linea 07 : restauration ou entretien de mares ou plan d'eau pour les plans d'eau sans finalité piscicole) ou **mesures aquaenvironnementales du FEP** pour les plans d'eau à finalité piscicole.

En zone ni agricole, ni forestière: Contrat Natura 2000 (Mesures A323B : 09 R/P-13P-14P/R-10R-20P/R-11R/P du PDRH)

En zone forestière : Contrat Natura 2000 (Mesure F227 : 11 et 02 du PDRH).

Liste indicative des engagements rémunérés :

- rétablissement ou entretien de mares
- lutte contre l'envasement du plan d'eau (décapage du substrat, évacuation des boues...).
- restauration d'ouvrage de petite hydraulique et gestion des niveaux d'eau,
- entretien mécanique et de fauchage des formations végétales hygrophiles
- chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Entretien et restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (débroussaillage, fauche, reconstitution du peuplement ou de la végétation...).

Engagements non rémunérés

- Enregistrement des interventions
- Pas de traitements herbicides dans et sur les bordures des plans d'eau sauf arrêté préfectoral
- Pas de fertilisation chimique de l'étang
- respect de la période d'autorisation des travaux

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
DDEA, Communes, collectivités territoriales, propriétaires privés, associations naturalistes, fédérations de pêche, associations de pêche, ONEMA.	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux, associations...

Echéancier
Tous les ans selon les besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Factures acquittées.

OBJECTIF :
E : Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité
Habitats :

3130-2 : eaux stagnantes à végétation vivace oligo à mesotrophique des littorelleta

3130-3 : communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques des bas niveaux topographiques des Isoeto-Juncetea

3140-2 : groupement à characées

3150-1 : plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

3150 2 : herbiers aquatiques à utriculaire

3150-3 : végétation libre flottante

3150-4 :

Habitats d'espèces

Espèces :

Oiseaux nicheurs ou migrateurs, insectes en particulier les orthoptères, amphibiens.

Financement possible

Etat/FEADER
Collectivités territoriale

Lien avec d'autres programmes :

Contrat de rivière Allaine

Descriptif de la mesure :

Au nombre de 272, les étangs sont une caractéristique majeure du patrimoine naturel du site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort ».

Ces étangs représentent des lieux de vie pour une riche avifaune (nicheuse et migratrice), pour des amphibiens (grenouille rousse, rainette verte) et pour une flore remarquable et menacée.

Toutefois, les modes de gestion (usages récréatifs) et la forte densité d'étangs ne sont pas sans poser de problèmes pour la qualité des eaux et la préservation de la biodiversité.

Il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires d'étangs aux bonnes pratiques, notamment les propriétaires non professionnels (privés et sociétés de pêche).

Cette action vise la diffusion de ce guide aux propriétaires de la zone Natura 2000. Elle sera réalisée en lien avec le programme du contrat de rivière Allaine dans le cadre duquel la réalisation du guide est envisagée.

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323 A du PDRH: Animation du document d'objectifs

Contenu de l'action :

- Participation de la structure animatrice à la rédaction du guide
- Diffusion aux propriétaires concernés

Partenaires	Maître d'ouvrage
Associations naturalistes...	Collectivités territoriales

Echéancier
A partir de 2012

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Exemplaires diffusés.	- Réalisation du guide

MA-A4

MISE EN PLACE DE MOYENS EXPERIMENTAUX DE PROTECTION DES ESPECES PISCICOLES CONTRE LES DEPREDATIONS OCCASIONNEES PAR LE GRAND CORMORAN

OBJECTIF :
encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité

Habitats :

Habitats d'espèces

Espèces piscicoles:

Notamment Loche
d'étang, chabot, Lamproie
de planer, Bouvière,
Blageon.

Financement possible

Collectivités territoriales

Mesures aqua-
environnementales du FEP
pour les étangs à finalité
piscicole.

Descriptif de la mesure :

Un certain nombre d'espèces et en particulier le grand cormoran mettent actuellement en péril le maintien des activités exercées sur le site comme la pisciculture. Or, de telles activités garantissent la pérennité des étangs du site qui en sont une caractéristique majeure. Le grand cormoran, espèce exclusivement piscivore, exerce une prédation peu sélective avec un impact local important sur les petites rivières et les étangs peu profond.

Cette action vise à mettre en place des moyens expérimentaux visant à diminuer les dégâts occasionnés par cette espèce en complément des actions de régulation en vigueur dans le département.

Contenu de l'action :

- Etat des lieux préalable des moyens expérimentaux existants et analyse de leur efficacité.
- Analyse du lien entre pratiques et dégâts occasionnés de manière à définir des bonnes pratiques.
- Mise en place de moyens expérimentaux sur quelques étangs et analyse des résultats.

OBJECTIF :**G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site****Habitats :**

Habitats d'espèces

Espèces :

Toutes les espèces en particulier les espèces piscicoles : Lamproie de Planer, Chabot, Loche d'étang, Bouvière.

Surface éligible : 170 ha

Financement :

Couvert_06= 158€/ha pour les grandes cultures

+ engagements de gestion de l'herbe

Descriptif de la mesure :

Le site possède un réseau hydrographique dense. Cette action vise à répondre à un enjeu de maintien de la qualité de l'eau.

Elle vise à inciter les exploitants agricoles à planter et entretenir des couverts herbacés pérennes à proximité de cours d'eau ou des étangs ou à reconverter des parcelles cultivées en prairies pour répondre à cet enjeu. En effet, la création de couvert herbacé permet de limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants. D'autre part, ces couverts herbacés peuvent constituer des zones refuges pour la faune et la flore dans un objectif de maintien de la biodiversité.

Modalités de mise en œuvre : MAETER (214 I du PDRH).

Engagements rémunérés :

Couvert_06 : création et entretien d'un couvert herbacé.

Cette mesure est associée aux engagements de gestion de l'herbe (voir engagements correspondants).

Engagements non rémunérés :

Absence de traitement phytosanitaire.
Tenue d'un cahier d'enregistrement.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Chambre d'agriculture, DDEA, collectivité animatrice.	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles

Echéancier
Tous les ans

Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Surface contractualisée	Cahier d'enregistrement des interventions

MA-A6**MISE EN PLACE DE CULTURE INTERMEDIAIRE PIEGE A NITRATES****OBJECTIF :****G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site**

<u>Espèces piscicoles :</u> Loche d'étang, chabot, Lamproie de planer, Bouvière Surface éligible : 170ha	<u>Descriptif de la mesure :</u> Les pluies d'automne sur les sols laissés nus après récolte provoquent un lessivage de matières actives, notamment d'azote et de phosphore vers les cours d'eau ou les nappes phréatiques. Les ruissellements entraînent les particules fines (sables et limons) en bas des pentes et créent des rigoles et ravines sur la parcelle. L'implantation d'un couvert herbacé, juste après récolte, permet d'une part une protection mécanique du sol en limitant l'effet déstructurant de l'impact des gouttes de pluie et en limitant les vitesses de ruissellement. D'autre part, en se développant, ce couvert fixe les reliquats de fertilisants présents dans le sol et empêche leur migration verticale ou horizontale. En outre, ces cultures intermédiaires contribuent à la préservation de la biodiversité. ; Ces couverts d'automne augmentent en effet la capacité d'accueil de la faune sauvage sur les exploitations, fournissent une floraison tardive pour les insectes pollinisateurs et favorisent l'activité de la microfaune du sol.
<u>Financement possible</u> Couver01 : 86€/ha	Modalités de mise en œuvre : MAETER (214 I du PDRH). Engagement rémunéré : Couver_01 : implantation de cultures intermédiaires en période de risque en dehors ou la couverture des sols est obligatoire Semences : graminées, phacélie, crucifères, azofix, en pur ou en mélange avec d'autres espèces (permet les espèces pour la faune) Engagements non rémunérés : - tenue d'un cahier d'enregistrement - respect de la date d'implantation à définir (15 jours après récolte sauf condition météorologique défavorable. Dans ce cas, possibilité de solliciter une dérogation) - respect de la date de destruction au moins jusqu'au 1^{er} décembre - absence de fertilisation azotée - absence de récolte et absence de pâturage

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Chambre d'agriculture, DDEA, collectivité animatrice.	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles

Echéancier
Tous les ans

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Surface contractualisée	Cahier d'enregistrement des interventions

OBJECTIF :

Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site

Habitats :

3130-2 : eaux stagnantes à végétation vivace oligo à mesotrophique des littorellets

3130-3 : communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques des bas niveaux topographiques des Isoeto-Juncetea

3140-2 : groupement à characées

3150-1 : plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

3150 2 : herbiers aquatiques à utriculaire

3150-3/4 : végétation libre flottante

Espèces :

Lamproie de planer, Bouvière, Loche d'étang, Chabot

Financement possible

Etat/Europe
Sur devis

Descriptif de la mesure :

Au nombre de 272, les étangs sont une caractéristique majeure du patrimoine naturel du site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort ».

Les étangs peuvent avoir un impact sur le milieu environnant en terme de qualité des eaux, de prolifération d'espèces ou sur le débit naturel des cours d'eau. Cette action consiste à limiter cet impact en adaptant les ouvrages de vidanges et de captage des eaux des étangs. La mise en œuvre de cette action nécessitera une étude préalable visant à :

- identifier les tronçons de cours d'eau affectés
- proposer des solutions adaptées pour limiter l'impact des étangs sur ces cours d'eau.

Modalités de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 (Mesure 323 B du PDRH : A323 14 P et R).

Engagements rémunérés :

Restauration et gestion des ouvrages de petites hydrauliques : fourniture, construction, installation des ouvrages de petites hydrologie rurale, terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage...).

Engagements non rémunérés :

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
DDEA, Communes, collectivités territoriales, propriétaires privés, associations naturalistes, fédérations de pêche, associations de pêche, ONEMA.	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux, associations...

Echéancier
Tous les ans en fonction des besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Factures acquittées.

MA-A8

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC MORPHO-ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE NATURA 2000

OBJECTIF :

Préserver voir améliorer la qualité morphologique des cours d'eau

Habitats :

Habitats d'espèces

Espèces :

Lamproie de planer,
Bouvière, Loche d'étang,
Chabot

Descriptif de la mesure :

Avec plus de 123 km de cours d'eau, le site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort » possède un réseau hydrographique dense et varié et possède une grande richesse piscicole.

L'état morphologique des cours d'eau est un paramètre essentiel pour assurer la diversité biologique. Cependant une forte pression anthropique est venue altérer le fonctionnement dynamique et la richesse écologique des rivières : seuils infranchissables, artificialisation des berges, destruction des zones de frayères...

Cette action consistera à réaliser un diagnostic de manière à identifier les dysfonctionnements qui portent atteinte à la qualité morphologique des cours d'eau du site et trouver des solutions les plus adaptées pour l'améliorer.

Description

Cette action sera réalisée pendant la phase d'animation du DOCOB. Cette étude débutera dès 2010.

- Identification des principaux cours d'eau
- Diagnostic morpho-écologique réalisé par le Conseil général
- Identification et priorisation des actions (prévues dans le DOCOB ou actions complémentaires) à mettre en œuvre pour améliorer l'état écologique des cours d'eau.

Financement possible

Conseil général 90
Agence de l'eau

Partenaires

ONEMA...

Maître d'ouvrage

Collectivités territoriales

Echéancier

A partir de 2010

Evaluation

Indicateurs de suivi

Points de contrôle

- Réalisation du diagnostic

OBJECTIF :

Préserver voir améliorer la qualité morphologique des cours d'eau

Habitats :

Habitats d'espèces

Espèces :

Loche d'étang, lamproie de planer, bouvière, chabot

Descriptif de la mesure :

Avec plus de 123 km de cours d'eau, le site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort » possède un réseau hydrographique dense et varié connu pour sa grande richesse piscicole.

L'état morphologique des cours d'eau est un paramètre essentiel pour assurer la diversité biologique. Cependant une forte pression anthropique est venue altérer le fonctionnement dynamique et la richesse écologique des rivières.

Cette action vise à favoriser la diversité des écoulements, la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent. Des opérations plus lourdes de reméandrement, au besoin, à partir d'annexes fluviales, peuvent être envisagées. Cette action comprendra donc certains éléments liés à la gestion intégrée de l'érosion fluviale : démantèlement d'enrochements, ou d'endiguement ou encore déversement de graviers en lit mineur pour favoriser la dynamique fluviale.

Elle visera également le cas échéant à restaurer les frayères ainsi que les bras morts des cours d'eau qui sont des facteurs importants de biodiversité.

Cette action nécessitera la réalisation d'une étude préalable sur l'état morphologique des cours d'eau.

Modalités de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 (Mesures A32316P- A32319P - A 323 18 du PDRH).

Précision :

Il conviendra de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Engagements rémunérés :

- Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (élargissements, rétrécissements, déviation du lit, apport de matériaux, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs, démantèlement d'enrochement, protection végétalisée des berges...).

- Restauration de frayères (restauration de zones de frayères, curage locaux, achat et réglage de matériaux...).

- Restauration et aménagement des annexes hydrauliques.

Engagements non rémunérés :

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Financement possibleEtat/Europe
Sur devis

Agence de l'eau

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
DDEA, Communes, collectivités territoriales, propriétaires privés, associations naturalistes, fédérations de pêche, associations de pêche, ONEMA.	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux, associations...

Echéancier
Tous les ans en fonction des besoins

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions - Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillées - Factures acquittées.

MA-A10

FAVORISER LA LIBRE CIRCULATION DES ESPECES PISCICOLES SUR L'ENSEMBLE DU SITE

Objectif associé :

Préserver voir améliorer la qualité morphologique des cours d'eau

Habitats :

Habitats d'espèces

Espèces :

Loche d'étang, lamproie de planer, bouvière, chabot

Descriptif de la mesure :

Avec plus de 123 km de cours d'eau, le site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort » possède un réseau hydrographique dense et varié. Il est connu pour sa grande richesse piscicole.

Cette mesure vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale des habitats. Les secteurs à enjeu seront définis suite au diagnostic éco-morphologique du site.

Modalités de mise en œuvre : contrat ni agricole, ni forestier (Mesure A 32317P du PDRH : effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons).

Application non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement.

Engagements rémunérés :

Effacement des ouvrages
Ouverture des ouvrages
Installation de passe à poisson
Etude et frais d'expert
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur

Engagements non rémunérés

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Financement possible

Etat/FEADER
Agence de l'eau

Sur devis.

Partenaires	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
DDEA, Communes, collectivités territoriales, propriétaires privés, associations naturalistes, fédérations de pêche, associations de pêche, ONEMA.	Propriétaires et titulaires des droits réels de terrains	Entreprises de travaux, associations...

Echéancier

Rous les ans en fonction des besoins

Evaluation

Indicateurs de suivi	Points de contrôle
- Surface restaurée et entretenue - Estimation des espèces visées	- Document d'enregistrement des interventions Photographies avant et après les travaux - Relevés GPS des zones travaillés - Factures acquittées.

T-1

EMERGENCE DE CONTRATS NATURA 2000 ET ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

OBJECTIF ASSOCIE:

I : Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs par la contractualisation

Habitats naturels et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux forestiers et des milieux ni agricoles, ni forestiers.

Financement :

Etat/Europe

Descriptif de la mesure :

Cette mesure vise à favoriser l'émergence de contrats Natura 2000 pour répondre aux objectifs du DOCOB.

La mise en œuvre du DOCOB en milieu forestier et ni agricole, ni forestier, basée principalement sur des outils contractuels, nécessite l'information des propriétaires ou exploitants des milieux du site sur les possibilités de contrats mais également un accompagnement de terrain auprès des porteurs de projets.

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu de l'action

- faire connaître ce dispositif aux propriétaires ou exploitants concernés.
- Identification des porteurs de projets.
- Mise en place de partenariats techniques avec les structures compétentes pour l'élaboration des contrats.
- Assistance technique et administrative des propriétaires à la construction des contrats.
- Suivi de la mise en œuvre des travaux.

Partenaires	Maître d'ouvrage
DDEA, Communes, collectivités territoriales, CRPF, ONF, associations naturalistes, fédérations de pêche, associations de pêche...	Structure animatrice

Echéancier
Tous les ans

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Nombre de contrats signés	

OBJECTIF ASSOCIE:

I : Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs par la contractualisation

**Habitats naturels et
espèces concernés :**Habitats et espèces
d'intérêt communautaire
des milieux agricoles.**Financement :**
Etat/Europe**Descriptif de la mesure :**

Cette mesure vise à favoriser la contractualisation de MAETER en milieu agricole pour répondre aux objectifs du DOCOB.

La mise en œuvre du DOCOB est basée principalement sur des outils contractuels appelés « MAETER ». Elle nécessite l'information et un accompagnement des porteurs de projets au plus près du terrain.

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu de l'action

- Organiser l'information des exploitants agricoles sur le dispositif MAETER : préparer et animer des réunions locales, élaborer des documents informatifs sur ce dispositif...
- Mise en place d'un partenariat technique avec la chambre d'agriculture pour l'émergence des MAETER.
- Identification des porteurs de projets.
- Diagnostic écologique et économique des exploitations agricoles afin d'aider l'exploitant à choisir les mesures les plus appropriées.
- Assistance technique et administrative des exploitants agricoles.

Partenaires	Maître d'ouvrage
DDEA, chambre d'agriculture	Structure animatrice

Echéancier
Tous les ans

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Nombre de MAETER/ Surface contractualisée	

T-3

ENCOURAGER DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES RESPECTUEUSES A L'ECHELLE DU SITE

OBJECTIF ASSOCIE:

I : Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs par la contractualisation

Habitats naturels et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financement :
Etat/Europe

Descriptif de la mesure :

Les propriétaires, exploitants et ayants droits peuvent adhérer aux objectifs du DOCOB en signant une charte Natura 2000. Elle comporte des actions simples de bonne gestion à mettre en œuvre pour la conservation du site.

Cette mesure vise à encourager des pratiques environnementales respectueuses en favorisant l'adhésion à la charte.

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu de l'action :

- Organiser l'information des propriétaires, exploitants et toute personne susceptibles d'y adhérer.
- Suivre l'évolution du contexte de la charte et son adhésion sur le site

Partenaires	Maître d'ouvrage
DDEA, Communes, collectivités territoriales, CRPF, ONF, associations naturalistes, fédérations de pêche, associations de pêche...	Structure animatrice

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Nombre d'adhésion	

T-4

ASSURER LE SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

OBJECTIF ASSOCIE:

J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Habitats naturels et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financement :

Etat/FEADER

Descriptif de la mesure :

Le suivi des habitats et des espèces consiste à mesurer, ou décrire l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été désigné. Le DOCOB a permis de faire un premier état des lieux de l'état de conservation de ces habitats et de ces espèces. Il conviendra de réévaluer cet état suite à une première phase d'animation du DOCOB.

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu de l'action :

- établissement d'un protocole de suivi en partenariat avec les structures compétentes.
- mise en œuvre du protocole.

Partenaires

Services de l'Etat, associations naturalistes, bureaux d'études

Maître d'ouvrage

Structure animatrice

Echéancier

Evaluation

Indicateurs de suivi

Réalisation des études

Points de contrôle

OBJECTIF ASSOCIE:

J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Habitats naturels et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financement :

Etat/FEADER

Descriptif de la mesure :

Cette action vise à évaluer les impacts des mesures de gestion mises en œuvre sur la conservation des habitats et des espèces.

Le suivi consistera à évaluer à posteriori l'efficacité des actions mises en œuvre : adhésion des acteurs, effets sur les habitats et les espèces, effets sur les activités socio-économiques, rapport coût/efficacité...

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu de la mesure :

- Mise en place d'un protocole en collaboration avec les structures compétentes.
- Mise en œuvre du protocole sur les milieux bénéficiant de contrats.
- Information du comité de pilotage sur les résultats de ces suivis.

Partenaires	Maître d'ouvrage
Services de l'Etat, associations naturalistes...	Structure animatrice

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Etudes de suivis	

T-6

AMELIORER LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE DU SITE

OBJECTIF ASSOCIE:

J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Habitats et espèces concernés :

Chiroptères, poissons, reptiles...

Descriptif de la mesure :

Plusieurs inventaires ont été réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB (inventaires oiseaux, inventaires des habitats naturels, inventaires des amphibiens...). Néanmoins, certains groupes d'espèces n'en n'ont pas bénéficié comme les chiroptères ou les poissons notamment et nécessiteraient un inventaire précis sur le site d'étude afin de conforter, adapter ou mieux cibler les mesures de gestion préconisées dans le DOCOB en faveur de ces espèces.

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu de l'action :

- Rédaction du cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires
- Choix du maître d'œuvre
- Suivi et pilotage des études
- Adaptation du cahier des charges du DOCOB le cas échéant et proposition au comité de pilotage.

Financement :

Etat/FEADER

Partenaires	Maître d'ouvrage
Services de L'Etat, structures naturalistes, bureaux d'études...	Structure animatrice

Echéancier
2010/2011

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Réalisation des études	

T-7

S'ASSURER DE LA COHERENCE DES PROJETS LOCAUX AVEC LES OBJECTIFS DU DOCOB

OBJECTIF ASSOCIE:

J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Habitats naturels et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financement : Etat/FEADER

Descriptif de la mesure :

La prise en compte de Natura 2000 dans les projets locaux a lieu à travers notamment le régime d'évaluation des incidences qui impose aux porteurs de projets d'évaluer l'impact du projet sur les habitats et les espèces et le cas échéant de proposer des mesures compensatoires. Par ailleurs, il est important en termes de cohérence des politiques publiques de prendre en compte les enjeux du DOCOB dans les programmes ou documents de planification qui s'appliquent sur un même site.

Le rôle de la structure animatrice est alors d'apporter les informations nécessaires :

- à la réalisation de des études et sur demande du service instructeur de donner un avis sur l'impact du projet dans le cadre des études d'incidences
- à l'intégration des enjeux du DOCOB dans le cadre d'autres politiques publiques

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu indicatif de l'action :

- Apporter les informations et données aux porteurs de projets et au service instructeurs
- Donner un avis le cas échéant
- Assister aux instances de pilotage des différents projets.

Partenaires	Maître d'ouvrage
	Structure animatrice

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Nombre de sollicitations et réponses	

T-8

MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE

OBJECTIF ASSOCIE:

J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Habitats naturels et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financement :

Conseil général (TDENS)

Descriptif de la mesure :

Cette action vise à préserver sur le long terme les milieux et les espèces d'intérêt communautaire, en facilitant la mise en œuvre des objectifs de développement durable ou des mesures de gestion du document d'objectifs. Cette maîtrise foncière ou d'usage, sur des sites actuellement, abandonnées, servira de base à des opérations de restauration d'habitats ou à la mise en place d'une gestion conservatoire exemplaire.

Politique espace naturels sensibles du Conseil général

Partenaires	Maître d'ouvrage
Services instructeur, porteurs de projets.	Structure animatrice

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle

T-9

REVISION DU PERIMETRE

OBJECTIF ASSOCIE:

J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Habitats naturels et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financement :

Etat/Europe

Descriptif de la mesure :

Cette action vise à proposer un nouveau périmètre pour l'adapter au parcellaire et d'étudier les demandes d'extension du périmètre du site.

Animation du Document d'objectifs

- étude préalable pour évaluer les enjeux écologiques
- proposition d'un périmètre adapté et élargi aux services de l'Etat

OBJECTIF :

K : Assurer la concertation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux écologiques du site

Habitats naturels et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financements :

Etat/FEADER

Descriptif de la mesure :

Le Document d'objectifs est le fruit d'une vaste concertation ayant impliqué de nombreux acteurs locaux (élus, acteurs du monde socio-économiques, partenaires, services administratifs...). La réussite de l'application du DOCOB sur le territoire est conditionnée également par la mobilisation de relais locaux dans **la mise en œuvre de Natura 2000 sur leur territoire.**

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu de la mesure

- Organiser un COPIL 1 fois / an.
- Diffuser des informations actualisées sur Natura 2000 et sur le site aux acteurs locaux.
- Diffuser des connaissances ou des savoirs faire pour professionnaliser les partenaires de Natura 2000 (aspects scientifiques, techniques, juridique).
- Valoriser le réseau humain, les personnes qui s'engagent, les expériences (organiser des visites terrains...).

Partenaires	Maître d'ouvrage
DDEA, Communes, collectivités territoriales, CRPF, ONF, associations naturalistes, fédérations de pêche, associations de pêche...	Structure animatrice

Echéancier

Evaluation	
Indicateurs de suivi	Points de contrôle
Nombre de COPIL/ Nombre de documents d'information diffusés/ Nombres de visites terrain et participation.	

T-11

INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA BIODIVERSITE EN VALORISANT LA RICHESSE ECOLOGIQUE DU SITE

OBJECTIF ASSOCIE:

K : Assurer la concertation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux écologiques du site

Habitats naturels et espèces concernés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financements :

Etat/FEADER

Collectivités territoriales

Descriptif de la mesure :

Cette action consiste à faire connaître au plus grand nombre le patrimoine naturel du site mais également à favoriser une prise de conscience collective des enjeux liés à l'environnement et à la protection de la biodiversité à travers Natura 2000. Elle concerne les personnes qui ne sont pas à priori concernées directement par le site Natura 2000 mais cependant concernées par les enjeux écologiques et leurs liens avec les activités humaines.

Modalités de mise en œuvre : Mesure 323A du PDRH (animation du document d'objectifs)

Contenu de l'action :

- Construire des outils de communication adaptés à différents publics (scolaires, familles...) en partenariat avec des structures compétentes (établissements d'enseignement...).
- Participer à la sensibilisation de ces publics à l'occasion de divers événements.
- Valoriser la richesse du patrimoine naturel du site. Le faire connaître du grand public et faire qu'il se l'approprie (organiser des visites terrain en partenariat avec les structures naturalistes, travailler avec les structures touristiques, mettre en place des panneaux d'information sur les pistes de randonnées ...).
- Expliquer le lien entre activités humaines et la protection de l'environnement (valoriser certaines pratiques agricoles en organisant des rencontres d'échanges entre population et les agriculteurs « fermes ouvertes »...).

Partenaires	Maître d'ouvrage
Associations naturalistes, Structures touristiques, collectivités...	Structure animatrices

Echéancier

Evaluation	Points de contrôle
Indicateurs de suivi	
Nombre de sorties organisées, documents de communication...	

IV. MODALITES DE SUIVI : EVALUATION / TABLEAU 14 : EVALUATION DES ACTIONS

Intitulé des actions (tableau 13)	Enjeux / Objectifs (tableaux 10, 11, 12)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action
Gestion extensive des prairies de fauche par limitation de la fertilisation et fauche tardive	A : Conserver voir restaurer les habitats naturels remarquables des milieux ouverts.	Surface contractualisée			
Gestion extensive des prairies de fauche par arrêt de la fertilisation et fauche tardive	B : Préserver les habitats d'espèces agropastorales.	Surface concernée : 800 ha Objectif : 30%			
Gestion extensive des prairies pâturées par limitation de la charge en pâturage et limitation de la fertilisation azotée	B : Préserver les habitats d'espèces agropastorales.	Surface contractualisée :			
Gestion extensive des prairies pâturées par limitation de la charge en pâturage et arrêt de la fertilisation azotée		Surface concernée : 800ha Objectif : 30%			
Préservation voir restauration du réseau linéaire structurant le territoire	B : Préserver les habitats d'espèces agropastorales. G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site.	mètres linéaires contractualisés, surface contractualisée			
Mettre en place des moyens de gestion des espèces allochtones, envahissantes ou indésirables en milieu forestier	C : Maintenir voir améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation.	Surface contractualisée Surface concernée : inconnue			

Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	C : Maintenir voir améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires	Surface contractualisée Surface concernée : 300ha			
Amélioration de la structure des peuplements forestiers	C : Maintenir voir améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation. E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site	Surface contractualisée Surface concernée : 1750ha			
Travaux d'abattage, de marquage ou de taille sans enjeux de production	C : Maintenir voir améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation. E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site	Surface contractualisée Surface concernée : 1750ha			
Maintien ou enrichissement des peuplements en essences ligneuses faisant partie du cortège floristique de l'habitat	C : Maintenir voir améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation.	Surface contractualisée Surface concernée : 1750ha			
Constitution de bois sénescents ou à cavité et d'îlots de sénescence	E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site	Surface contractualisée Surface concernée : 1750ha			
Restauration ou rétablissement de mares forestières	E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site	Surface contractualisée Surface concernée : inconnue			

Réalisation de dégagements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	C : Maintenir voir améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires D : Maintenir les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation. G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site	Surface contractualisée Surface concernée : 1750ha			
Adaptation des dessertes aux enjeux du site	C : Maintenir voir améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site	Nombre de contrats			
Investissements visant à informer les usagers de la forêt	E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site	Nombre de contrats			
Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	E : Optimiser le potentiel d'accueil des forêts du site	Surface contractualisée			
Diagnostic de l'étangs et réalisation d'un plan de gestion	F : Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité	Nombre d'étangs ayant fait l'objet d'un diagnostic.			
Réalisation d'aménagements visant à préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêts communautaire inféodés aux plans d'eau.	F : Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité	Nombre de contrats			
Diffusion d'un guide de bonnes pratiques de gestion des étangs.	F : Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité	Exemplaires dissusés			

Mise en place de moyens expérimentaux de protection des espèces piscicoles contre les attaques de grands cormorans.	F : Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité	Réalisation d'une étude préalable Nombre d'expérimentations et effets			
Création de bandes ou parcelles enherbées	G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site	Surface contractualisée Surface concernée : 170ha			
Mise en place de CIPAN	G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site	Surface contractualisée Surface concernée : 170ha			
Adaptation des systèmes de vidange et de captage des eaux des étangs.	G : Préserver la qualité de l'eau sur l'ensemble du site	Nombre de contrats			
Réalisation d'un diagnostic morphologique sur l'ensemble du site.	H : Préserver voir améliorer la qualité morphologique des cours d'eau.	Surface contractualisée : Linéaire concerné : 128 km Objectif : 80 km			
Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau	H : Préserver voir améliorer la qualité morphologique des cours d'eau.	Nombre de contrats signés			
Favoriser la libre circulation des espèces piscicoles sur l'ensemble du site.	H : Préserver voir améliorer la qualité morphologique des cours d'eau.	Nombre de contrats signés			
Emergence de contrats Natura 2000 et assistance à la maîtrise d'ouvrage	I : Assurer la mise en œuvre du DOCOB grâce à la contractualisation	Nombre de contrats signés			
Favoriser la contractualisation de mesures agri-environnementales et assistance à la maîtrise d'ouvrage	I : Assurer la mise en œuvre du DOCOB grâce à la contractualisation	Nombre de contrats signés			

Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle d'un site	J : Assurer la mise en œuvre du DOCOB grâce à la contractualisation	Nombre de chartes signées			
Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	Mise en œuvre du protocole et résultat			
Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion engagées	J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	Mise en œuvre du protocole et résultat			
Améliorer la connaissance scientifique du site	J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	Réalisation des études			
S'assurer de la cohérence des projets locaux avec les objectifs du DOCOB	J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	Nombre d'avis rendus			
Révision du périmètre du site	J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site				
Maîtrise foncière d'usage	J : Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site				
Maintenir la mobilisation des partenaires de Natura 2000	K : Assurer la concertation, l'information et la sensibilisation aux enjeux écologiques du site	Nombre de COPIL organisés			
Informier et sensibiliser le grand public à la biodiversité en valorisant la richesse écologique du site.	K : Assurer la concertation, l'information et la sensibilisation aux enjeux écologiques du site	nombre et nature des actions en faveur de l'appropriation du patrimoine naturels par le grand public.			

D. MODALITES DE SUIVI : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION / TABLEAU 15 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (selon l'annexe 1 de la directive 92/43)	Code de l'habit at	Surface initiale d'habitats en Etat de conservati on Favorable (2010)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Défavorable inadéquat (2010)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Défavorable mauvais (2010)	Surface post- action d'habitats en Etat de conservation Favorable (2015)	Surface post- action d'habitats en Etat de conservation Défavorable inadéquat (2015)	Surface post- action d'habitats en Etat de conservation Défavorable mauvais (2015)	Evolution de l'Etat de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modifications de gestion
Pelouses acidiclinales subatlantiques sèches des Vosges*	6230-1*	0.1 ha	1ha	0ha					
Pelouses calcicoles de l'est	6210-15	0.54 ha	0.26 ha	0ha					
Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré- continentales	6410-13	5.6ha	11ha	0.07ha					
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	27 ha	138ha	70ha					
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	6510-5	19ha	41ha	4ha					

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	1.1ha	9ha	32ha					
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	7ha	11ha	6ha					
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	10ha	14ha	4ha					
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	0.2ha	2ha	0.1ha					
Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles.	6430-6	0.03ha	0.2ha	0.6ha					
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des <i>littorelleta uniflorae</i>	3130-2	0.4ha	0.4ha	0.02ha					
Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau planitiales, d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-3	0.4ha	0.25ha	0.01ha					

Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	0.4ha	0.6ha	0.57ha					
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150-2	-	-	-					
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3	0.10ha	0.31ha	0.23ha					
Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à meso-eutrophes, neutre à basique	3260-4	1ha	0.51ha	0ha					
<i>Bidention</i> des rivières et <i>Chenopodium rubi</i>	3270-1	0.58ha	0.95ha	0.30ha					
Hêtraies chênaies à Aspérules odorante et Méliques uniflore	9130-5	0ha	193ha	22ha					
Hêtraies-chênaies à Pâturin de chaix	9130-6	29ha	680ha	55ha					

Chênaies pédonculées neutrophiles à primevères élevées	9160-2	0.1ha	4ha	0.5ha					
Chênaies pédonculées neutroacidiclines à meso-acidiphiles	9160-3	4ha	255ha	33ha					
Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes	9110-1	0ha	23ha	1ha					
Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles acidiphiles de l'étage montagnard inférieur	9110-2	0ha	1.6ha	0ha					
Chênaie pédonculée sur sols hydromorphes à molinie.	9190-1	0ha	23ha	0ha					
Frênaies-ormaies continentales à cerisier à grappes des rivières à cours lent	91E0-10	13ha	26ha	6ha					
Aulnaie à hautes herbes	91E0-11	24ha	44ha	22ha					

Aulnaie-frênaie de rivière à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	91°0-6	30ha	47.5ha	16ha					
Aulnages-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91°0-8	0.6ha	41ha	7ha					
Saulaies arborescentes à saules cassants	91°0-2	17ha	7ha	3.7ha					

D. MODALITES DE SUIVI : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION / TABLEAU 16 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES

Espèce d'intérêt communautaire (selon les annexes 2, 4 et 5 de la directive 92/43)	Code de l'espèce	Etat de conservation (2007)	Quantification post-action de l'espèce Etat de conservation (2011)	Evolution de l'Etat de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modifications de gestion
<i>Lycaena dispar</i>	<i>Cuivré des marais</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Euphydryas aurinia</i>	<i>Damier de la Succise</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Coenagrion mercuriale</i>	<i>Agrion de Mercure</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Myotis emarginatus</i>	<i>Vespertilion à oreilles échancrées</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Myotis Myotis</i>	<i>Grand Murin</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Misgurnus fossilis</i>	<i>Loche d'étang</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Rhodeus amarus</i>	<i>Bouvière</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Lampetra planeri</i>	<i>Lamproie de Planer</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Cottus gobio</i>	<i>Chabot</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Leuciscus souffia</i>	<i>Blageon</i>	<i>Données non disponibles</i>			
<i>Bombina variegata</i>	<i>Sonneur à ventre jaune</i>	Défavorable mauvais			
<i>Triturus cristatus</i>	<i>Triton crêté</i>	Défavorable mauvais			

<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles	2 stations			
<i>Dicranium viride</i>	Dicrane vert	Présent sur 14 communes			
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Favorable			
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Données non disponibles			
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Favorable			
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Favorable			
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	Favorable			
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Favorable			
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Données non disponibles			
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Données non disponibles			
<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche ecorceur	Favorable			

CHARTRE NATURA 2000

Introduite par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux n°2005-157, la charte Natura 2000 est un élément constitutif de chaque Docob (Code de l'environnement articles L.414-3, R.414-11 à 13). Elle est élaborée et approuvée dans les mêmes conditions que les autres éléments de ce dernier.

Elle permet à ses signataires de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 par une gestion compatible avec les objectifs du Docob sans pour autant signer un contrat Natura 2000. Elle n'implique pas le versement d'une rémunération mais les encourage à souscrire ces engagements par l'octroi d'avantages fiscaux et l'accès à certaines aides publiques (exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, exonération d'une partie des droits de succession à titre gratuit pour certaines successions et donation, déduction du revenu imposable des charges de propriétés rurales, garantie de gestion durable des forêts,...).

Le propriétaire bailleur engagé dans une charte peut imposer cet engagement au preneur via la modification des baux ruraux. Il choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 à faire figurer dans la charte. La durée de la charte est fixée pour une durée de 5 ans ou 10 ans, renouvelable. Dans le cas où le bénéficiaire constaterait une « malveillance » indépendante de sa volonté sur ses terrains « chartés », il sera tenu d'en avertir les services de l'Etat (DDEA) qui procéderont à un constat.

La charte Natura 2000 répond en priorité aux enjeux définis dans le Docob. Elle comporte un ensemble d'engagements formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides). Ces engagements doivent pouvoir être contrôlés.

ENGAGEMENTS

Les engagements peuvent être appliqués sur tout ou partie de la parcelle cadastrale.

ENGAGEMENTS DE PORTEE GENERALE	
Engagements	Points de contrôle
1/ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.	Absence/présence de procès verbal.
2/ Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.
3/ Informer les mandataires des engagements auxquels le propriétaire souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.

Rappel des réglementations en vigueur sur le site :

Sont ici plus particulièrement visées, les lois et réglementations relatives :

- à l'eau (régime d'autorisation pour le franchissement de cours d'eau et pour certains types de travaux dans les cours d'eau...).
- à la protection des espèces végétales et animales protégées au niveau national ou local.
- à l'urbanisme et aux espaces naturels (réglementation des boisements, législation sur les zones humides,...).
- A l'agriculture (éco-conditionnalité, législation sur les zones humides,...).

ENGAGEMENTS POUR LES MILIEUX FORESTIERS	
Engagements	Points de contrôle
1/ Ne pas substituer ou transformer les peuplements feuillus à base d'Aulne et de Frêne existants à la date de signature de la charte, par une plantation de résineux, cultivars américains de peupliers, chênes rouges, robiniers. L'engagement n'a pas d'implication dans le cadre d'opérations de restauration prévues dans le document d'objectifs du site.	Contrôle sur le terrain du maintien des peuplements feuillus selon déclaration initiale.
2/ Ne pas drainer de nouvelles zones, ni engager de travaux entraînant un nouveau drainage sauf l'entretien des fossés existants.	Constat sur place de l'absence de modification et de drainage selon déclaration initiale.
3/ Lorsque l'existence d'un nid de milan noir, milan royal, bondrée apivore m'a été signalée par les services de l'Etat ou par la structure animatrice, je m'engage à ne pas couper l'arbre sur lequel se trouve le nid* et à ne pas travailler à moins de 100m des nids d'espèces d'oiseaux qui m'ont été signalés entre la période du 15 février au 30 juillet. * ce point de l'engagement n'a de valeur que pour les arbres inférieurs aux diamètres éligibles dans le cadre de la mesure k de l'arrêté préfectoral relatif aux contrats Natura 2000.	Contrôle de l'absence de travaux à l'intérieur du périmètre comportant des nids connus pendant les périodes déterminées.
4/ Ne pas remblayer les mares forestières. Définition d'une mare : plan d'eau inférieur à 1000 m2 non connecté à un cours d'eau.	Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place de l'absence de modifications.
5/ Prendre l'attache de l'opérateur du site ou des services de l'état avant de réaliser une nouvelle desserte ou un aménagement de franchissement de cours d'eau.	Constat sur place des nouvelles dessertes ou franchissements, approuvés par les services de l'Etat.

ENGAGEMENTS POUR LES MILIEUX OUVERTS	
Engagements	Points de contrôle
6/ Maintenir les prairies permanentes et les pelouses sèches identifiées sur la cartographie - ne pas procéder au retournement des prairies permanentes et pelouses sèches sauf sur autorisation de la structure animatrice, suite, par exemple, à des dégâts constatés de gibier - ne pas désherber ces parcelles chimiquement (sauf désherbage localisé des espèces indésirables fixées par arrêté préfectoral - préférer un désherbage mécanique) - ne pas effectuer de plantations sur ces zones - ne pas effectuer de travaux lourds du sol (drainage...)	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction selon déclaration initiale.
7/ Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants hors zone agricole (SAU) dans les 20 m de part et d'autre d'un cours d'eau.	Contrôle sur place de l'absence d'intrants hors SAU.
8/ Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, vergers, arbres isolés, points d'eau, dépression humide.	Contrôle sur place du maintien de l'existant. Comparaison avec les photos aériennes.

ENGAGEMENTS POUR LES MILIEUX HUMIDES	
Engagements	Points de contrôle
9/ Ne pas procéder à la destruction des milieux humides (notamment fossés, dépression naturelle, roselière, ceintures végétales, tourbières,...) par quelque procédé que ce soit mécanique (remblayer ou déposer des matériaux, affouiller le sol, empierrer, drainer,...), chimique,...	Etat des lieux avant la signature de la charte. Vérification sur place de l'absence de destruction
10/ Ne pas réaliser de travaux dans les cours d'eau ou à moins de 2m du lit mineur du cours d'eau (modification artificielle du système hydrique préjudiciable, irrigation, drainage, endiguement, busage, recalibrage, protection des berges, remblaiement...) (excepté déclaration d'utilité publique, travaux de restauration prévus dans le DOCOB, desserte agricole et forestière visée par l'engagement 5).	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de modifications.

Recommandations : Ne pas introduire sciemment des espèces invasives, ni favoriser le développement d'espèces invasives par quelque moyen discrets ou indiscret que ce soit (en recommandation seulement car engagement incontrôlable).

CONCLUSION

Situé dans la région naturelle du Sundgau, le site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort » se situe à l'interface des massifs vosgiens et jurassiens. Il abrite des milieux très diversifiés, milieux prairiaux, massifs forestiers, eaux douces, à l'origine d'un grand nombre d'habitats naturels dont la moitié présente un intérêt européen ou régional. Cette imbrication de milieux est favorable à un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire qui trouvent alors dans le site des conditions essentielles à leur maintien à l'image des milans nichant dans les forêts et fréquentant les espaces prairiaux pour chasser.

Ce patrimoine naturel est intimement lié aux pratiques anthropiques comme l'agriculture ou la sylviculture. La préservation de ce patrimoine naturel remarquable vise donc d'abord à soutenir et conforter les modes de gestion de ces espaces favorables à la biodiversité.

Le document d'objectif est le fruit d'une étroite collaboration entre gestionnaires de l'espace et naturalistes. Les cinq ans à venir verront la mise en œuvre des actions définies dans le DOCOB pour la conservation voire la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces des directives oiseaux et habitats-faune-flore dans un esprit de partenariat avec les exploitants ou propriétaires du site. Ces derniers pourront adhérer aux objectifs de développement durable du DOCOB via la signature de mesures agri-environnementales en milieu agricole, de contrats Natura 2000 en milieu forestier ou aquatique ou de la charte Natura 2000. Aussi, il apparaît indispensable de poursuivre le partenariat et la dynamique initiée par la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, garante de la réussite de la mise en œuvre de ce document.

BIBLIOGRAPHIE

ETUDES/RAPPORTS :

- ATLAS des paysages du Territoire de Belfort (2004)- Direction régionale de l'environnement- Conseil régional de Franche-Comté-Conseil général du Territoire de Belfort. 237p.
- BEAUFILS T., 2006. Typologie des habitats naturels et test cartographique du site « Sundgau et vallée de la Bourbeuse ». Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, DIREN de Franche-Comté.
- BIOTOPE (novembre 2009). *Etude ornithologique du site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort »*. Conseil général du Territoire de Belfort, DIREN de Franche-Comté, 168p.
- COMMISSION EUROPEENNE (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE FRANCHE-COMTE, décembre 2008. Compilation des données de la base TAXA CBFC-SBFC concernant les communes du périmètre Natura 2000 : « étangs et vallées du Territoire de Belfort ». Conseil général du Territoire de Belfort.
- Damien Chanteranne, 2009. Etat des lieux-forêt privée sur le site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort ». 5p.
- ECOSCOP (2009) – Site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort »- Etude et cartographie des habitats naturels et semi-naturels. 85 pages.
- ECOSCOP_Territoire de Belfort- *Diagnostic écologique-enjeux et plan d'actions*. Conseil général du Territoire de Belfort. 158p.
- EGGERT C, CRANEY E., 2009 -*Site Natura 2000 des étangs et des vallées du Territoire de Belfort-Etude des amphibiens*. DIREN de Franche-Comté.
- GUYONNEAU, J. (2004). *Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels en Franche-Comté, définition d'un cahier des charges*. Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN de Franche-Comté, Besançon, version avril 2004, 23 pages.
- LPO, décembre 2008. Synthèse de données de faune vertébrée des communes du site Natura 2000 « étangs et vallées du Territoire de Belfort ». Conseil général du Territoire de Belfort. 7p.
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEDAD, RNF, Montpellier, janvier 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- VAUTHIER, R. (2007). *Cahier des charges de restitution des études naturalistes commandées par a DIREN Franche-Comté – Rendu informatique des données brutes faunistiques*. DIREN Franche-Comté, Besançon, juillet 2007, 12 pages.
- LES CAHIERS D'HABITATS

TEXTES REGLEMENTAIRES :

Arrêté n° 08/254 relatif aux conditions de financement par l'Etat des contrats Natura 2000 dans le domaine forestier.
Circulaire DNP/SDEN N° 2007-3 DGAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007 (gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code l'environnement.
Circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008 « mesures agri-environnementales ».
PDRH (plan régional de développement rural hexagonal). **ANNEXES**

Annexe 1 : abréviations et acronymes

Annexe 2 : glossaire

Annexe 3 : Code FSD activités humaines

ANNEXE 1 : ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique,
ABPN : Association Belfortaine de Protection de la Nature,
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
AE RMC : Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse
APB : Arrêté préfectoral de Protection de Biotope
CA : Chambre d'Agriculture
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CBN ou CBNFC : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté
CC : Communauté de Communes,
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CG : Conseil Général
COPIL : Comité de Pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de Protection des Eaux (CPEPESC),
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels (ENC)
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDEA : Direction Départementale de l'Equipeement et de l'Agriculture
DHFF ou DH : Directive Habitats Faune Flore Sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement (ex-DRAE)
DO : Directive européenne Oiseaux Sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EP : Etablissement Public
EPA : Etablissement Public à caractère Administratif
EPCI : établissement public de Coopération Intercommunale
FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 FEP : Fonds Européen pour la Pêche
 FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
 FSD : Formulaire Standard de Données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
 FSE : Fonds social européen
 GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
 LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
 MAE : Mesures Agro-Environnementales
 MAETER : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
 MAP : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
 MEDAD : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (ex MATE et ex MEDD)
 MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (ex MATE devenu depuis MEDAD)
 MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
 ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 ONF : Office National des Forêts
 OPIE : Office Pour les Insectes et leur Environnement
 PLU : Plan Local d'Urbanisme (ex POS)
 PNR : Parc Naturel Régional
 POS : Plan d'Occupation des Sols (devenu PLU avec la loi SRU)
 PSG : Plan simple de gestion
 RN : Réserve Naturelle
 RNF : Réserves Naturelles de France
 RNN : Réserve Naturelle Nationale
 RNR : Réserve Naturelle Régionale
 RNV : Réserve Naturelle Volontaire
 SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme)
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SIC et pSIC : Site d'Intérêt Communautaire et proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive Habitats)
 SIG : Système d'Information Géographique
 UE : Union Européenne
 UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
 ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
 ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
 ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
 ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce. Dynamique de la végétation : en un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront, un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA)

Etablissement public national sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union Européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. Elle a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions concrètes et le développement de bonnes pratiques. Sa contraction permet au signataire une exonération partielle de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

Etat d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (Copil)

Organe de concertation et de décision mis en place par le préfet pour chaque site ou ensemble de sites Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs, des contrats Natura 2000 et est associé à la préparation de l'arrêté préfectoral prévu pour la mise en oeuvre du régime d'évaluation des incidences, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels et volontaires passés entre le possesseur des droits réels de parcelles située en Natura 2000 et l'Etat permettant de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des actions de gestion retenues dans ce document. Le contrat donne droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie d'une gestion respectueuse de l'environnement. Il a une durée de 5 ans renouvelable.

Coupe rase ou coupe à blanc :

Est considérée comme coupe rase /coupe à blanc toute coupe de la totalité des arbres du peuplement la même année qui ne s'inscrit pas dans un cycle de coupes progressives de régénération.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des Etats concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats Naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers qui sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain et la mise en place du réseau Natura 2000 et le régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers qui sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)

Service déconcentré du Ministère en charge de l'Agriculture et de la Pêche, placé sous l'autorité du Préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Elle possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

Service déconcentré du Ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Document d'objectifs (Docob)

Document de planification définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce plan de gestion est établi par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,

- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union Européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE.

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

Etat de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Etat de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et actions de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considérés comme menacés de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitats particulièrement caractéristiques de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers,... ou autres installations soumis aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures Agri-Environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Opérateur

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales); unité syntaxonomique regroupant plusieurs alliances (ex. : *Androsacetalia alpinae*). Phanérogame : grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public

La directive Habitats n'a pas défini cette notion. Il s'agit d'une interprétation de l'article 6 de la directive Habitats qui n'a été, à ce jour, ni validée, ni infirmée par la jurisprudence, qu'elle soit nationale ou communautaire. Les services de la Commission européenne considèrent que les raisons impératives d'intérêt public, y compris de nature sociale ou économique, se réfèrent à des situations où les programmes ou les projets se révèlent indispensables :

- dans le cadre des initiatives ou des politiques visant à protéger des valeurs fondamentales pour la population (santé, sécurité, environnement),
- dans le cadre de politiques fondamentales pour l'État et pour la société,
- dans le cadre de la réalisation d'activités de nature économique ou sociale visant à accomplir des obligations spécifiques de service public.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union Européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : Alpine, Atlantique, Boréale, Continentale, Macaronésienne, Méditerranéenne, Pannonique, Steppique et Littoraux de la mer Noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : Alpine, Atlantique, Continentale, Méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des Etats membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des Etats membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Etendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée)

Syntaxon

Groupe végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est sur la base de cet inventaire que sont désignées les ZPS.

Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La transcription en droit français des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable, des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 3: CODE FSD ACTIVITES HUMAINES

CODE	DESCRIPT_Anglais	DESCRIPT_Français
100	Cultivation	Mise en culture
101	modification of cultivation practices	modification des pratiques culturales
102	mowing / cutting	fauche/coupe
110	Use of pesticides	Epandage de pesticides
120	Fertilisation	Fertilisation
130	Irrigation	Irrigation
140	Grazing	Pâturage
141	abandonment of pastoral systems	abandon de systèmes pastoraux
150	Restructuring agricultural land holding	Remembrement
151	removal of hedges and copses	élimination des haies et boqueteaux
160	General Forestry management	Gestion forestière
161	forest planting	plantation forestière
162	artificial planting	artificialisation des peuplements
163	forest replanting	replantation forestière
164	forestry clearance	éclaircissage
165	removal of forest undergrowth	élimination des sous-étages
166	removal of dead and dying trees	élimination des arbres morts ou dépérissants
167	forest exploitation without replanting	déboisement
170	Animal breeding	Elevage du bétail
171	stock feeding	stock feeding
180	Burning	Brûlage
190	Agriculture and forestry activities not referred to above	Autres activités agricoles et forestières
200	Fish and Shellfish Aquaculture	Pêche, pisciculture, aquaculture
210	Professional fishing	Pêche professionnelle

211	fixed location fishing	pêche à poste
212	trawling	pêche hauturière
213	drift-net fishing	pêche aux arts traînants
220	Leisure fishing	Pêche de loisirs
221	bait digging	bêchage pour appâts
230	Hunting	Chasse
240	Taking / Removal of fauna, general	Prélèvements sur la faune
241	collection (insects, reptiles, amphibians.....)	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)
242	taking from nest (falcons)	désairage (rapaces)
243	trapping, poisoning, poaching	piégeage, empoisonnement, braconnage
244	other forms of taking fauna	autres prélèvements dans la faune
250	Taking / Removal of flora, general	Prélèvements sur la flore
251	pillaging of floristic stations	pillage de stations floristiques
290	Hunting, fishing or collecting activities not referred to above	Autres activités de pêche, chasse et cueillette
300	Sand and gravel extraction	Extraction de granulats
301	quarries	carrières
302	removal of beach materials	enlèvement de matériaux de plage
310	Peat extraction	Extraction de la tourbe
311	hand cutting of peat	extraction manuelle de la tourbe
312	mechanical removal of peat	extraction mécanique de la tourbe
320	Exploration and extraction of oil or gas	recherche et exploitation pétrolière
330	Mines	Mines
331	open cast mining	activités minières à ciel ouvert
340	Salt works	Salines
390	Mining and extraction activities not referred to above	Autres activités minières et d'extraction
400	Urbanised areas, human habitation	Urbanisation, industrialisation et activités similaires
401	continuous urbanisation	Zones urbanisées, habitat humain
402	discontinuous urbanisation	Urbanisation continue
403	dispersed habitation	Habitat dispersé
409	other patterns of habitation	Autres formes d'habitats
410	Industrial or commercial areas	Zones industrielles ou commerciales
411	factory	usine
412	industrial stockage	stockage industriel
419	other industrial / commercial areas	autres zones industrielles/commerciales
420	Discharges	Décharges

421	disposal of household waste	dépôts de déchets ménagers
422	disposal of industrial waste	dépôts de déchets industriels
423	disposal of inert materials	dépôts de matériaux inertes
424	Other discharges	autres décharges
430	Agricultural structures	Equipements agricoles
440	Storage of materials	Entreposage de matériaux
490	Other urbanisation, industrial and similar activities	Autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire
500	Communication networks	Réseau de communication
501	paths, tracks, cycling tracks	sentier, chemin, piste cyclable
502	roads, motorways	route, autoroute
503	railway lines, TGV	voie ferrée, T.G.V.
504	port areas	zones portuaires
505	airport	aérodrome
506	aerodrome, heliport	aéroport, héliport
507	bridge, viaduct	pont, viaduc
508	tunnel	tunnel
509	other communication networks	autres réseaux de communication
510	Energy transport	Transport d'énergie
511	electricity lines	ligne électrique
512	pipe lines	pipe line
513	other forms of energy transport	autres formes de transport d'énergie
520	Shipping	Navigation
530	Improved access to site	Amélioration de l'accès du site
590	Other forms of transportation and communication	Autres formes de transport et de communication
600	Sport and leisure structures	Equipements sportifs et de loisirs
601	golf course	golf
602	skiing complex	complexe de ski
603	stadium	stade
604	circuit, track	circuit, piste
605	hippodrome	hippodrome
606	attraction park	parc d'attraction
607	sports pitch	terrain de sport
608	camping and caravans	camping, caravane
609	other sport / leisure complexes	autres complexes de sports et de loisirs
610	Interpretative centres	Centres d'interprétation

620	Outdoor sports and leisure activities	Sports et loisirs de nature
621	nautical sports	sports nautiques
622	walking, horseriding and non-motorised vehicles	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
623	motorised vehicles	véhicules motorisés
624	mountaineering, rock climbing, speleology	escalade, varape, spéléologie
625	gliding, delta plane, paragliding, ballooning	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
626	skiing, off-piste	ski, ski hors piste
629	other outdoor sports and leisure activities	autres sports de plein air et activités de loisirs
690	Other leisure and tourism impacts not referred to above	autres loisirs et activités de tourisme
700	Pollution	Pollutions
701	water pollution	pollution de l'eau
702	air pollution	pollution de l'air
703	soil pollution	pollution du sol
709	other forms or mixed forms of pollution	autres formes ou formes associées de pollution
710	Noise nuisance	Nuisances sonores
720	Trampling, overuse	Piétinement, surfréquentation
730	Military manouvres	Manœuvres militaires
740	Vandalism	Vandalisme
790	Other pollution or human impacts/activities	Autres pollutions ou impacts des activités humaines
800	Landfill, land reclamation and drying out, general	Comblement et assèchement
801	polderisation	poldérisation
802	reclamation of land from sea, estuary or marsh	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
803	infilling of ditches, dykes, ponds, pools, marshes or pits	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
810	Drainage	Drainage
811	management of aquatic and bank vegetation for drainage purposes	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
820	Removal of sediments (mud...)	Extraction de sédiments (lave,...)
830	Canalisation	Recalibrage
840	Flooding	Mise en eau
850	Modification of hydrographic functioning, general	Modification du fonctionnement hydrographique
851	modification of marine currents	modification des courants marins
852	modifying structures of inland water courses	modification des structures
853	management of water levels	gestion des niveaux d'eau
860	Dumping, depositing of dredged deposits	Dumping, dépôt de dragage
870	Dykes, embankments, artificial beaches, general	Endigages, remblais, plages artificielles
871	sea defense or coast protection works	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers

890	Other human induced changes in hydraulic conditions	Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
900	Erosion	Erosion
910	Silting up	Envasement
920	Drying out	Assèchement
930	Submersion	Submersion
940	Natural catastrophes	Catastrophes naturelles
941	inundation	inondation
942	avalanche	avalanche
943	collapse of terrain, landslide	éboulement, glissement de terrain
944	storm, cyclone	tempête, cyclone
945	volcanic activity	volcanisme
946	earthquake	tremblement de terre
947	tidal wave	raz de marée
948	fire (natural)	incendie naturel
949	other natural catastrophes	autres catastrophes naturelles
950	Biocenotic evolution	Evolution biocénotique
951	drying out / accumulation of organic material	accumulation de matières organiques
952	eutrophication	eutrophisation
953	acidification	acidification
954	invasion by a species	envahissement d'une espèce
960	Interspecific faunal relations	Relations interspécifiques à la faune
961	competition (example: gull/tern)	compétition (ex: Goéland/Sterne)
962	parasitism	parasitisme
963	introduction of disease	apport de maladie
964	genetic pollution	pollution génétique
965	predation	prédation
966	antagonism arising from introduction of species	antagonisme avec des espèces introduites
967	antagonism with domestic animals	antagonisme avec des animaux domestiques
969	other forms or mixed forms of interspecific faunal competition	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
970	Interspecific floral relations	Relations interspécifiques à la flore
971	competition	compétition
972	parasitism	parasitisme
973	introduction of disease	apport de maladie
974	genetic pollution	pollution génétique
975	lack of pollinating agents	manque d'agents pollinisateurs

976	damage by game species	dégats de gibier
979	other forms or mixed forms of interspecific floral competition	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
990	Other natural processes	Autres processus naturels